



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**BO**

LE BULLETIN OFFICIEL  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS

**Bulletin officiel n° 9  
du 3 mars 2022**

## Sommaire

### Enseignements secondaire et supérieur

#### Parcoursup

Calendrier 2022 de la procédure nationale de préinscription pour l'accès dans les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur  
arrêté du 18-2-2022 - JO du 25-2-2022 (NOR : ESRS2202379A)

#### Classes préparatoires aux grandes écoles

Liste des CPGE des filières scientifique, économique et commerciale, et littéraire - année universitaire 2022-2023  
liste (NOR : ESRS2203661K)

### Enseignements primaire et secondaire

#### Sections internationales australiennes

Programme d'enseignement d'histoire et géographie dans les classes de sixième, cinquième et quatrième  
arrêté du 28-1-2022 - JO du 17-2-2022 (NOR : MENE2201804A)

#### Classe terminale de la voie professionnelle

Programme d'enseignement d'histoire-géographie adapté pour la Nouvelle-Calédonie  
arrêté du 28-1-2022 - JO du 17-2-2022 (NOR : MENE2201805A)

#### Établissements scolaires publics

Inscription des établissements scolaires publics dans le programme REP : modification  
arrêté du 4-2-2022 (NOR : MENE2203981A)

#### Établissements scolaires publics

Inscription des établissements scolaires publics dans le programme REP+ : modification  
arrêté du 4-2-2022 (NOR : MENE2203988A)

#### Examens

Autorisation d'utiliser un dictionnaire bilingue pour certaines épreuves des examens scolaires et de certifications pour les élèves allophones nouvellement arrivés en France à compter de la session 2022  
note de service du 3-2-2022 (NOR : MENE2203999N)

#### Baccalauréat général et technologique

Calendrier 2022 dans les centres ouverts à l'étranger  
note de service du 21-2-2022 (NOR : MENE2204816N)

### **Enseignement de la natation scolaire**

Contribution de l'École à l'aisance aquatique  
note de service du 28-2-2022 (NOR : MENE2129643N)

### **Mouvement du personnel**

#### **Nomination**

Secrétaire général de la région académique Île-de-France  
arrêté du 4-2-2022 (NOR : MEND2206034A)

### **Informations générales**

#### **Conseils, comités, commissions**

Nomination des membres du jury de certaines classes ou options de classe de l'examen conduisant au diplôme  
Un des meilleurs ouvriers de France  
décision du 4-2-2022 (NOR : MENE2204046S)

## Enseignements secondaire et supérieur

### Parcoursup

#### Calendrier 2022 de la procédure nationale de préinscription pour l'accès dans les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur

NOR : ESR2202379A

arrêté du 18-2-2022 - JO du 25-2-2022

MESRI - DGESIP

---

Vu Code de l'éducation, notamment article D. 612-1-2 ; arrêté du 4-11-2019 modifié

---

#### Chapitre I - Dispositions relatives à la phase principale de la procédure nationale de préinscription

**Article 1** - La phase principale de la procédure nationale de préinscription est ouverte sur la plateforme Parcoursup jusqu'au 15 juillet 2022 inclus. Elle comprend :

- 1° la phase de dépôt des vœux d'inscription, ouverte jusqu'au 29 mars 2022, à 23 h 59 (heure de Paris) ;
- 2° la phase de confirmation des vœux, ouverte jusqu'au 7 avril 2022, à 23 h 59 (heure de Paris) ;
- 3° la phase d'examen des vœux et de saisie des données d'appel par les établissements proposant des formations inscrites sur la plateforme, ouverte jusqu'au 20 mai 2022 inclus ;
- 4° la phase de vérification des classements et données d'appels, ouverte du 23 mai 2022 au 1er juin 2022 inclus ;
- 5° la phase de réponse des établissements et de choix des candidats, ouverte du 2 juin 2022 au 15 juillet 2022 inclus.

**Article 2** - Par dérogation au 1° de l'article 1er, des vœux peuvent être formulés au-delà du 29 mars 2022 lorsqu'ils portent sur une formation dispensée par la voie de l'apprentissage. La date limite de dépôt des vœux est fixée par l'établissement qui dispense cette formation, dans la limite du 14 septembre 2022.

**Article 3** - La date limite pour demander la prise en compte d'un changement de domicile mentionnée au sixième alinéa de l'article D. 612-1-8 du Code de l'éducation est le 13 mai 2022 inclus.

**Article 4** - La date limite pour modifier le nombre de sous-vœux d'un vœu multiple à dossier unique mentionnée au dernier alinéa de l'article D. 612-1-11 du Code de l'éducation est le 7 avril 2022 à 23 h 59 (heure de Paris).

**Article 5** - La date limite à laquelle les formations sélectives, qui organisent dans leur procédure de sélection des phases d'admissibilité, peuvent notifier aux candidats des décisions de non admissibilité est fixée au 16 mai 2022.

**Article 6** - Durant la phase définie au 5° de l'article 1er, les propositions d'admission faites par les établissements sont portées à la connaissance des candidats sur la plateforme Parcoursup.

1° Les candidats indiquent s'ils acceptent ou refusent les propositions faites par les établissements au plus tard à la fin du cinquième jour qui suit celui au cours duquel une proposition leur est faite, lorsque cette dernière est reçue le 2 juin 2022.

2° Les candidats indiquent s'ils acceptent ou refusent les propositions faites par les établissements à partir du 3 juin 2022 :

- le 7 juin 2022, à 23 h 59 (heure de Paris), pour une proposition reçue entre le 3 et le 5 juin 2022 ;
- à la fin du premier jour qui suit celui au cours duquel une proposition leur est faite, lorsque cette dernière intervient entre le 6 juin 2022 et le 14 juillet 2022 inclus.

Les délais mentionnés au présent article ne sont pas applicables lorsque le candidat a fait le choix, prévu par le IV de l'article D. 612-1-14 du Code de l'éducation, d'accepter automatiquement les propositions d'admission qui lui sont faites en fonction de l'ordre qu'il a établi.

**Article 7** - Le délai supplémentaire au terme duquel le candidat peut, en application de la deuxième phrase du deuxième alinéa du III de l'article D. 612-1-14 du Code de l'éducation, confirmer le maintien de ses vœux ou des placements sur liste d'attente dont il bénéficie est de trois jours.

Ce délai commence à courir le jour suivant l'expiration de l'un des délais mentionnés à l'article 6.

**Article 8** - La possibilité, mentionnée au IV de l'article D. 612-1-14 du Code de l'éducation, d'ordonner les vœux sur la plateforme afin que toute proposition d'admission adressée au candidat soit, selon l'ordre de priorité qu'il a défini, automatiquement acceptée, est ouverte à compter du 3 juin 2022.

**Article 9** - I. La date jusqu'à laquelle les propositions d'admission formulées, au titre du VI de l'article D. 612-1-14 du Code de l'éducation, sont portées à la connaissance des candidats, dès que la plateforme Parcoursup est informée de l'absence d'inscription, du désistement ou de la démission d'un candidat pour la formation correspondante, est le 1er septembre 2022.

Conformément au VI de l'article D. 612-1-14 du Code de l'éducation, au-delà de cette date, les propositions d'admission éventuellement formulées via la plateforme Parcoursup le sont sur décision du chef d'établissement, sans préjudice des propositions formulées par le recteur de région académique dans le cadre de la procédure d'accompagnement prévue au VIII de l'article L. 612-3.

II. Les candidats indiquent s'ils acceptent ou refusent les propositions faites conformément au VI de l'article D. 612-1-14 du Code de l'éducation :

- au plus tard à la fin du premier jour qui suit celui au cours duquel une proposition leur est faite, lorsque cette dernière intervient entre le 16 juillet 2022 et le 30 juillet 2022 inclus ;
- au plus tard le 21 août 2022, à 23 h 59 (heure de Paris), pour une proposition reçue entre le 31 juillet 2022 et le 20 août 2022 inclus ;
- au plus tard à la fin du premier jour qui suit celui au cours duquel une proposition leur est faite, lorsque cette dernière intervient entre le 21 août 2022 et le 23 août 2022 inclus ;
- au plus tard à la fin du jour (23 h 59, heure de Paris) au cours duquel une proposition leur est faite, lorsque cette dernière intervient entre le 24 août 2022 et le 16 septembre 2022 inclus.

## Chapitre II - Dispositions relatives à la phase complémentaire de la procédure nationale de préinscription

**Article 10** - La phase complémentaire de la procédure nationale de préinscription est précédée d'une phase de paramétrage qui débute le 20 juin 2022.

La phase complémentaire de la procédure nationale de préinscription est ouverte sur la plateforme Parcoursup du 23 juin 2022 jusqu'au 16 septembre 2022 inclus. Elle comprend :

- 1° la phase de dépôt des vœux sur les places vacantes au sens de l'article D. 612-1-1 du Code de l'éducation, ouverte jusqu'au 14 septembre 2022, à 23 h 59 (heure de Paris) ;
- 2° la phase d'examen des vœux et de réponse par les établissements proposant des formations inscrites sur la plateforme, ouverte jusqu'au 15 septembre 2022 inclus ;
- 3° la phase d'envoi des propositions, ouverte jusqu'au 16 septembre 2022 inclus ;
- 4° la phase de choix des candidats, ouverte jusqu'au 16 septembre 2022 inclus.

**Article 11** - Le délai maximum laissé aux établissements, en application de l'article D. 612-1-20 du Code de l'éducation, pour répondre à une candidature formulée en phase complémentaire expire :

- au plus tard à la fin du premier jour qui suit l'enregistrement du vœu, lorsque la formation ne relève pas du VI de l'article L. 612-3 du Code de l'éducation et que la réponse n'est pas subordonnée à l'acceptation par le candidat d'un dispositif d'accompagnement pédagogique ou d'un parcours de formation personnalisé, tel que mentionné à l'article D. 612-1-14 du Code de l'éducation ;
- à la fin du huitième jour qui suit l'enregistrement du vœu dans les autres cas. Toutefois, ce délai s'entend sous réserve de ne pas dépasser le 15 septembre 2022 à 23 h 59 (heure de Paris) afin de tenir compte de la date de fin de la phase complémentaire mentionnée à l'article 10.

Par exception à la première phrase du b) du présent article, le décompte du délai pour répondre à une candidature formulée en phase complémentaire est suspendu du 16 juillet 2022 au 19 août 2022 inclus.

**Article 12** - I. Durant la phase complémentaire, les propositions d'admission faites par les établissements sont portées à la connaissance des candidats sur la plateforme Parcoursup.

Les candidats indiquent s'ils acceptent ou refusent les propositions faites par les établissements au plus tard :

- à la fin du premier jour qui suit celui au cours duquel une proposition est reçue, lorsque cette dernière intervient entre le 23 juin 2022 et le 23 août 2022 inclus ;
- à la fin du jour (23 h 59, heure de Paris) au cours duquel une proposition leur est faite, lorsque cette dernière intervient entre le 24 août 2022 et le 16 septembre 2022 inclus.

II. Les délais mentionnés aux troisième et quatrième alinéas du I sont applicables au candidat auquel le recteur de région académique fait une proposition d'inscription sur le fondement du deuxième alinéa de l'article D.

612-1-24 du Code de l'éducation.

Par exception au dernier alinéa du I, le candidat auquel le recteur de région académique fait une proposition d'inscription indique s'il accepte ou refuse la proposition à la fin du premier jour qui suit celui au cours duquel la proposition lui est faite, lorsque cette dernière intervient entre le 24 août 2022 et la fin de la phase d'accompagnement prévue au titre du VIII de l'article L. 612-3 du Code de l'éducation.

**Article 13** - Le délai supplémentaire au terme duquel le candidat qui n'a pas répondu dans le délai imparti à une proposition d'admission qui lui a été faite au titre de la phase complémentaire doit, en application de la deuxième phrase du deuxième alinéa du III de l'article D. 612-1-14 du Code de l'éducation, confirmer le maintien de ses autres vœux ou des placements sur liste d'attente dont il bénéficie est de trois jours. Ce délai commence à courir le jour suivant l'expiration de l'un des délais mentionnés au I de l'article 12.

**Article 14** - La phase d'envoi des propositions et de choix des candidats est, lorsqu'elle porte sur une formation dispensée par la voie de l'apprentissage, étendue du 16 septembre 2022 au 31 octobre 2022 pour tenir compte du calendrier propre à cette voie de formation.

Durant cette période, les candidats indiquent s'ils acceptent ou refusent les propositions faites par les établissements au plus tard à la fin du jour (23 h 59, heure de Paris) au cours duquel une proposition leur est faite.

### Chapitre III - Mise en œuvre de la procédure prévue au VIII de l'article L. 612-3 du Code de l'éducation

**Article 15** - La date mentionnée au deuxième alinéa du I de l'article D. 612-1-23 du Code de l'éducation à partir de laquelle, les candidats n'ayant reçu que des réponses négatives à leurs demandes d'inscription formulées dans le cadre de la phase principale, peuvent demander le bénéfice d'un accompagnement est le 2 juin 2022. La date mentionnée au troisième alinéa du I de l'article D. 612-1-23 du Code de l'éducation à partir de laquelle les candidats, n'ayant reçu aucune proposition d'admission à leurs demandes d'inscription formulées dans le cadre de la phase principale ou de la phase complémentaire, peuvent demander le bénéfice d'un accompagnement est le 1er juillet 2022.

### Chapitre IV - Dispositions communes et finales

**Article 16** - La date limite d'ouverture des inscriptions administratives pour les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur qui sont proposées sur la plateforme Parcoursup, mentionnée au I de l'article D. 612-1-9 du Code de l'éducation, est le 6 juillet 2022.

**Article 17** - Les dates limites d'inscription administrative pour les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur qui sont proposées sur la plateforme Parcoursup sont fixées :

- dans les établissements scolaires proposant des formations d'enseignement supérieur, au 13 juillet 2022 à douze heures (heure de Paris), pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 2 juin 2022 et le 11 juillet 2022 inclus ;
- dans les autres établissements proposant des formations d'enseignement supérieur, au 20 juillet 2022 à douze heures (heure de Paris), pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le 2 juin 2022 et le 11 juillet 2022 inclus ;
- au 26 août 2022 à douze heures (heure de Paris), pour les candidats ayant accepté, définitivement ou non, une proposition d'admission entre le 12 juillet 2022 et le 21 août 2022 inclus.

Pour toute proposition d'admission acceptée à partir du 22 août 2022, l'inscription administrative se fait dans les plus brefs délais après l'acceptation.

**Article 18** - Conformément au deuxième alinéa du I de l'article D. 612-1-9 du Code de l'éducation, les établissements signalent sur la plateforme, aux dates mentionnées ci-dessous, les places restées vacantes dans les formations qu'ils dispensent et qui sont proposées sur la plateforme :

1° dans les établissements scolaires proposant des formations d'enseignement supérieur, au plus tard le 15 juillet 2022 pour ce qui concerne les places restées vacantes à la suite d'une absence d'inscription administrative d'un candidat mentionnée, au deuxième alinéa de l'article 17 du présent arrêté ;

2° dans les autres établissements proposant des formations d'enseignement supérieur, au plus tard le 21 juillet 2022 pour ce qui concerne les places restées vacantes à la suite d'une absence d'inscription administrative d'un candidat mentionnée, au troisième alinéa de l'article 17 du présent arrêté ;

3° à partir du 27 août 2022 pour ce qui concerne les places restées vacantes à la suite d'une absence d'inscription administrative d'un candidat mentionné au quatrième alinéa de l'article 17 du présent arrêté ;  
4° à la date de la rentrée fixée par l'établissement, lorsqu'un candidat ne se présente pas, sans justification valable, le jour de ladite rentrée.

**Article 19** - Lorsqu'il est sollicité pour faire connaître ses intentions de poursuivre son cursus en année supérieure ou éventuellement de redoubler au sein de l'établissement, le candidat confirme la proposition d'admission qu'il a acceptée et, le cas échéant, les placements sur liste d'attente dont il bénéficie, au plus tard à la fin du premier jour qui suit celui au cours duquel la notification lui a été faite sur la plateforme Parcoursup.

**Article 20** - La date mentionnée à l'article 12 de l'arrêté du 4 novembre 2019 modifié relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique à laquelle les universités proposant les formations de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique communiquent au service en charge de la plateforme Parcoursup la liste des candidats admis dans une formation de médecine, pharmacie, odontologie ou maïeutique, est le 20 juillet 2022.

**Article 21** - L'arrêté du 5 mars 2021 modifié relatif au calendrier de la procédure nationale de préinscription pour l'accès dans les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur est abrogé.

**Article 22** - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

La ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,  
Frédérique Vidal

## Enseignements secondaire et supérieur

### Classes préparatoires aux grandes écoles

#### Liste des CPGE des filières scientifique, économique et commerciale, et littéraire - année universitaire 2022-2023

NOR : ESRS2203661K

liste

MESRI - DGESIP A1-2

S'agissant des classes préparatoires scientifiques aux grandes écoles, les sigles utilisés dans les tableaux ci-après doivent être lus ainsi qu'il suit :

- MPSI : mathématiques, physique et sciences de l'ingénieur ;
- MP2I : mathématiques, physique, ingénierie et informatique ;
- PCSI : physique, chimie et sciences de l'ingénieur ;
- PTSI : physique, technologie et sciences de l'ingénieur ;
- MP : mathématiques et physique ;
- MPI : mathématiques, physique et informatique ;
- PC : physique et chimie ;
- PSI : physique et sciences de l'ingénieur ;
- PT : physique et technologie ;
- BCPST : biologie, chimie, physique et sciences de la Terre ;
- TSI : technologie et sciences industrielles ;
- TPC : technologie, physique et chimie ;
- TB : technologie et biologie ;
- ATS : classe préparatoire d'adaptation de techniciens supérieurs.

#### Annexe

↳ Liste des CPGE des filières scientifique, économique et commerciale, et littéraire - année universitaire 2022-2023

## Annexe – Liste des CPGE des filières scientifique, économique et commerciale, et littéraire - année universitaire 2022-2023

## ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PUBLICS

## CPGE DE LA FILIÈRE SCIENTIFIQUE

## Classes de première année

Académie	Établissements	Ville	Nom	MP/SI	Option informatique	MP2I	PC/SI	PT/SI	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan
Aix-Marseille	0130002G	Aix-en-Provence	Paul Cézanne	1			2						
	0130003H	Aix-en-Provence	Vauvenargues					2					
	0840003X	Avignon	Frédéric Mistral				1						
	0130040Y	Marseille 1 <sup>er</sup>	Thiers	2	×	1	2		3				
	0130053M	Marseille 10 <sup>e</sup>	Jean Perrin				1	2					
	0132733A	Marseille 13 <sup>e</sup>	Antonin Artaud							1			
	0130051K	Marseille 5 <sup>e</sup>	Marie Curie									1	
	0130160D	Salon-de-Provence	L'Empéri				1						
Amiens	0800009A	Amiens	Louis Thuillier	1	×	1	2		2	1			
	0600014P	Compiègne	Pierre d'Ailly	1			1						
	0600020W	Nogent-sur-Oise	Marie Curie					1					
	0020049T	Saint-Quentin	Pierre de La Ramée				1						
Besançon	0900004R	Belfort	Raoul Follereau				1	1					
	0250007X	Besançon	Victor Hugo	1	×	1	2		1				
	0250011B	Besançon	Jules Haag					1					
	0251994G	Montbéliard	Germaine Tillion							1			
Bordeaux	0240024W	Périgueux	Bertran de Born				1						
	0330021U	Bordeaux	Michel de Montaigne	2	×	1	2		2				
	0330021U	Talence	Alfred Kastler								0,5		
	0330028B	Bordeaux	Gustave Eiffel				2	2					
	0330023W	Bordeaux	Camille Jullian	1			1						
	0640010N	Bayonne	René Cassin				1						
	0640055M	Pau	Louis Barthou	1	×		2		1				



Académie	Établissements	Ville	Nom	MP/SI	Option informatique	MP2I	PC/SI	PT/SI	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan
	0640057P	Pau	Saint-Cricq							1			
Clermont-Ferrand	0630018C	Clermont-Ferrand	Blaise Pascal	2	×		2		1				
	0630021F	Clermont-Ferrand	La Fayette	1			1			1			
	0030026M	Montluçon	Paul Constans					1					
	0630069H	Thiers	Jean Zay					1					
Corse	6200002H	Ajaccio	Laetitia Bonaparte					1					
Créteil	0930117X	Aubervilliers	Le Corbusier					1		1			
	0940580V	Cachan	Lycée Polyvalent					1		1			
	0770920G	Champagne-sur-Seine	La Fayette					1					
	0940113M	Champigny-sur-Marne	Langevin-Wallon					1					
	0770927P	Fontainebleau	François 1 <sup>er</sup>	1			1		1				
	0930830X	Le Raincy	Albert Schweitzer	2	×		2		1				
	0770930T	Meaux	Henri Moissan				1						
	0770931U	Meaux	Pierre De Coubertin					1		1			
	0770933W	Melun	Jacques Amyot	1			1						
	0930121B	Montreuil	Jean Jaurès				1						
	0930125F	Saint-Denis	Paul Éluard	1			1						
	0940120V	Saint-Maur-des-Fossés	Marcelin Berthelot	2	×		3		3				
	0940121W	Saint-Maur-des-Fossés	D'Arsonval				1				1		
Dijon	0890003V	Auxerre	Jacques Amyot				1						
	0710012C	Chalon-sur-Saône	Nicéphore Niepce					1					
	0710023P	Cluny	La Prat's					1					
	0210015C	Dijon	Carnot	2	×	1	2		1				
	0211033J	Dijon	Gustave Eiffel					2		1			
	0580031U	Nevers	Jules Renard					1					
	0580753D	Nevers	Alain Colas										1
Grenoble	0740003B	Annecy	Louis Berthollet	2	×		2						
	0740006E	Argonay	Louis Lachenal					1					
	0730013T	Chambéry	Vaugelas	1	×		1						
	0730016W	Chambéry	Monge							2			

Académie	Établissements	Ville	Nom	MP/SI	Option informatique	MP2I	PC/SI	PT/SI	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan
	0380027Y	Grenoble	Champollion	3	×	1	3		2				
	0380033E	Grenoble	Vaucanson					2					
	0260035X	Valence	Camille Vernet	1			1						
	0380092U	Voiron	Fernand Buisson					1					
Guadeloupe	9710003B	Les Abymes	Baimbridge	1			1		1				
	9710004C	Baie Mahault	Charles Coeffin			0,5		1					
Guyane	9731032V	Remire Montjoly	Louis Gontran Damas				1						
Lille	0590011S	Armentières	Gustave Eiffel					1					
	0620006V	Arras	Robespierre	1	×		1		1				
	0622949U	Boulogne-sur-Mer	Mariette	1									
	0590063Y	Douai	Albert Chatelet	1			1		1				
	0590071G	Dunkerque	Jean Bart	1			1						
	0590072H	Dunkerque	De L'Europe					1					
	0590119J	Lille	Faidherbe	2	×	1	2		2				
	0590121L	Lille	César Baggio				1	2					
	0590122M	La Madeleine	Valentine Labbé									0,5	
	0590214M	Tourcoing	Colbert			1				0,5			
	0590221V	Valenciennes	Henri Wallon	1,5	×	0,5	2						
0590223X	Valenciennes	Du Hainaut							1				
Limoges	0190010H	Brive-la-Gaillarde	Georges Cabanis							1			
	0870015U	Limoges	Gay-Lussac	1		0,5	1						
	0870056N	Limoges	Turgot					1					
	0870016V	Limoges	Léonard Limosin						1				
	0190032G	Tulle	Edmond Perrier				1						
Lyon	0010013J	Bourg-en-Bresse	Lalande	1			1						
	0690037R	Lyon 1 <sup>er</sup>	La Martinière Diderot										1
	0690128P	Lyon 5 <sup>e</sup>	Édouard Branly							1			
	0690026D	Lyon 6 <sup>e</sup>	Du Parc	3	×	1	3		3				
	0690038S	Lyon 9 <sup>e</sup>	La Martinière Duchère									1	
	0692866R	Lyon 8 <sup>e</sup>	La Martinière Monplaisir	2	×		3	2	1				

Académie	Établissements	Ville	Nom	MP/SI	Option informatique	MP2I	PC/SI	PT/SI	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan
	0690082P	Lyon 9 <sup>e</sup>	Jean Perrin	1	×		1						
	0420041S	Saint-Étienne	Claude Fauriel	1	×	1	2		1				
	0420046X	Saint-Étienne	Étienne Mimard					1		1			
Martinique	9720003W	Fort-de-France	Bellevue	1			1						
	9720004X	Fort-de-France	Joseph Gaillard							1			
	9720825P	Ducos	Centre Sud						1				
Mayotte	9760127J	Mamoudzou	Bamana					1					
Montpellier	0300027S	Nîmes	Ernest Hemingway										1
	0300002P	Alès	Jean-Baptiste Dumas							1			
	0340038G	Montpellier	Joffre	2	×		3		1				
	0340042L	Montpellier	Jean Mermoz					1			1		
	0340076Y	Sète	Irène et Frédéric Joliot Curie							1			
	0300021K	Nîmes	Alphonse Daudet	1			2						
	0300026R	Nîmes	Dhuoda					1					
	0660010C	Perpignan	François Arago	1			1						
Nancy-Metz	0880020U	Épinal	Claude Gellée	1									
	0570029X	Forbach	Jean Moulin	1									
	0570054Z	Metz	Fabert	2	×		2						
	0572757M	Metz	Georges de la Tour						1				
	0573227Y	Metz	Louis de Cormontaigne					1					
	0570058D	Metz	Louis Vincent							1			
	0540038Y	Nancy	Henri Poincaré	2	×	1	2		2				
	0540042C	Nancy	Henri Loritz				2	1					
Nantes	0491966W	Angers	Henri Bergson	1			1						
	0490003M	Angers	Chevrollier					1					
	0720029R	Le Mans	Montesquieu	1	×		2						
	0720033V	Le Mans	Gabriel Touchard-Washington					1		1			
	0440021J	Nantes	Georges Clemenceau	2	×	1	3		2				
	0440029T	Nantes	Livet					2					

Académie	Établissements	Ville	Nom	MP/SI	Option informatique	MP2I	PC/SI	PT/SI	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan
	0440069L	Saint-Nazaire	Aristide Briand				1			1			
Nice	0060030A	Nice	Massena	2	×		2		1				
	0060075Z	Nice	Les Eucalyptus				1	2					
	0060014H	Cannes	Jules Ferry							1			
	0830053G	Toulon	Jules Dumont d'Urville	1			2						
	0831616F	Toulon	Rouvière					1		1			
	0061642C	Valbonne	Lycée international	1	×	1	2						
Normandie (Caen)	0140013N	Caen	Malherbe	2	×				2				
	0142059M	Caen	Victor Hugo				2						
	0142131R	Caen	Jules Dumont D'Urville					1					
	0501828R	Cherbourg-en-Cotentin	Victor Grignard	1	×								
Normandie (Rouen)	0270016W	Evreux	Aristide Briand				1						
	0760052U	Le Havre	François 1 <sup>er</sup>	1			1						
	0760058A	Le Havre	Robert Schuman-Perret					1					
	0760090K	Rouen	Corneille	2	×		2		1				
	0760095R	Rouen	Blaise Pascal					1					
	0760110G	Sotteville-lès-Rouen	Marcel Sembat							1			
Orléans-Tours	0410002E	Blois	François-Philibert Dessaignes	1									
	0180005H	Bourges	Alain Fournier	1									
	0280007F	Chartres	Marceau	1			1						
	0450049J	Orléans	Pothier	3	×		2		1				
	0450051L	Orléans	Benjamin Franklin					1		1			
	0370035M	Tours	Descartes	2	×	1	2		1				
	0371481R	Tours	Jacques de Vaucanson					1					
Paris	0750647W	Paris 3 <sup>e</sup>	Turgot				1						
	0750672Y	Paris 3 <sup>e</sup>	Duperré ESAA										1
	0750652B	Paris 4 <sup>e</sup>	Charlemagne	2	×		1						
	0750655E	Paris 5 <sup>e</sup>	Louis-le-Grand	3	×	1	2						
	0750654D	Paris 5 <sup>e</sup>	Henri IV	2	×		1		1				

Académie	Établissements	Ville	Nom	MP/SI	Option informatique	MP2I	PC/SI	PT/SI	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan
	0750656F	Paris 5 <sup>e</sup>	Lavoisier				1						
	0750658H	Paris 6 <sup>e</sup>	Saint-Louis	4	×	1	5		3				
	0750660K	Paris 6 <sup>e</sup>	Fénelon	2	×		1		1				
	0750663N	Paris 8 <sup>e</sup>	Chaptal	3	×		2	1	2				
	0750667T	Paris 9 <sup>e</sup>	Condorcet	2	×		1						
	0750668U	Paris 9 <sup>e</sup>	Jacques Decour	1			2						
	0750676C	Paris 11 <sup>e</sup>	Dorian					1					
	0750675B	Paris 11 <sup>e</sup>	Voltaire					1					
	0750679F	Paris 12 <sup>e</sup>	Paul Valéry	1		1	1						
	0750685M	Paris 13 <sup>e</sup>	Pierre-Gilles de Gennes	1			2		1			1	
	0750691U	Paris 14 <sup>e</sup>	Raspail				1	2		1			
	0750693W	Paris 15 <sup>e</sup>	Buffon	1			1						
	0750699C	Paris 16 <sup>e</sup>	Janson de Sailly	3	×	1	3		2				
	0750700D	Paris 16 <sup>e</sup>	Jean-Baptiste Say				1	1	1				
	0750698B	Paris 16 <sup>e</sup>	Claude Bernard	1	×		1						
	0750704H	Paris 17 <sup>e</sup>	Carnot				1						
0750705J	Paris 17 <sup>e</sup>	Honoré de Balzac				1							
Poitiers	0170028N	La Rochelle	Jean Dautet	1			1						
	0170029P	La Rochelle	Léonce Vieljeux							1			
	0860035W	Poitiers	Camille Guérin	1	×	1	1		2				
	0860037Y	Poitiers	Nelson Mandela					1					
Reims	0510034K	Reims	Franklin Roosevelt	1		1	2	1					
	0510031G	Reims	Georges Clemenceau	2	×				1				
	0100022V	Troyes	Chrétien de Troyes	1			1						
	0100025Y	Troyes	Lombards							1			
Rennes	0290007A	Brest	La Pérouse Kérichen	2	×		1						
	0290012F	Brest	Vauban				1	1					
	0560025Y	Lorient	Dupuy de Lôme	1			1						
	0290069T	Quimper	Auguste Brizeux				1						
	0350710G	Rennes	René-François de Chateaubriand	3	×		2		3				

Académie	Établissements	Ville	Nom	MP/SI	Option informatique	MP2I	PC/SI	PT/SI	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan
	0350029S	Rennes	Joliot-Curie				1	1					
	0220056S	Saint-Brieuc	François Rabelais	1			1						
	0220058U	Saint-Brieuc	Chaptal							1			
	0560051B	Vannes	Alain-René Lesage	1	×	1		1					
Réunion	9740001H	Saint-Denis	Leconte De Lisle	1		0,5	1						
	9740054R	Saint-Denis	Lislet Geoffroy					1					
	9740471U	Saint-Benoît	Amiral Bouvet							1			
	9740002J	Le Tampon	Roland Garros				1		1				
Strasbourg	0680010S	Colmar	Blaise Pascal							1			
	0680031P	Mulhouse	Albert Schweitzer	2	×		1						
	0681768C	Mulhouse	Lavoisier								1		
	0670080Y	Strasbourg	Jean-Baptiste Kléber	4	×	1	3						
	0670085D	Strasbourg	Louis Couffignal				1	2					
	0670084C	Strasbourg	Jean Rostand						1			1	
0671509B	Haguenau	Alphonse Heinrich Nessel							1				
Toulouse	0120022J	Rodez	Ferdinand Foch	1									
	0310047H	Toulouse	Ozenne						1			1	
	0810004P	Albi	Louis Rascol							1			
	0810959C	Castres	Borde Basse	1									
	0810006S	Albi	Lapérouse				1						
	0820021C	Montauban	Antoine Bourdelle					1					
	0650025Z	Tarbes	Théophile Gautier				1						
	0650027B	Tarbes	Jean Dupuy					1					
	0312289V	Saint-Orens-de-Gameville	Pierre-Paul Riquet							1			
	0310036W	Toulouse	Pierre de Fermat	2	×	1	2		2				
	0310044E	Toulouse	Déodat de Séverac				2	1					
	0310038Y	Toulouse	Bellevue	1			2						
0311323V	Toulouse	Rive Gauche										1	
Versailles	0920136Y	Clichy	Newton-Enrea					1					
	0952196W	Enghien-les-Bains	Gustave Monod	1			1						

Académie	Établissements	Ville	Nom	MP/SI	Option informatique	MP2I	PC/SI	PT/SI	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan
	0911251R	Évry	Parc des Loges	1			1						
	0782539L	Mantes-la-Jolie	Saint-Exupéry	1									
	0781512V	Montigny-le-Bretonneux	Descartes				1						
	0910727W	Massy	Parc de Vilgénis					1					
	0920142E	Neuilly Sur Seine	Louis Pasteur	2	×		2						
	0920134W	Boulogne Billancourt	Jacques Prévert						1				
	0910626L	Orsay	Blaise Pascal	2			1						
	0911492C	Les Ulis	L'Essouriau				1						
	0910620E	Corbeil-Essonnes	Robert Doisneau							1			
	0950649P	Pontoise	Camille Pissarro	1									
	0920799U	Rueil-Malmaison	Richelieu							1			
	0910627M	Savigny-sur-Orge	Jean-Baptiste Corot	1			1						
	0920145H	Sceaux	Lakanal	1			2		2				
	0782132U	Saint-Germain-en-Laye	Jeanne d'Albret	1			1						
	0951104J	Saint-Ouen-L'Aumône	Jean Perrin							1			
	0950641F	Argenteuil	Jean Jaurès				1						
	0920149M	Vanves	Michelet	1			2						
	0782562L	Versailles	Hoche	1	×	1	2		2				
	0782565P	Versailles	Jules Ferry					2		1			
Nouvelle-Calédonie	9830003L	Nouméa	Jules Garnier					1					
Polynésie Française	9800023C	Pirae	De Taane					1					

## Classes de seconde année

Académie	Établissements	Ville	Nom	MP	MP*	Option informatique	MPI	PC	PC*	PT	PT*	PSI	PSI*	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan
Aix-Marseille	0130002G	Aix-en-Provence	Paul Cézanne	1		×		1	1			1						
	0130003H	Aix-en-Provence	Vauvenargues							1	1							
	0840003X	Avignon	Frédéric Mistral									1						
	0130040Y	Marseille 1er	Thiers	1	1	×	1 MPI-MPI*	1	1				1	3				
	0130053M	Marseille 10e	Jean Perrin							1	1		1					
	0132733A	Marseille 13e	Antonin Artaud												1			
	0130051K	Marseille 5e	Marie Curie														1	
0130160D	Salon-de-Provence	L'Empéri					1											
Amiens	0800009A	Amiens	Louis Thuillier		1	×	1	1	1			1		2	1			
	0600014P	Compiègne	Pierre d'Ailly	1				1										
	0600020W	Nogent-sur-Oise	Marie Curie							1								
	0020049T	Saint-Quentin	Pierre de La Ramée					1										
Besançon	0900004R	Belfort	Raoul Follereau					1		1		1						
	0250007X	Besançon	Victor Hugo			×	1 MP-MPI 1 MP*-MPI*	1	1			1		1				
	0250011B	Besançon	Jules Haag							1								
	0251994G	Montbéliard	Germaine Tillion												1			
Bordeaux	0640010N	Bayonne	René Cassin					1										
	0330021U	Bordeaux	Michel Montaigne	1	1	×	1	1	1			1	1	2				
	0330028B	Bordeaux	Gustave Eiffel							1	1	1	1					
	0330023W	Bordeaux	Camille Jullian	1				1										
	0330021U	Talence	Alfred Kastler													0,5		
	0640055M	Pau	Louis Barthou	1				1	1			1		1				
	0640057P	Pau	Saint Cricq												1			
0240024W	Périgueux	Bertran de Born					1											
Clermont-Ferrand	0630018C	Clermont-Ferrand	Blaise Pascal	1	1	×		1	1			1		1				
	0630021F	Clermont-Ferrand	La Fayette	1									1		1			



Académie	Établissements	Ville	Nom	MP	MP*	Option informatique	MPI	PC	PC*	PT	PT*	PSI	PSI*	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan
	0030026M	Montluçon	Paul Constans							1								
	0630069H	Thiers	Jean Zay							1								
Corse	6200002H	Ajaccio	Laetitia Bonaparte							0,5		0,5						
Créteil	0930117X	Aubervilliers	Le Corbusier							1					1			
	0940580V	Cachan	Lycée Polyvalent								1				1			
	0770920G	Champagne-sur-Seine	La Fayette								1							
	0940113M	Champigny-sur-Marne	Langevin-Wallon							1								
	0770927P	Fontainebleau	François 1 <sup>er</sup>	1				1				1		1				
	0930830X	Le Raincy	Albert Schweitzer	1	1	×			1				1		1			
	0770930T	Meaux	Henri Moissan										1					
	0770931U	Meaux	Pierre de Coubertin								1					1		
	0770933W	Melun	Jacques Amyot	1				1										
	0930122C	Montreuil	Condorcet										1					
	0930125F	Saint-Denis	Paul Éluard	1									1					
	0940120V	Saint-Maur-des-Fossés	Marcelin Berthelot	1	1	×		1	1				1	1	3			
0940121W	Saint-Maur-des-Fossés	D'Arsonval											1			1		
Dijon	0890003V	Auxerre	Jacques Amyot									1						
	0710012C	Chalon-sur-Saône	Nicéphore Niepce							1								
	0710023P	Cluny	La Prat's							1								
	0210015C	Dijon	Carnot	1		×	1 MP-MPI MP*-MPI*	1	1				1	1				
	0211033J	Dijon	Gustave Eiffel							1		1			1			
	0580753D	Nevers	Alain Colas															1
	0580031U	Nevers	Jules Renard							1								
Grenoble	0740003B	Annecy	Louis Berthollet	1	1	×		1	1				1					
	0740006E	Argonay	Louis Lachenal							1								
	0730013T	Chambéry	Vaugelas	1		×						1						
	0730016W	Chambéry	Monge												1			
	0380027Y	Grenoble	Champollion	2	1	×	1	1	1			1	1	2				

Académie	Établissements	Ville	Nom	MP	MP*	Option informatique	MPI	PC	PC*	PT	PT*	PSI	PSI*	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan
	0380033E	Grenoble	Vaucanson							1	1							
	0260035X	Valence	Camille Vernet	1				1				1						
	0380092U	Voiron	Ferdinand Buisson							1								
Guadeloupe	9711032V	Baie Mahault	Charles Coeffin				0,5			1								
	9710003B	Les Abymes	Baimbridge	1				1				1		1				
Guyane	9730196A	Remire Montjoly	Léon Gontran Damas									1						
Lille	0590011S	Armentières	Gustave Eiffel							1	1							
	0620006V	Arras	Robespierre	1		×			1			1		1				
	0622949U	Boulogne-sur-Mer	Mariette	1														
	0590063Y	Douai	Albert Chatelet	1					1				1	1				
	0590071G	Dunkerque	Jean Bart	1					1			1						
	0590072H	Dunkerque	De L'Europe								1							
	0590119J	Lille	Faidherbe	1	1	×	1 MPI-MPI*	1	1				1	2				
	0590121L	Lille	César Baggio								1	1	1	1				
	0590122M	Lille	Valentine Labbé															1
	0590214M	Tourcoing	Colbert				1									1		
	0590221V	Valenciennes	Henri Wallon	0,5	1	×	0,5	1	1				1					
0590223X	Valenciennes	Du Hainaut													1			
Limoges	0190010H	Brive-la-Gaillarde	Georges Cabanis												1			
	0190032G	Tulle	Edmond Perrier					1										
	0870015U	Limoges	Gay Lussac	1			0,5		1			1						
	0870056N	Limoges	Turgot							1								
	0870016V	Limoges	Léonard Limosin											1				
Lyon	0010013J	Bourg-en-Bresse	Lalande	1				1										
	0690037R	Lyon 1 <sup>er</sup>	La Martinière Diderot															1
	0690038S	Lyon 9 <sup>e</sup>	La Martinière Duchère														1	
	0690128P	Lyon 5 <sup>e</sup>	Édouard Branly												1			
	0690026D	Lyon 6 <sup>e</sup>	Du Parc		1	×	1 MP-MPI 1 MP*-MPI*	1	2			1	1	3				

Académie	Établissements	Ville	Nom	MP	MP*	Option informatique	MPI	PC	PC*	PT	PT*	PSI	PSI*	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan
	0692866R	Lyon 8 <sup>e</sup>	La Martinière Monplaisir	1	1	×		1	1	1	1	1	1	1				
	0690082P	Lyon 9 <sup>e</sup>	Jean Perrin	1				1				1						
	0420041S	Saint-Étienne	Claude Fauriel			×	1 MP-MPI 1 MP*-MPI*	1	1					1				
	0420046X	Saint-Étienne	Étienne Mimard							1		1			1			
Martinique	9720825P	Ducos	Centre Sud											1				
	9720003W	Fort-de-France	Bellevue	1				1				1						
	9720004X	Fort-de-France	Joseph Gaillard												1			
Mayotte	9760127J	Mamoudzou	Bamana							1								
Montpellier	0300002P	Alès	Jean-Baptiste Dumas												1			
	0340038G	Montpellier	Joffre	2	1	×		1	1			1	1	1				
	0340042L	Montpellier	Jean Mermoz							1						1		
	0340076Y	Sète	Irène et Frédéric Joliot Curie												1			
	0300021K	Nîmes	Alphonse Daudet	1				1				1						
	0300027S	Nîmes	Ernest Hemingway															1
	0300026R	Nîmes	Dhuoda							1								
	0660010C	Perpignan	François Arago	1				1				1						
Nancy-Metz	0880020U	Épinal	Claude Gellée	1														
	0570029X	Forbach	Jean Moulin	1														
	0570054Z	Metz	Fabert	1	1	×		1	1				1					
	0572757M	Metz	Georges de la Tour											1				
	0573227Y	Metz	Louis de Cormontaigne							1		1						
	0570058D	Metz	Louis Vincent												1			
	0540038Y	Nancy	Henri Poincaré	1	1	×		1	1			1		2				
	0540042C	Nancy	Henri Loritz								1	1	1					
Nantes	0491966W	Angers	Henri Bergson	1				1				1						
	0490003M	Angers	Chevrollier							1								
	0720029R	Le Mans	Montesquieu	1		×			1				1					
	0720033V	Le Mans	Gabriel Touchard-							1					1			

Académie	Établissements	Ville	Nom	MP	MP*	Option informatique	MPI	PC	PC*	PT	PT*	PSI	PSI*	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan
			Washington															
	0440021J	Nantes	Georges Clemenceau	1	1	×	1 MPI-MPI*	1	1			2		2				
	0440029T	Nantes	Livet							1	1							
	0440069L	Saint-Nazaire	Aristide Briand					1							1			
Nice	0060030A	Nice	Massena	1	1	×		1	1			1		1				
	0060075Z	Nice	Les Eucalyptus							1	1	1						
	0060014H	Cannes	Jules Ferry												1			
	0830053G	Toulon	Jules Dumont d'Urville	1				1	1				1					
	0830056K	Toulon	Rouvière							1					1			
	0061642C	Valbonne	Lycée international	1		×	1	1					1					
Normandie (Caen)	0140013N	Caen	Malherbe	2	1	×								2				
	0142059M	Caen	Victor Hugo					1	1			1						
	0142131R	Caen	Jules Dumont d'Urville							1								
	0501828R	Cherbourg-en-Cotentin	Victor Grignard	1		×												
Normandie (Rouen)	0270016W	Evreux	Aristide Briand					1				1						
	0760052U	Le Havre	François 1 <sup>er</sup>	1				1										
	0760058A	Le Havre	Schuman Perret							1								
	0760090K	Rouen	Pierre Corneille	1	1	×		1	1				1	1				
	0760095R	Rouen	Blaise Pascal							1								
	0760110G	Sotteville-lès-Rouen	Marcel Sembat												1			
Orléans-Tours	0410002E	Blois	François Philibert Dessaignes	1														
	0180005H	Bourges	Alain Fournier	1														
	0280007F	Chartres	Marceau	1				1										
	0450049J	Orléans	Pothier	2	1	×		1	1			1	1	1				
	0450051L	Orléans	Benjamin Franklin							1					1			
	0370035M	Tours	Descartes	1	1	×	1 MPI-MPI*	1	1			1	1	1				
	0371418R	Tours	Jacques de Vaucanson							1	1							

Académie	Établissements	Ville	Nom	MP	MP*	Option informatique	MPI	PC	PC*	PT	PT*	PSI	PSI*	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan
Paris	0750647W	Paris 3 <sup>e</sup>	Turgot					1										
	0750672Y	Paris 3 <sup>e</sup>	Duperré ESAA															1
	0750652B	Paris 4 <sup>e</sup>	Charlemagne	1	1	×		1	1									
	0750655E	Paris 5 <sup>e</sup>	Louis-Le-Grand	1	3	×	1 MPI*		3				1					
	0750654D	Paris 5 <sup>e</sup>	Henri IV	1	1				1					1				
	0750656F	Paris 5 <sup>e</sup>	Lavoisier					1										
	0750658H	Paris 6 <sup>e</sup>	Saint-Louis	1	2	×	1 MPI-MPI*	2	2			2	3	3				
	0750660K	Paris 6 <sup>e</sup>	Fénelon	1	1	×			1					1				
	0750663N	Paris 8 <sup>e</sup>	Chaptal	1	1	×		1	1		1	1	1	2				
	0750667T	Paris 9 <sup>e</sup>	Condorcet	1	1	×		1					1					
	0750668U	Paris 9 <sup>e</sup>	Jacques Decour	1					1			1	1					
	0750676C	Paris 11 <sup>e</sup>	Dorian								1							
	0750675B	Paris 11 <sup>e</sup>	Voltaire								1							
	0750679F	Paris 12 <sup>e</sup>	Paul Valéry	1			1 MPI-MPI*					1						
	0750685M	Paris 13 <sup>e</sup>	Pierre-Gilles de Gennes	1				1				1		1			1	
	0750691U	Paris 14 <sup>e</sup>	Raspail								1	1	1			1		
	0750693W	Paris 15 <sup>e</sup>	Buffon		1				1				1					
	0750699C	Paris 16 <sup>e</sup>	Janson de Sailly	2	1	×	1 MPI-MPI*	1	2			1	1	2				
	0750700D	Paris 16 <sup>e</sup>	Jean-Baptiste Say									1		1	1			
0750698B	Paris 16 <sup>e</sup>	Claude Bernard	1		×							1	1					
0750704H	Paris 17 <sup>e</sup>	Carnot						1										
0750705J	Paris 17 <sup>e</sup>	Honoré de Balzac						1										
Poitiers	0170028N	La Rochelle	Jean Dautet	1								1						
	0170029P	La Rochelle	Léonce Vieljeux												1			
	0860035W	Poitiers	Camille Guérin	1	1	×			1				1	2				
	0860037Y	Poitiers	Nelson Mandela							1								
Reims	0510034K	Reims	Franklin Roosevelt				1	1	1	1		1	1					
	0510031G	Reims	Georges Clemenceau	1	1	×								1				
	0100022V	Troyes	Chrétien de Troyes	1					1			1						

Académie	Établissements	Ville	Nom	MP	MP*	Option informatique	MPI	PC	PC*	PT	PT*	PSI	PSI*	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan
	0100025Y	Troyes	Lombards												1			
Rennes	0290007A	Brest	La Pérouse Kérichen	1	1	×		1	1									
	0290012F	Brest	Vauban							1		1						
	0560025Y	Lorient	Dupuy de Lôme	1				1				1						
	0290069T	Quimper	Auguste Brizeux					1				1						
	0350710G	Rennes	François René de Chateaubriand	2	1	×		1	1			1	1	3				
	0350029S	Rennes	Joliot-Curie								1		1					
	0220056S	Saint-Brieuc	François Rabelais	1				1					1					
	0220058U	Saint-Brieuc	Chaptal												1			
0560051B	Vannes	Alain René Lesage	1		×					1								
Réunion	9740001H	Saint-Denis	Leconte de Lisle	1				1					1					
	9740002J	Le Tampon	Roland Garros									1		1				
	9740054R	Saint-Denis	Lislet Geoffroy							1								
	9740471U	Saint-Benoit	Amiral Pierre Bouvet												1			
Strasbourg	0680010S	Colmar	Blaise Pascal												1			
	0671509B	Haguenau	Alphonse Heinrich Nessel												1			
	0680031P	Mulhouse	Albert Schweitzer	1	1	×			1			1						
	0681768C	Mulhouse	Lavoisier													1		
	0670080Y	Strasbourg	Jean-Baptiste Kléber	2	1	×	1 MPI-MPI*	1	1			2	1					
	0670085D	Strasbourg	Louis Couffignal								1	1		1				
	0670084C	Strasbourg	Jean Rostand											1			1	
Toulouse	0120022J	Rodez	Ferdinand Foch	1														
	0810004P	Albi	Louis Rascol												1			
	0810006S	Albi	Lapérouse					1				1						
	0810959C	Castres	Borde Basse	1														
	0650025Z	Tarbes	Théophile Gautier					1										
	0820021C	Montauban	Antoine Bourdelle								1							
	0650027B	Tarbes	Jean Dupuy								1							

Académie	Établissements	Ville	Nom	MP	MP*	Option informatique	MPI	PC	PC*	PT	PT*	PSI	PSI*	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan
	0312289V	Saint-Orens-de-Gameville	Pierre-Paul Riquet												1			
	0310036W	Toulouse	Pierre de Fermat	1	1	×	1 MPI-MPI*	1	1				1	2				
	0310044E	Toulouse	Déodat de Séverac					1			1		1					
	0310038Y	Toulouse	Bellevue	1					1			1						
	0310047H	Toulouse	Ozenne											1			1	
	0311323V	Toulouse	Rive gauche															1
Versailles	0781512V	Montigny-le-Bretonneux	Descartes					1										
	0920136Y	Clichy	Newton-Enrea							1								
	0950644J	Enghien-les-Bains	Gustave Monod	1				1										
	0911251R	Évry	Parc des Loges	1								1						
	0910620E	Corbeil	Robert Doisneau												1			
	0782539L	Mantes-la-Jolie	Saint-Exupéry	1														
	0910727W	Massy	Parc de Vilgénis							1								
	0911492C	Les Ulis	L'Essouriau										1					
	0920142E	Neuilly-sur-Seine	Louis Pasteur	1	1	×		1	1				1					
	0910626L	Orsay	Blaise Pascal		1				1				1					
	0950649P	Pontoise	Camille Pissarro	1														
	0950641F	Argenteuil	Jean Jaurès										1					
	0920799U	Rueil-Malmaison	Richelieu													1		
	0910627M	Savigny-sur-Orge	Jean-Baptiste Corot	1						1								
	0920145H	Sceaux	Lakanal	1					1	1				1	2			
	0782132U	Saint-Germain-en-Laye	Jeanne d'Albret	1					1				1					
	0951104J	Saint-Ouen-L'aumône	Jean Perrin													1		
	0920134W	Boulogne-Billancourt	Jacques Prévert												1			
0920149M	Vanves	Michelet	1						1			1						
	0782562L	Versailles	Hoche			×	1 MP-MPI 1 MP*-MPI*	1	1				1	2				
	0782565P	Versailles	Jules Ferry							1	1	1			1			
Nouvelle-	9830003L	Nouméa	Jules Garnier							1		1						

Académie	Établissements	Ville	Nom	MP	MP*	Option informatique	MPI	PC	PC*	PT	PT*	PSI	PSI*	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan
Calédonie																		
Polynésie Française	9800023C	PIRAE	De Taaone							1								



## CPGE DE LA VOIE TSI EN 3 ANS POUR BACHELIERS PROFESSIONNELS

Académie	Établissements	Ville	Nom	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année
Dijon	0710054Y	Montceau-Les-Mines	Henri Parriat	1	1	1
Grenoble	0730016W	Chambéry	Monge	1	1	1

## CPGE ATS INGÉNIERIE INDUSTRIELLE - PREPARATION EN 1 AN

Académie	Établissements	Ville	Nom	Divisions
Aix-Marseille	0130049H	Marseille 7 <sup>e</sup>	Rue du rempart	1
	0840005Z	Avignon	Philippe de Girard	1
Amiens	0600020W	Nogent-sur-Oise	Marie Curie	1
Bordeaux	0330028B	Bordeaux	Gustave Eiffel	1
Clermont-Ferrand	0630021F	Clermont-Ferrand	La Fayette	1
Créteil	0770920G	Champagne-sur-Seine	La Fayette	1
	0930125F	Saint-Denis	Paul Eluard	1
Dijon	0211033J	Dijon	Gustave Eiffel	1
Grenoble	0381603L	Grenoble	André Argouges	1
	0261505V	Valence	Algoud-Laffemas	1
Lille	0590121L	Lille	César Baggio	1
Lyon	0690128P	Lyon 5 <sup>e</sup>	Édouard Branly	1
Montpellier	0340011C	Béziers	Jean Moulin	1
Nancy-Metz	0880021V	Épinal	Pierre Mendès France	1
Nantes	0440029T	Nantes	Livet	1
	0720033V	Le Mans	Gabriel Touchard-Washington	1
Nice	0060014H	Cannes	Jules Ferry	1
Normandie (Caen)	0142131R	Caen	Jules Dumont d'Urville	1*
Normandie (Rouen)	0760095R	Rouen	Blaise Pascal	1
Paris	0750712S	Paris 19 <sup>e</sup>	Diderot	1
	0750713T	Paris 19 <sup>e</sup>	Jacquard	1
Poitiers	0170029P	La Rochelle	Léonce Vieljeux	1
Reims	0511565Z	Reims	Arago	1
Rennes	0350029S	Rennes	Joliot Curie	1
	0220023F	Lannion	Félix Le Dantec	1
	0290071V	Quimper	Yves Thépot	1
Réunion	9740002J	Le Tampon	Roland Garros	1
Strasbourg	0680034T	Mulhouse	Louis Armand	1

Académie	Établissements	Ville	Nom	Divisions
Toulouse	0810004P	Albi	Louis Rascol	1
	0310044E	Toulouse	Déodat de Séverac	1
	0312759F	Toulouse	Joseph Gallieni	1**
Versailles	0950641F	Argenteuil	Jean Jaurès	1
	0920136Y	Clichy	Newton-Enrea	1
	0782565P	Versailles	Jules Ferry	1
	0910620E	Corbeil-Essonnes	Robert Doisneau	1
Nouvelle-Calédonie	9830003L	Nouméa	Jules Garnier	1

\*ATS mixte ingénierie industrielle et génie civil en réseau avec le lycée Laplace à Caen et l'Institut privé Lemonnier à Caen

\*\*ATS mixte maintenance et logistique transport - préparation en réseau avec les lycées Déodat et Ozenne à Toulouse

### CPGE ATS MÉTIERS DE LA CHIMIE - PRÉPARATION EN 1 AN

Académie	Établissements	Ville	Nom	Divisions
Lille	0595809U	Valenciennes	De l'Escaut	1
Lyon	0690037R	Lyon 1 <sup>er</sup>	La Martinière Diderot	1
Paris	0750685M	Paris 13 <sup>e</sup>	Pierre-Gilles de Gennes	1

### CPGE ATS BIOLOGIE - PRÉPARATION EN 1 AN

Académie	Établissements	Ville	Nom	Divisions
Paris	0750685M	Paris 13 <sup>e</sup>	Pierre-Gilles de Gennes	1
Versailles	0921156G	Gennevilliers	Galilée	1

### CPGE ATS GÉNIE CIVIL - PRÉPARATION EN 1 AN

Académie	Établissements	Ville	Nom	Divisions
Bordeaux	0640001D	Anglet	Cantau	1
Guyane	9730514W	Bassin de Cayenne	Lycée polyvalent Balata	1
Lille	0595786U	Lomme	Jean Prouvé	1
Nancy-Metz	0542262R	Laxou	Héré	1
Normandie (Caen)	0142131R	Caen	Jules Dumont d'Urville	1*
Paris	0750697A	Paris 19 <sup>e</sup>	Saint Lambert	1

© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports > [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

© Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation > [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)

\*ATS mixte ingénierie industrielle et génie civil en réseau avec le lycée Laplace à Caen et l'Institut privé Lemonnier à Caen

### CPGE ATS MÉTIERS DE L'HORTICULTURE ET DU PAYSAGE - PRÉPARATION EN 1 AN

Académie	Établissements	Ville	Nom	Divisions
Créteil	0931779D	Montreuil	Métiers de l'horticulture et du paysage	1

### CPGE DE LA FILIÈRE ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE

Classes de première année

Académie	Établissements	Ville	Nom	Option générale	Option technologique	ENS Rennes D1	ENS Cachan D2
Aix-Marseille	0130002G	Aix-en-Provence	Paul Cézanne	1			
	0050006E	Gap	Dominique Villars	1			
	0130040Y	Marseille 1 <sup>er</sup>	Thiers	1			
	0130039X	Marseille 1 <sup>er</sup>	Saint-Charles	1			
	0130053M	Marseille 10 <sup>e</sup>	Jean Perrin		1	1	1
	0130048G	Marseille 15 <sup>e</sup>	Saint-Exupéry	1			
Amiens	0800009A	Amiens	Louis Thuillier	1	1		
	0800010B	Amiens	Madeleine Michélin	1			
	0600040T	Noyon	Jean Calvin	1			
Besançon	0900003P	Belfort	Gustave Courbet	1			
	0250010A	Besançon	Louis Pergaud	1	1		1
Bordeaux	0640010N	Bayonne	René Cassin	1			
	0330021U	Bordeaux	Michel Montaigne	3			
	0330029C	Bordeaux	Nicolas Brémontier		1		
	0330028B	Bordeaux	Gustave Eiffel			1	1
	0640055M	Pau	Louis Barthou	1			
Clermont-Ferrand	0630018C	Clermont-Ferrand	Blaise Pascal	2			
	0630020E	Clermont-Ferrand	Sidoine Apollinaire		1		
	0030025L	Montluçon	Madame de Staël	1			
Créteil	0931613Y	Bobigny	Louise Michel				1

Académie	Établissements	Ville	Nom	Option générale	Option technologique	ENS Rennes D1	ENS Cachan D2
	0941347D	Fontenay-sous-Bois	Pablo Picasso		1		
	0930830X	Le Raincy	Albert Schweitzer	1			
	0931585T	Livry-Gargan	André Boulloche			1	1
	0930123D	Noisy-Le-Sec	Olympe de Gouge	1			
	0770926N	Fontainebleau	François Couperin	1			
	0770930T	Meaux	Henri Moissan	1	1		
	0770933W	Melun	Jacques Amyot	1			
	0772737G	Sourdun	Internat d'excellence	1			
	0940580V	Cachan	Lycée polyvalent			1	
	0940120V	Saint-Maur-des-Fossés	Marcelin Berthelot	2			
	0940124Z	Vincennes	Hector Berlioz	1			
Dijon	0710011B	Chalon-sur-Saône	Pontus de Tyard	1			
	0210015C	Dijon	Carnot	2			
	0211033J	Dijon	Gustave Eiffel			1	1
	0210019G	Dijon	Le Castel		1		
Grenoble	0740003B	Annecy	Claude Louis Berthollet	2			
	0380027Y	Grenoble	Champollion	2			
	0380029A	Grenoble	Les Eaux Claires		1		
	0260035X	Valence	Camille Vernet	1			
Guadeloupe	9710003B	Les Abymes	Baimbridge	1	1		
	9710002A	Basse-Terre	Gerville Réache	1			
Lille	0620007W	Arras	Gambetta Carnot	1			
	0590258K	Lille	Gaston Berger	2	1		1
	0590119J	Lille	Faidherbe	1			
	0590071G	Dunkerque	Jean Bart	0,5			
Limoges	0870015U	Limoges	Gay Lussac	1			
Lyon	0010014K	Bourg-en-Bresse	Edgar Quinet	1			
	0690023A	Lyon 2 <sup>e</sup>	Ampère	3			
	0690028F	Lyon 5 <sup>e</sup>	De Saint Just	2			
	0690026D	Lyon 6 <sup>e</sup>	Du Parc	2			

Académie	Établissements	Ville	Nom	Option générale	Option technologique	ENS Rennes D1	ENS Cachan D2
	0690032K	Lyon 2 <sup>e</sup>	Juliette Récamier			1	1
	0690038S	Lyon 9 <sup>e</sup>	La Martinière Duchère		1		
	0693478F	Saint-Priest	Condorcet		1		
	0690097F	Villefranche-sur-Saône	Claude Bernard		1		
	0420041S	Saint-Étienne	Claude Fauriel	2			
Martinique	9720003W	Fort-de-France	Bellevue	1			
	9720350Y	La Trinité	Frantz Fanon		1		
Mayotte	9760182U	Sada	Lycée polyvalent	1			
	9760370Y	Mamoudzou	Les Lumières		1		
Montpellier	0340038G	Montpellier	Joffre	1			
	0340042L	Montpellier	Jean Mermoz			1	1
	0340040J	Montpellier	Jules Guesde		1		
	0300021K	Nîmes	Alphonse Daudet	1			
Nancy-Metz	0570054Z	Metz	Fabert	1			
	0572757M	Metz	Georges de la Tour	1			
	0540040A	Nancy	Frédéric Chopin		1		
	0540038Y	Nancy	Henri Poincaré	2			
Nantes	0491966W	Angers	Henri Bergson	1			
	0490003M	Angers	Chevrollier		1		
	0490002L	Angers	Joachim du Bellay	1			
	0720033V	Le Mans	Gabriel Touchard Washington	1			
	0440021J	Nantes	Georges Clemenceau	1			
	0442765S	Nantes	Nelson Mandela	1			
	0441993C	Nantes	Carcouet			1	
Nice	0060030A	Nice	Massena	2			
	0060033D	Nice	Honoré d'Estienne d'Orves		1		
	0830053G	Toulon	Jules Dumont d'Urville	1	1		
	0061642C	Valbonne	Lycée international	1			
Normandie	0140013N	Caen	Malherbe	1			

Académie	Établissements	Ville	Nom	Option générale	Option technologique	ENS Rennes D1	ENS Cachan D2
(Caen)	0142107P	Caen	Charles de Gaulle	1			
	0141796B	Hérouville Saint Clair	Salvador Allende		1		
	0500065Z	Saint-Lô	Le Verrier	1			
Normandie (Rouen)	0760052U	Le Havre	Francois 1 <sup>er</sup>	1		1	
	0760090K	Rouen	Pierre Corneille	1			
	0760096S	Rouen	Gustave Flaubert	1			
	0760109F	Sotteville-lès-Rouen	Les Bruyères		1		
Orléans-Tours	0450782F	Orléans	Voltaire	1	1		
	0450049J	Orléans	Pothier	1			
	0370035M	Tours	Descartes	1			
Paris	0750647W	Paris 3 <sup>e</sup>	Turgot		1	1	1
	0750654D	Paris 5 <sup>e</sup>	Henri IV	2			
	0750655E	Paris 5 <sup>e</sup>	Louis-le-Grand	1			
	0750656F	Paris 5 <sup>e</sup>	Lavoisier	1			
	0750657G	Paris 6 <sup>e</sup>	Montaigne	2			
	0750658H	Paris 6 <sup>e</sup>	Saint-Louis	1			
	0750663N	Paris 8 <sup>e</sup>	Chaptal	1			
	0750668U	Paris 9 <sup>e</sup>	Jacques Decour	1			
	0750683K	Paris 13 <sup>e</sup>	Claude Monet	1			
	0750699C	Paris 16 <sup>e</sup>	Janson de Sailly	3			
	0750698B	Paris 16 <sup>e</sup>	Claude Bernard	1			
	0750704H	Paris 17 <sup>e</sup>	Carnot	4			
	0750707L	Paris 17 <sup>e</sup>	Ecole nationale de commerce Bessières	1	1	1	1
0750714U	Paris 20 <sup>e</sup>	Hélène Boucher	1				
Poitiers	0171463Y	La Rochelle	Université	1			
	0791062A	Niort	Venise Verte		1		
	0860038Z	Poitiers	Aliénor d'Aquitaine	2			
Reims	0510034K	Reims	Franklin Roosevelt		1		
	0510031G	Reims	Georges Clemenceau	2			
	0100023W	Troyes	Marie de Champagne	1			

Académie	Établissements	Ville	Nom	Option générale	Option technologique	ENS Rennes D1	ENS Cachan D2
Rennes	0220056S	Saint-Brieuc	François Rabelais	1			
	0290007A	Brest	La Pérouse Kerichen	2			
	0290013G	Brest	Jules Lesven		1		
	0560025Y	Lorient	Dupuy de Lôme	1			
	0350710G	Rennes	François René de Chateaubriand	2			
	0352009U	Rennes	Victor et Hélène Basch				1
	0561733E	Lorient	Université Bretagne Sud			1	
	0561736H	Vannes	Université Bretagne Sud			1	
Réunion	9741046U	Saint-Denis	Bellepierre	2	1		
	9740001 H	Saint-Denis	Leconte de Lisle			1	
Strasbourg	0680032R	Mulhouse	Michel de Montaigne	2			
	0670080Y	Strasbourg	Jean-Baptiste Kléber	3			
	0670086E	Strasbourg	René Cassin		2	1	1
Toulouse	0460007H	Cahors	Clément Marot	1			
	0810005R	Albi	Bellevue	1			
	0650025Z	Tarbes	Théophile Gautier	1			
	0310047H	Toulouse	Ozenne	2	1	1	1
	0310036W	Toulouse	Pierre de Fermat	2			
Versailles	0920130S	Antony	Descartes	1			
	0951399E	Cergy	Alfred Kastler	2	1		
	0782539L	Mantes-la-Jolie	Saint-Exupéry	1			
	0910727W	Massy	Parc de Vilgénis	1	1		
	0920143F	Neuilly-sur-Seine	La Folie Saint James	1			
	0950650R	Sarcelles	Jean-Jacques Rousseau	1			
	0910627M	Savigny-sur-Orge	Jean-Baptiste Corot	1			
	0920145H	Sceaux	Lakanal	1			
	0920146J	Sceaux	Marie Curie			1	1
	0920801W	Saint-Cloud	Alexandre Dumas	2			
0782132U	Saint-Germain-en-Laye	Jeanne d'Albret	1				

Académie	Établissements	Ville	Nom	Option générale	Option technologique	ENS Rennes D1	ENS Cachan D2
	0920149M	Vanves	Michelet	1	1		
	0782562L	Versailles	Hoche	2			
	0782567S	Versailles	Marie Curie				1
	0782563M	Versailles	La Bruyère	1			
Polynésie Française	9840002E	Papeete	Paul Gauguin	1			
	9840386X	Papara	Tuianu Le Gayic		1		
Nouvelle-Calédonie	9830557N	Dumbea	Dick Ukeiwë (Grand Nouméa)	1	1		

### CPGE DE LA FILIÈRE ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE

Classes de seconde année

Académie	Établissements	Ville	Nom	Option générale	Option économique Saint Cyr	Option technologique	ENS Rennes D1	ENS Cachan D2
Aix-Marseille	0130002G	Aix-en-Provence	Paul Cézanne	1				
	0050006E	Gap	Dominique Villars	1				
	0130040Y	Marseille 1 <sup>er</sup>	Thiers	1				
	0130039X	Marseille 1 <sup>er</sup>	Saint-Charles	1				
	0130053M	Marseille 10 <sup>e</sup>	Jean Perrin			1	1	1
	0130048G	Marseille 15 <sup>e</sup>	Saint-Exupéry	1				
Amiens	0800009A	Amiens	Louis Thuillier	1		1		
	0800010B	Amiens	Madeleine Michelis	1				
	0600040T	Noyon	Jean Calvin	1				
Besançon	0900003P	Belfort	Gustave Courbet	1				
	0250010A	Besançon	Louis Pergaud	1		1		1
Bordeaux	0640010N	Bayonne	René Cassin	1				
	0330021U	Bordeaux	Michel Montaigne	3				
	0330028B	Bordeaux	Gustave Eiffel				1	1
	0330029C	Bordeaux	Nicolas Brémontier			1		
	0640055M	Pau	Louis Barthou	1				
Clermont-Ferrand	0630018C	Clermont-Ferrand	Blaise Pascal	2				
	0630020E	Clermont-Ferrand	Sidoine Apollinaire			1		
	0030025L	Montluçon	Madame de Staël	1				
Créteil	0931613Y	Bobigny	Louise Michel					1



Académie	Établissements	Ville	Nom	Option générale	Option économique Saint Cyr	Option technologique	ENS Rennes D1	ENS Cachan D2
	0941347D	Fontenay-sous-Bois	Pablo Picasso			1		
	0930830X	Le Raincy	Albert Schweitzer	1				
	0931585T	Livry-Gargan	André Boulloche				1	1
	0930123D	Noisy-le-Sec	Olympe de Gouge	1				
	0770930T	Meaux	Henri Moissan	1		1		
	0770926N	Fontainebleau	François Couperin	1				
	0770933W	Melun	Jacques Amyot	1				
	0772737G	Sourdun	Internat d'excellence	1				
	0940580V	Cachan	Lycée polyvalent				1	
	0940120V	Saint-Maur-des-Fossés	Marcelin Berthelot	2				
0940124Z	Vincennes	Hector Berlioz	1					
Dijon	0710011B	Chalon-sur-Saône	Pontus de Tyard	1				
	0210015C	Dijon	Carnot	2				
	0211033J	Dijon	Gustave Eiffel				1	1
	0210019G	Dijon	Le Castel			1		
Grenoble	0740003B	Annecy	Louis Berthollet	2				
	0380027Y	Grenoble	Champollion	2				
	0380029A	Grenoble	Les Eaux Claires			1		
	0260035X	Valence	Camille Vernet	2				
Guadeloupe	9710003B	Les abymes	Baimbridge	1		1		
	9710002A	Basse-Terre	Gerville Réache	1				
Lille	0620007W	Arras	Gambetta Carnot	1				
	0590071G	Dunkerque	Jean Bart	1				
	0590258K	Lille	Gaston Berger	2		1		1
	0590119J	Lille	Faidherbe	1				
Limoges	0870015U	Limoges	Gay Lussac	1				
Lyon	0010014K	Bourg-en-Bresse	Edgar Quinet	1				
	0690023A	Lyon 2 <sup>e</sup>	Ampère	3				
	0690028F	Lyon 5 <sup>e</sup>	De Saint Just	2				
	0690026D	Lyon 6 <sup>e</sup>	Du Parc	2				
	0690032K	Lyon 2 <sup>e</sup>	Juliette Récamier				1	1
	0690038S	Lyon 9 <sup>e</sup>	La Martinière Duchère			1		
	0693478F	Saint-Priest	Condorcet			1		
	0690097F	Villefranche-sur-Saône	Claude Bernard			1		
0420041S	Saint-Étienne	Claude Fauriel	2					

Académie	Établissements	Ville	Nom	Option générale	Option économique Saint Cyr	Option technologique	ENS Rennes D1	ENS Cachan D2
Martinique	9720003W	Fort-de-France	Bellevue	1				
	9720350Y	La Trinité	Frantz Fanon			1		
Mayotte	9762082U	Sada	Lycée polyvalent	1				
Montpellier	0340038G	Montpellier	Joffre	1				
	0340042L	Montpellier	Jean Mermoz				1	1
	0340040J	Montpellier	Jules Guesde			1		
	0300021K	Nîmes	Alphonse Daudet	1				
Nancy-Metz	0570054Z	Metz	Fabert	1				
	0572757M	Metz	Georges de la Tour	1				
	0540038Y	Nancy	Henri Poincaré	2				
	0540040A	Nancy	Frédéric Chopin			1		
Nantes	0491966W	Angers	Henri Bergson	1				
	0490003M	Angers	Chevrollier			1		
	0490002L	Angers	Joachim du Bellay	1				
	0720033V	Le Mans	Gabriel Touchard Washington	1				
	0440021J	Nantes	Georges Clemenceau	1				
	0442765S	Nantes	Nelson Mandela	1				
	0441993C	Nantes	Carcouet				1	
Nice	0060030A	Nice	Massena	2				
	0060037H	Nice	Honoré d'Estienne d'Orves			1		
	0830053G	Toulon	Jules Dumont d'Urville	2				
	0061642C	Valbonne	Lycée international	1				
Normandie (Caen)	0140013N	Caen	Malherbe	1				
	0142107P	Caen	Charles de Gaulle	1				
	0141796B	Hérouville-Saint-Clair	Salvador Allende			1		
	0500065Z	Saint-Lô	Le Verrier	1				
Normandie (Rouen)	0760052U	Le Havre	François 1 <sup>er</sup>	1			1	
	0760090K	Rouen	Pierre Corneille	1				
	0760096S	Rouen	Gustave Flaubert	1				
	0760109F	Sotteville-lès-Rouen	Les Bruyères			1		
Orléans-Tours	0450782F	Orléans	Voltaire	1		1		
	0450049J	Orléans	Pothier	1				
	0370035M	Tours	Descartes	1				

Académie	Établissements	Ville	Nom	Option générale	Option économique Saint Cyr	Option technologique	ENS Rennes D1	ENS Cachan D2
Paris	0750647W	Paris 3 <sup>e</sup>	Turgot			1	1	1
	0750654D	Paris 5 <sup>e</sup>	Henri IV	2	1			
	0750655E	Paris 5 <sup>e</sup>	Louis-le-Grand	1				
	0750656F	Paris 5 <sup>e</sup>	Lavoisier	1				
	0750657G	Paris 6 <sup>e</sup>	Montaigne	2				
	0750658H	Paris 6 <sup>e</sup>	Saint-Louis	1				
	0750663N	Paris 8 <sup>e</sup>	Chaptal	1				
	0750668U	Paris 9 <sup>e</sup>	Jacques Decour	1				
	0750683K	Paris 13 <sup>e</sup>	Claude Monet	1				
	0750682J	Paris 13 <sup>e</sup>	Rodin	1				
	0750699C	Paris 16 <sup>e</sup>	Janson de Sailly	3				
	0750698B	Paris 16 <sup>e</sup>	Claude Bernard	1				
	0750704H	Paris 17 <sup>e</sup>	Carnot	4				
	0750707L	Paris 17 <sup>e</sup>	Ecole Nationale de Commerce Bessieres	1		1	1	1
0750714U	Paris 20 <sup>e</sup>	Hélène Boucher	1					
Poitiers	0791062A	Niort	La Venise Verte			1		
	0860038Z	Poitiers	Aliénor d'Aquitaine	2				
	0171463Y	La Rochelle	Université	1				
Reims	0510034K	Reims	Franklin Roosevelt			1		
	0510031G	Reims	Georges Clemenceau	2				
	0100023W	Troyes	Marie de Champagne	1				
Rennes	0220056S	Saint-Brieuc	François Rabelais	1				
	0290007A	Brest	La Pérouse Kérichen	2				
	0290013G	Brest	Jules Lesven			1		
	0560025Y	Lorient	Dupuy de Lôme	1				
	0561733E	Lorient	Université Bretagne Sud				1	
	0561736H	Vannes	Université Bretagne Sud				1	
	0350710G	Rennes	Chateaubriand	2				
0352009U	Rennes	Victor et Hélène Basch					1	
Réunion	9741046U	Saint-Denis	Bellepierre	2		1		
Strasbourg	0680032R	Mulhouse	Michel de Montaigne	2				
	0670080Y	Strasbourg	Jean-Baptiste Kléber	3				
	0670086E	Strasbourg	René Cassin			2	1	1

Académie	Établissements	Ville	Nom	Option générale	Option économique Saint Cyr	Option technologique	ENS Rennes D1	ENS Cachan D2
Toulouse	0460007H	Cahors	Clément Marot	1				
	0810005R	Albi	Bellevue	1				
	0650025Z	Tarbes	Théophile Gautier	1				
	0310047H	Toulouse	Ozenne	2		1	1	1
	0310036W	Toulouse	Pierre de Fermat	2				
Versailles	0920130S	Antony	Descartes	1				
	0951399E	Cergy	Alfred Kastler	2		1		
	0782539L	Mantes-la-Jolie	Saint-Exupéry	1				
	0910727W	Massy	Parc de Vilgenis	1		1		
	0920143F	Neuilly-sur-Seine	La Folie Saint James	1				
	0950650R	Sarcelles	Jean-Jacques Rousseau	1				
	0910627M	Savigny-sur-Orge	Jean-Baptiste Corot	1				
	0920145H	Sceaux	Lakanal	1				
	0920146J	Sceaux	Marie Curie				1	1
	0920801W	Saint cloud	Alexandre Dumas	2				
	0782132U	Saint-Germain-en-Laye	Jeanne d'Albret	1				
	0920149M	Vanves	Michelet	1		1		
	0782562L	Versailles	Hoche	2				
0782563M	Versailles	La Bruyère	1					
0782567S	Versailles	Marie Curie					1	
Polynésie Française	9840002E	Papeete	Paul Gauguin	1				
	9840386X	Papara	Tuianu Le Ga yic			1		
Nouvelle-Calédonie	9830557N	Dumbea	Dick Ukeiwë (Grand Nouméa)	1		1		

### CPGE DE LA FILIÈRE ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE EN 3 ANS POUR BACHELIERS PROFESSIONNELS

Académie	Établissements	Ville	Nom	Option technologique		
				1 <sup>e</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année
Aix-Marseille	0130053M	Marseille 10 <sup>e</sup>	Jean Perrin	1	1	1
Lyon	0690023A	Lyon 2 <sup>e</sup>	Ampère	1		

**CPGE ATS ECONOMIE-GESTION - PRÉPARATION EN 1 AN**

Académie	Établissements	Ville	Nom	Divisions
Aix-Marseille	0130053M	Marseille 10 <sup>e</sup>	Jean Perrin	1
Bordeaux	0330029C	Bordeaux	Nicolas Brémontier	1
Dijon	0210017E	Dijon	Montchapet	1
Lille	0590258K	Lille	Gaston Berger	1
Limoges	0870019Y	Limoges	Suzanne Valadon	1
Lyon	0690038S	Lyon 9 <sup>e</sup>	La Martinière Duchère	1
Montpellier	0340040J	Montpellier	Jules Guesde	1
Nice	0060001U	Antibes	Jacques Audiberti	1
Normandie (Rouen)	9760109F	Sotteville-lès-Rouen	Les Bruyères	1
Paris	0750707L	Paris 17 <sup>e</sup>	Ecole Nationale de Commerce Bessieres	1
	0753268V	Paris 13 <sup>e</sup>	Jean Lurçat	1
Poitiers	0860038Z	Poitiers	Aliénor d'Aquitaine	1
Rennes	0352009U	Rennes	Victor et Hélène Basch	0,5
Réunion	9741046U	Saint-Denis	Bellepierre	1
Strasbourg	0670086E	Strasbourg	René Cassin	1
Toulouse	0310047H	Toulouse	Ozenne	1
Versailles	0910727W	Massy	Parc de Vilgenis	1

**CPGE DE LA FILIÈRE ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE – VOIE PROFESSIONNELLE  
PRÉPARATION EN 1 AN RESERVEE AUX BACHELIERS PROFESSIONNELS**

Académie	Établissements	Ville	Nom	Divisions
Poitiers	0791062A	Niort	La Venise Verte	1

## CPGE DE LA FILIÈRE LITTÉRAIRE

Classes de première année

## LETTRES (A/L)

Académie	Établissements	Ville	Nom	Divisions	Remarques - Lettres
Aix-Marseille	0130002G	Aix-en-Provence	Paul Cézanne	1	
	0130040Y	Marseille	Thiers 1 <sup>er</sup>	1	Prépare à l'option théâtre
	0840003X	Avignon	Frédéric Mistral	1	Prépare aux options cinéma-audiovisuel et théâtre
Amiens	0800009A	Amiens	Louis Thuillier	1	
	0600014P	Compiègne	Pierre d'Ailly	1	
	0020048S	Saint-Quentin	Henri Martin	1	Prépare aux options cinéma-audiovisuel et musique
Besançon	0250008Y	Besançon	Louis Pasteur	1	
Bordeaux	0330021U	Bordeaux	Michel de Montaigne	2	Prépare à l'option histoire des arts
	0330023W	Bordeaux	Camille Jullian	2	Prépare à l'option théâtre
	0640055M	Pau	Louis Barthou	1	
	0240024W	Périgueux	Bertran de Born	1	
Clermont-Ferrand	0630018C	Clermont-Ferrand	Blaise Pascal	2	Prépare à l'option cinéma-audiovisuel
	0030025L	Montluçon	Madame de Staël	1	Prépare à l'option musique
Corse	7200009X	Bastia	Giocante de Casabianca	1	
Créteil	0772229E	Meaux	Jean Vilar	1	Prépare à l'option cinéma-audiovisuel, lettres modernes et histoire-géographie
	0930830X	Le Raincy	Albert Schweitzer	1	
	0941413A	Creteil	Léon Blum	1	Prépare aux options cinéma-audiovisuel et histoire des arts
	0940120V	Saint-Maur-des-Fossés	Marcelin Berthelot	1	
	0930126G	Saint-Ouen	Auguste Blanqui	1	Prépare à l'option histoire des arts
	0930121B	Montreuil	Jean Jaurès	1	Option théâtre
Dijon	0210015C	Dijon	Carnot	2	Prépare à l'option sciences sociales
Grenoble	0740003B	Annecy	Claude Louis Berthollet	1	Prépare à l'option cinéma-audiovisuel
	0380027Y	Grenoble	Champollion	2	
Guadeloupe	9710002A	Basse-Terre	Gerville Reache	1	Latin, LV2 espagnol

Académie	Établissements	Ville	Nom	Divisions	Remarques - Lettres
Guyane	9730001N	Cayenne	Félix Eboué	1	
Lille	0624430D	Arras	Gambetta Carnot	1	prépare à l'option arts plastiques
	0622949U	Boulogne-sur-Mer	Mariette	1	lettres modernes, histoire-géographie, anglais
	0590063Y	Douai	Albert Chatelet	1	
	0590119J	Lille	Faidherbe	3	Prépare aux options : théâtre, cinéma-audiovisuel
	0590222W	Valenciennes	Watteau	0,5	
Limoges	0870015U	Limoges	Gay Lussac	1	Théâtre, anglais, allemand, espagnol, italien
Lyon	0690027E	Lyon 6 <sup>e</sup>	Édouard Herriot	3	Prépare aux options : théâtre, cinéma-audiovisuel
	0690026D	Lyon 6 <sup>e</sup>	Du Parc	2	Prépare à l'option histoire des arts
	0420041S	Saint-Étienne	Claude Fauriel	1	
Martinique	9720003W	Fort-de-France	Bellevue	1	
Montpellier	0340040J	Montpellier	Jules Guesde	1	Histoire-géographie
	0340038G	Montpellier	Joffre	2	
	0300021K	Nîmes	Alphonse Daudet	1	
Nancy-Metz	0572757M	Metz	Georges de la Tour	2	
	0540038Y	Nancy	Henri Poincaré	2	Prépare à l'option cinéma-audiovisuel
Nantes	0491966W	Angers	Henri Bergson	1	
	0720029R	Le Mans	Montesquieu	1	
	0440024M	Nantes	Gabriel Guist'hau	1	Prépare à l'option théâtre
	0440021J	Nantes	Georges Clemenceau	1	Prépare à l'option histoire des arts
Nice	0060030A	Nice	Massena	2	Arabe
	0060011E	Cannes	Carnot	1	Prépare aux options théâtre, cinéma-audiovisuel et arts plastiques
	0830053G	Toulon	Jules Dumont d'Urville	2	
Normandie (Caen)	0140013N	Caen	Malherbe	2	Prépare à l'option théâtre
	0500016W	Octeville	Jean-François Millet	1	Prépare à l'option cinéma-audiovisuel
Normandie (Rouen)	0760174B	Le Havre	Claude Monet	1	Classe mixte A/L – B/L
	0760091L	Rouen	Jeanne d'Arc	2	Prépare à l'option cinéma-audiovisuel
Orléans-Tours	0450049J	Orléans	Pothier	2	Prépare à l'option théâtre
	0370035M	Tours	Descartes	1	

Académie	Établissements	Ville	Nom	Divisions	Remarques - Lettres
Paris	0750654D	Paris 5 <sup>e</sup>	Henri IV	4	
	0750655E	Paris 5 <sup>e</sup>	Louis-le-Grand	2	Prépare à l'option cinéma-audiovisuel
	0750660K	Paris 6 <sup>e</sup>	Fénelon	3	Prépare aux options musique et théâtre
	0750662M	Paris 7 <sup>e</sup>	Victor Duruy	2	
	0750663N	Paris 8 <sup>e</sup>	Chaptal	1	
	0750669V	Paris 9 <sup>e</sup>	Jules Ferry	2	
	0750667T	Paris 9 <sup>e</sup>	Condorcet	2	Prépare à l'option arts plastiques
	0750670W	Paris 9 <sup>e</sup>	Lamartine	1	
	0750679F	Paris 12 <sup>e</sup>	Paul Valéry	1	Prépare à l'option cinéma-audiovisuel, géographie, latin, grec et l'option cinéma-audiovisuel de l'ENS Lyon
	0750683K	Paris 13 <sup>e</sup>	Claude Monet	2	Prépare à l'option théâtre
	0750703G	Paris 16 <sup>e</sup>	Molière	2	Prépare à l'option théâtre
	0750699C	Paris 16 <sup>e</sup>	Janson de Sailly	1	Prépare à l'option histoire des arts
	0750705J	Paris 17 <sup>e</sup>	Honoré de Balzac	1	
	0750714U	Paris 20 <sup>e</sup>	Hélène Boucher	1	
Poitiers	0160002R	Angoulême	Guez de Balzac	1	Prépare à l'option cinéma-audiovisuel
	0860035W	Poitiers	Camille Guérin	1	Histoire-géographie
Reims	0510032H	Reims	Jean Jaurès	2	
Rennes	0220057T	Saint-Brieuc	Ernest Renan	1	
	0290007A	Brest	La Pérouse Kerichen	2	
	0290098Z	Quimper	De Cornouaille	1	Prépare à l'option théâtre
	0350710G	Rennes	François-René de Chateaubriand	2	Prépare à l'option cinéma-audiovisuel
Réunion	9740001H	Saint-Denis	Leconte de Lisle	1	Prépare à l'option cinéma-audiovisuel
Strasbourg	0670079X	Strasbourg	Fustel de Coulanges	2	Prépare à l'option histoire des arts
Toulouse	0310041B	Toulouse	Saint-Sernin	3	Prépare aux options histoire des arts, théâtre, musique et cinéma-audiovisuel
	0310036W	Toulouse	Pierre de Fermat	1	Prépare aux options musique et théâtre
	0311323V	Toulouse	Rive Gauche	1	
Versailles	0952196W	Enghien-les-Bains	Gustave Monod	1	Histoire-géographie
	0782539L	Mantes-la-Jolie	Saint-Exupéry	1	



Académie	Établissements	Ville	Nom	Divisions	Remarques - Lettres
	0920141D	Nanterre	Joliot Curie	1	Prépare à l'option théâtre
	0910627M	Savigny-sur-Orge	Jean-Baptiste Corot	1	
	0920145H	Sceaux	Lakanal	2	Prépare à l'option théâtre
	0920802X	Sèvres	Jean-Pierre Vernant	1	Prépare à l'option cinéma-audiovisuel - anglais
	0782555D	Saint-Germain-en-Laye	Jeanne d'Albret	1	
	0920149M	Vanves	Michelet	1	Prépare à l'option histoire des arts
	0782563M	Versailles	La Bruyère	2	
Nouvelle-Calédonie	9830002K	Nouméa	La Pérouse	1	

### LETTRES ET SCIENCES SOCIALES (B/L) - CLASSES DE PREMIERE ANNÉE

Académie	Établissements	Ville	Nom	Divisions	Remarques - Lettres et sciences sociales
Aix-Marseille	0130040Y	Marseille 1 <sup>er</sup>	Thiers	1	
Bordeaux	0330021U	Bordeaux	Michel de Montaigne	1	
Clermont-Ferrand	0630077S	Clermont-Ferrand	Ambroise Bruguière	1	
Créteil	0770933W	Melun	Jacques Amyot	1	
Dijon	0210015C	Dijon	Carnot	1	
Grenoble	0380032D	Grenoble	Emmanuel Mounier	1	
Lille	0590119J	Lille	Faidherbe	1	
	0590063Y	Douai	Albert Chatelet	1	
Lyon	0690026D	Lyon 6 <sup>e</sup>	Du Parc	1	
	0690028F	Lyon 5 <sup>e</sup>	De Saint Just	1	
Montpellier	0300021K	Nîmes	Alphonse Daudet	1	
	0340009A	Béziers	Henri IV	1	
Nantes	0440024M	Nantes	Gabriel Guist'hau	1	
Normandie (Rouen)	0760174B	Le Havre	Claude Monet	1	Classe mixte B/L – A/L
Orléans-Tours	0450049J	Orléans	Pothier	1	
Paris	0750654D	Paris 5 <sup>e</sup>	Henri IV	1	
	0750675B	Paris 11 <sup>e</sup>	Voltaire	1	

Académie	Établissements	Ville	Nom	Divisions	Remarques - Lettres et sciences sociales
	0750699C	Paris 16 <sup>e</sup>	Janson de Sailly	1	
Réunion	9741046U	Saint-Denis	Bellepierre	1	
Strasbourg	0670079X	Strasbourg	Fustel de Coulanges	1	
Toulouse	0310041B	Toulouse	Saint-Sernin	1	
Versailles	0920145H	Sceaux	Lakanal	1	

### LETTRES (CHARTES) - CLASSES DE PREMIERE ANNEE

Académie	Établissements	Ville	Nom	Divisions
Paris	0750654D	Paris 5 <sup>e</sup>	Henri IV	1
Strasbourg	0670079X	Strasbourg	Fustel de Coulanges	1
Toulouse	0310036W	Toulouse	Pierre de Fermat	1

Classes de seconde année

### 1<sup>re</sup> Supérieure (Ulm)

Académie	Établissements	Ville	Nom	Divisions	Enseignements optionnels autorisés (Ulm)	Remarques - 1 <sup>re</sup> SUP (Ulm)
Aix-Marseille	0130040Y	Marseille 1 <sup>er</sup>	Thiers	1	Philosophie, histoire, géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, théâtre, italien	
Bordeaux	0330021U	Bordeaux	Michel de Montaigne	2	Philosophie, histoire, géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand, espagnol, histoire des arts, option Chartes dans le cadre de la préparation au concours d'entrée à l'École des Chartes – section B	

Académie	Établissements	Ville	Nom	Divisions	Enseignements optionnels autorisés (Ulm)	Remarques - 1 <sup>re</sup> SUP (Ulm)
	0640055M	Pau	Louis Barthou	1	Lettres modernes, lettres classiques, allemand, anglais, espagnol, histoire, philosophie	
Clermont-Ferrand	0630018C	Clermont-Ferrand	Blaise Pascal	1	Philosophie, lettres classiques, lettres modernes, histoire, géographie, anglais, allemand, cinéma-audiovisuel	Prépare aux options ENS Lyon histoire et géographie, anglais et cinéma-audiovisuel
Créteil	0940120V	Saint-Maur-des-Fossés	Marcelin Berthelot	1	Lettres modernes, lettres classiques, histoire, géographie, philosophie, anglais, espagnol	Prépare aux options ENS Lyon : histoire, géographie, anglais et espagnol
Dijon	0210015C	Dijon	Carnot	1	Philosophie, lettres classiques, histoire, géographie	Prépare à la section B de l'Ecole nationale des Chartes
Grenoble	0380027Y	Grenoble	Champollion	1	Philosophie, histoire, lettres classiques, lettres modernes, anglais	
Guadeloupe	9710002A	Basse-Terre	Gerville Reache	1	Lettres modernes, histoire, géographie, LV II espagnol	
Lille	0590119J	Lille	Faidherbe	1	Philosophie, histoire, géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand, espagnol, théâtre, cinéma-audiovisuel	Prépare à la section B de l'École nationale des Chartes
Limoges	0870015U	Limoges	Gay Lussac	1	Lettres classiques, lettres modernes, histoire, géographie, philosophie, anglais, allemand, espagnol, italien	
Lyon	0690026D	Lyon 6 <sup>e</sup>	Du Parc	1	Philosophie, histoire, géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand, espagnol, histoire des arts	
	0690027E	Lyon 6 <sup>e</sup>	Édouard Herriot	1	Philosophie, lettres classiques, lettres modernes, théâtre, option Chartes dans le cadre de la préparation au concours d'entrée à l'École des Chartes – section B	

Académie	Établissements	Ville	Nom	Divisions	Enseignements optionnels autorisés (Ulm)	Remarques - 1 <sup>re</sup> SUP (Ulm)
Montpellier	0340038G	Montpellier	Joffre	1	Histoire, géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais	
	0300021K	Nîmes	Alphonse Daudet	1	Lettres modernes, histoire, géographie, anglais, espagnol, allemand, italien	Prépare à la section B de l'École nationale des Chartes
Nancy-Metz	0540038Y	Nancy	Henri Poincaré	1	Lettres classiques, lettres modernes, histoire, géographie, anglais cinéma-audiovisuel	
Nantes	0440021J	Nantes	Georges Clemenceau	1	Philosophie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand, histoire, géographie, histoire des arts	
Nice	0060030A	Nice	Massena	1	Philosophie, histoire, géographie, lettres classiques, lettres modernes, arabe	
Normandie (Caen)	0140013N	Caen	Malherbe	1	Philosophie, lettres classiques, lettres modernes, théâtre	
Orléans-Tours	0450049J	Orléans	Pothier	1	Lettres classiques, lettres modernes, histoire, géographie, théâtre	
Paris	0750654D	Paris 5 <sup>e</sup>	Henri IV	2	Philosophie, histoire, géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand	Prépare à la section B de l'École nationale des Chartes
	0750655E	Paris 5 <sup>e</sup>	Louis-le-Grand	2	Philosophie, histoire, géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand, espagnol, cinéma-audiovisuel	
	0750660K	Paris 6 <sup>e</sup>	Fénelon	2	Philosophie, histoire, géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand, russe, musique, théâtre	
	0750667T	Paris 9 <sup>e</sup>	Condorcet	1	Philosophie, lettres classiques, lettres modernes, arts plastiques	
	0750699C	Paris 16 <sup>e</sup>	Janson de Sailly	1	Histoire, géographie, philosophie, lettres classiques, lettres modernes, histoire des arts	

Académie	Établissements	Ville	Nom	Divisions	Enseignements optionnels autorisés (Ulm)	Remarques - 1 <sup>re</sup> SUP (Ulm)
	0750703G	Paris 16 <sup>e</sup>	Molière	1	Philosophie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand, espagnol, théâtre	Prépare à l'option ENS Lyon : théâtre, anglais, géographie- prépare à la section B de l'École nationale des Chartes
Rennes	0290007A	Brest	La Pérouse Kerichen	1	Lettres classiques, lettres modernes, philosophie	
	0350710G	Rennes	François-René Chateaubriand	1	Lettres classiques, lettres modernes, histoire, géographie	Prépare à la section B de l'École nationale des Chartes
Strasbourg	0670079X	Strasbourg	Fustel de Coulanges	1	Lettres classiques, lettres modernes, philosophie, histoire des arts	Prépare à la section B de l'École nationale des Chartes
Toulouse	0310036W	Toulouse	Pierre de Fermat	1	Lettres classiques, lettres modernes, musique, théâtre	Prépare à la section B de l'École nationale des Chartes
Versailles	0920145H	Sceaux	Lakanal	1	Philosophie, lettres classiques, lettres modernes, histoire, géographie, anglais, théâtre	
	0782563M	Versailles	La Bruyère	1	Philosophie, lettres classiques, lettres modernes	
	0782539L	Mantes-la-Jolie	Saint-Exupéry	1	Philosophie, lettres modernes, histoire, géographie, anglais, allemand	

1<sup>re</sup> Supérieure (Lyon – Lettres et sciences humaines)

Académie	Établissements	Ville	Nom	Divisions	Enseignements optionnels autorisés (Fontenay)
Aix-Marseille	0130002G	Aix-en-Provence	Paul Cézanne	1	Philosophie, histoire - géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, espagnol
	0840003X	Avignon	Frédéric Mistral	1	Lettres modernes, histoire-géographie, cinéma-audiovisuel, théâtre
Amiens	0800009A	Amiens	Louis Thuillier	1	Philosophie, histoire - géographie, lettres modernes, anglais, allemand, espagnol
	0600014P	Compiègne	Pierre d'Ailly	1	Lettres modernes, lettres classiques, histoire - géographie, anglais
	0020048S	Saint-Quentin	Henri Martin	1	Lettres modernes, anglais, histoire - géographie, cinéma-audiovisuel

Académie	Établissements	Ville	Nom	Divisions	Enseignements optionnels autorisés (Fontenay)
Besançon	0250008Y	Besançon	Louis Pasteur	1	Philosophie, histoire - géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand
Bordeaux	0330023W	Bordeaux	Camille Jullian	2	Philosophie, histoire - géographie, lettres modernes, théâtre, anglais, allemand, espagnol, russe
	0240024W	Périgueux	Bertran de Born	1	Lettres modernes, lettres classiques, histoire-géographie, anglais
Clermont-Ferrand	0030025L	Montluçon	Madame de Staël	1	Prépare à l'option musique
Corse	7200009X	Bastia	Giocante de Casabianca	1	Lettres modernes, philosophie, histoire-géographie, anglais
Créteil	0772229E	Meaux	Jean Vilar	1	Prépare à l'option cinéma-audiovisuel, lettres modernes et histoire-géographie
	0930830X	Le Raincy	Albert Schweitzer	1	Philosophie, lettres classiques, lettres modernes, histoire-géographie
	0930126G	Saint-Ouen	Auguste Blanqui	1	Philosophie, lettres modernes, histoire-géographie, anglais, espagnol, histoire des arts
	0930121B	Montreuil	Jean Jaurès	1	Lettres modernes, anglais LV1, théâtre
	0941413A	Créteil	Léon Blum	1	Cinéma-audiovisuel, histoire des arts
Dijon	0210015C	Dijon	Carnot	1	Philosophie, lettres modernes, anglais, allemand, histoire-géographie
Grenoble	0740003B	Annecy	Claude Louis Berthollet	1	Lettres modernes, histoire - géographie, anglais, lettres classiques
	0380027Y	Grenoble	Champollion	1	Philosophie, lettres modernes, histoire - géographie
Guyane	9730001N	Cayenne	Félix Eboue	1	Histoire - géographie
Lille	0624030D	Arras	Gambetta Carnot	1	Lettres modernes, lettres classiques, anglais, histoire-géographie
	0622949U	Boulogne-sur-Mer	Mariette	1	Lettres modernes, histoire-géographie, anglais
	0590063Y	Douai	Albert Chatelet	1	Lettres modernes, histoire - géographie, philosophie, anglais (option lourde)
	0590119J	Lille	Faidherbe	2	Philosophie, lettres modernes, lettres classiques, histoire - géographie, anglais, allemand, espagnol, théâtre, cinéma-audiovisuel
	0590222W	Valenciennes	Watteau	1	Lettres modernes, lettres classiques, histoire-géographie, anglais
Lyon	0690026D	Lyon 6 <sup>e</sup>	Du Parc	1	Lettres modernes, philosophie, histoire - géographie, anglais, espagnol, russe, histoire des arts
	0690027E	Lyon 6 <sup>e</sup>	Édouard Herriot	2	Histoire - géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand, italien, théâtre

Académie	Établissements	Ville	Nom	Divisions	Enseignements optionnels autorisés (Fontenay)
	0420041S	Saint-Étienne	Claude Fauriel	1	Philosophie, lettres modernes, histoire - géographie, russe, anglais
Martinique	9720003W	Fort-de-France	Bellevue	1	Lettres modernes, histoire - géographie, espagnol, anglais, philosophie
Montpellier	0340038G	Montpellier	Joffre	1	Histoire - géographie, lettres modernes, anglais, espagnol
	0340040J	Montpellier	Jules Guesde	1	Histoire - géographie
Nancy-Metz	0572757M	Metz	Georges de la Tour	1	Lettres modernes, anglais, histoire-géographie, allemand
	0540038Y	Nancy	Henri Poincaré	1	Philosophie, lettres modernes, histoire - géographie, allemand, cinéma-audiovisuel
Nantes	0440024M	Nantes	Gabriel Guist'hau	1	Philosophie, histoire - géographie, lettres modernes, lettres classiques, anglais, théâtre
	0720029R	Le Mans	Montesquieu	1	Histoire-géographie, lettres modernes, anglais
Nice	0060030A	Nice	Massena	1	Philosophie, histoire - géographie, lettres modernes, anglais, allemand, arabe
	0060011E	Cannes	Carnot	1	Théâtre, cinéma-audiovisuel, arts plastiques
	0830053G	Toulon	Jules Dumont d'Urville	2	Philosophie, lettres modernes, histoire - géographie, anglais, allemand
Normandie (Caen)	0140013N	Caen	Malherbe	1	Philosophie, lettres modernes, anglais, histoire-géographie, théâtre
	0500016W	Cherbourg Octeville	Jean-François Millet	1	Lettres modernes, anglais, histoire-géographie, cinéma-audiovisuel
Normandie (Rouen)	0760091L	Rouen	Jeanne d'Arc	1	Lettres modernes, lettres classiques, histoire - géographie, anglais, allemand, cinéma-audiovisuel
Orléans-Tours	0450049J	Orléans	Pothier	1	Lettres modernes, anglais, allemand, histoire - géographie, théâtre
	0370035M	Tours	Descartes	1	Lettres modernes, histoire - géographie, anglais
Paris	0750654D	Paris 5 <sup>e</sup>	Henri IV	2	Philosophie, histoire - géographie, lettres modernes, allemand, anglais, arabe
	0750660K	Paris 6 <sup>e</sup>	Fénelon	2	Philosophie, histoire-géographie, lettres modernes, anglais, italien, russe, arabe, espagnol, chinois, théâtre
	0750662M	Paris 7 <sup>e</sup>	Victor Duruy	1	Histoire - géographie, lettres modernes, anglais
	0750663N	Paris 8 <sup>e</sup>	Chaptal	2	Anglais, espagnol, lettres modernes, histoire-géographie
	0750669V	Paris 9 <sup>e</sup>	Jules Ferry	2	Philosophie, histoire - géographie, lettres modernes, anglais, allemand

Académie	Établissements	Ville	Nom	Divisions	Enseignements optionnels autorisés (Fontenay)
	0750667T	Paris 9 <sup>e</sup>	Condorcet	1	Philosophie, histoire - géographie, lettres modernes, anglais, arts plastiques
	0750679F	Paris 12 <sup>e</sup>	Paul Valéry	1	Prépare à l'option cinéma-audiovisuel, lettres modernes, histoire, géographie
	0750683K	Paris 13 <sup>e</sup>	Claude Monet	1	Histoire - géographie, lettres modernes, lettres classiques, allemand, théâtre
	0750705J	Paris 17 <sup>e</sup>	Honoré de Balzac	1	philosophie, lettres modernes, histoire - géographie, arabe
	0750714U	Paris 20 <sup>e</sup>	Hélène Boucher	1	Lettres modernes, histoire - géographie, allemand, histoire des arts
Poitiers	0160002R	Angoulême	Guez de Balzac	1	Lettres modernes, histoire - géographie, cinéma-audiovisuel
	0860035W	Poitiers	Camille Guérin	1	Lettres modernes, anglais, histoire - géographie
Reims	0510032H	Reims	Jean Jaurès	1	Philosophie, histoire - géographie, lettres classiques, lettres modernes, anglais, allemand
Rennes	0220057T	Saint-Brieuc	Ernest Renan	1	Histoire et géographie – anglais- lettres modernes
	0290007A	Brest	La Pérouse -Kerichen	1	Lettres modernes, anglais, histoire-géographie
	0350710G	Rennes	François-René de Chateaubriand	1	Lettres classiques, lettres modernes, allemand, anglais, espagnol, histoire - géographie
Réunion	9740001H	Saint-Denis	Leconte de Lisle	1	Philosophie, lettres modernes, histoire-géographie, anglais, cinéma-audiovisuel
Strasbourg	0670079X	Strasbourg	Fustel de Coulanges	1	Philosophie, lettres modernes, anglais, allemand, histoire - géographie, histoire des arts
Toulouse	0310041B	Toulouse	Saint-Sernin	3	Philosophie, lettres modernes, histoire - géographie, anglais, allemand, espagnol, histoire des arts, musique
Versailles	0910627M	Savigny-sur-Orge	Jean-Baptiste Corot	1	Histoire - géographie
Versailles	0952196W	Enghien-les-Bains	Gustave Monod	1	Histoire - géographie
	0920141D	Nanterre	Joliot Curie	1	Philosophie, lettres modernes, histoire - géographie, anglais, russe, théâtre
	0920145H	Sceaux	Lakanal	2	Philosophie, lettres modernes, histoire - géographie, anglais, allemand
	0920802X	Sèvres	Jean-Pierre Vernant	1	Lettres modernes, histoire - géographie, allemand, cinéma-audiovisuel
	0782132U	Saint-Germain-en-Laye	Jeanne d'Albret	1	Lettres modernes, lettres classiques, anglais, histoire - géographie
	0920149M	Vanves	Michelet	1	Lettres modernes, anglais, histoire-géographie, histoire des arts



Académie	Établissements	Ville	Nom	Divisions	Enseignements optionnels autorisés (Fontenay)
	0782563M	Versailles	La Bruyère	2	Philosophie, lettres classiques, lettres modernes, histoire - géographie, anglais, espagnol allemand
Nouvelle-Calédonie	9830002K	Nouméa	La Pérouse	1	

1<sup>re</sup> Supérieure Lettres et sciences sociales

Académie	Établissements	Ville	Nom	Divisions
Aix-Marseille	0130040Y	Marseille 1 <sup>er</sup>	Thiers	1
Bordeaux	0330021U	Bordeaux	Michel de Montaigne	1
Clermont-Ferrand	0630077S	Clermont-Ferrand	Ambroise Bruguière	1
Créteil	0770933W	Melun	Jacques Amyot	1
Dijon	0210015C	Dijon	Carnot	1
Lille	0590119J	Lille	Faidherbe	1
	0590063Y	Douai	Albert Chatelet	1
Lyon	0690026D	Lyon 6 <sup>e</sup>	Du Parc	1
	0690028F	Lyon	Saint-Just	1
Montpellier	0300021K	Nîmes	Alphonse Daudet	1
	0340009A	Béziers	Henri IV	1
Nantes	0440024M	Nantes	Gabriel Guist'hau	1
Normandie (Rouen)	0760174B	Le Havre	Claude Monet	1
Orléans-Tours	0450049J	Orléans	Pothier	1
Paris	0750654D	Paris 5 <sup>e</sup>	Henri IV	1
	0750699C	Paris 16 <sup>e</sup>	Janson de Sailly	1
Réunion	9741046U	Saint-Denis	Bellepierre	1
Strasbourg	0670079X	Strasbourg	Fustel de Coulanges	1
Toulouse	0310041B	Toulouse	Saint-Sernin	1
Versailles	0920145H	Sceaux	Lakanal	1

1<sup>re</sup> Supérieure (Chartes)

Académie	Etab	Ville	Nom	Divisions
Paris	0750654D	Paris 5 <sup>e</sup>	Henri IV	1
Strasbourg	0670079X	Strasbourg	Fustel de Coulanges	1
Toulouse	0310036W	Toulouse	Pierre de Fermat	1

## ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS SOUS CONTRAT

## CPGE DE LA FILIÈRE SCIENTIFIQUE

## Classes de première année

Académie	Établissements	Ville	Nom	MP/SI	MP2I	PC/SI	PT/SI	BCPST	TSI
Aix-Marseille	0840072X	Avignon	Saint-Joseph			1			
	0131341M	Marseille 6 <sup>e</sup>	Notre Dame de Sion	1					
Bordeaux	0331503E	Bordeaux	Sainte-Marie Grand Lebrun	1					
Clermont-Ferrand	0631068U	Clermont-Ferrand	Godefroy de Bouillon	1					
Grenoble	0071126L	Annonay	Saint-Denis			1			
Lille	0593117T	Lille	La Salle	1					
	0592932S	Beaucamps-Ligny	Sainte-Marie			1			
	0592916Z	Maubeuge	Notre-Dame de Grace	1					
	0592921E	Roubaix	Saint-Rémi	1					
Lyon	0690522T	Lyon 5 <sup>e</sup>	Aux Lazaristes	1	1	1	1		1
	0690539L	La Mulatière	Assomption Bellevue			1		1	
Montpellier	0300080Z	Nîmes	Emmanuel d'Alzon	1				1	1
	0340881Y	Montpellier	Notre-Dame de La Merci	1					
	0341521U	Montferrier-sur-Lez	Saint Joseph Pierre Rouge			1			
Nantes	0442699V	Nantes	Les Enfants Nantais					1	
	0440163N	Nantes	Saint-Stanislas	1		1			
	0490824E	Angers	Saint Benoît	1					
Nantes	0851642Y	La Roche-sur-Yon	Saint François d'Assise	1					

Académie	Établissements	Ville	Nom	MP/SI	MP2I	PC/SI	PT/SI	BCPST	TSI
	0492420P	Saint Sylvain d'Anjou	Saint Aubin La Salle				1		
Nice	0060673Z	Cannes	Stanislas	1		1			
Normandie (Caen)	0141164P	Caen	Sainte-Marie	1					
Orléans-Tours	0450110A	Orléans	Saint-Charles	1					
Paris	0753840S	Paris 6 <sup>e</sup>	Stanislas	2		3			
	0754025T	Paris 6 <sup>e</sup>	Saint Nicolas						1
	0753873C	Paris 8 <sup>e</sup>	Fénelon Sainte-Marie	1	1	1			
Rennes	0290335G	Brest	La Croix Rouge				1		
	0290338K	Brest	Sainte-Anne	1		1			
	0350778F	Rennes	Assomption			2			
	0560181T	Lorient	Saint Joseph						1
Réunion	9741255W	Saint-Pierre	Saint Charles	1					
Strasbourg	0671609K	Strasbourg	Collège Episcopal Saint Étienne			1			
	0671636P	Strasbourg	Ort	1					
Toulouse	0312408Z	Balma	Saliège			2			
Versailles	0783053V	Versailles	Sainte-Geneviève	3		3	1	1	
	0912161E	Corbeil	Saint Léon				1		
	0920904H	Antony	Sainte-Marie	1		1			
	0920928J	Rueil-Malmaison	Passy Buzenval				1		

## Classes de seconde année

Académie	Établissements	Ville	Nom	MP	MP*	MPI ou mixte	PC	PC*	PSI	PSI*	PT	BCPST	TSI
Aix-Marseille	0840072X	Avignon	Saint-Joseph				1						
	0131341M	Marseille 6 <sup>e</sup>	Notre Dame de Sion	1									
Bordeaux	0331503E	Bordeaux	Sainte-Marie Grand Lebrun	1									
Clermont-Ferrand	0631068U	Clermont-Ferrand	Godefroy de Bouillon	1									
Grenoble	0071126L	Annonay	Saint-Denis						1				
Lille	0593117T	Lille	Saint Pierre						1				

Académie	Établissements	Ville	Nom	MP	MP*	MPI ou mixte	PC	PC*	PSI	PSI*	PT	BCPST	TSI
	0592932S	Beaucamps-Ligny	Sainte-Marie				1						
	0592916Z	Maubeuge	Notre-Dame de Grace	1									
	0592921E	Roubaix	Saint-Rémi	1									
Lyon	0690522T	Lyon 5 <sup>e</sup>	Aux Lazaristes			1 MP-MPI 1 MP*-MPI*	1	1	1	1	1		1
	0690539L	La Mulatière	Assomption Bellevue				1					1	
Montpellier	0300080Z	Nîmes	Emmanuel d'Alzon	1								1	1
	0340881Y	Montpellier	Notre-Dame de La Merci	1									
	0341521U	Montferrier-sur-Lez	Saint Joseph Pierre Rouge						1				
Nantes	0442699V	Nantes	Les Enfants Nantais									1	
	0440163N	Nantes	Saint-Stanislas	1			1		1				
	0490824E	Angers	Saint Martin						1				
	0851642Y	La Roche-sur-Yon	Saint François d'Assise	1									
	0492420P	Saint Sylvain d'Anjou	Saint Aubin La Salle								1		
Nice	0060673Z	Cannes	Stanislas	1					1				
Normandie (Caen)	0141164P	Caen	Sainte-Marie				1						
Orléans-Tours	0450110A	Orléans	Saint-Charles	1									
Paris	0753840S	Paris 6 <sup>e</sup>	Stanislas	1	1		1	1	1	1			
	0753873C	Paris 8 <sup>e</sup>	Fénelon Sainte-Marie			1 MP-MPI 1 MP*-MPI*		1		1			
	0754025T	Paris 6 <sup>e</sup>	Saint Nicolas										1
Rennes	0290335G	Brest	La Croix Rouge								1		
	0290338K	Brest	Sainte-Anne	1			1		1				
	0350778F	Rennes	Assomption				1		1				
	0560181T	Lorient	Saint Joseph										1
Réunion	9741255W	Saint-Pierre	Saint Charles	1									
Strasbourg	0671609K	Collège Episcopal Saint Étienne	Strasbourg						1				
	0671636P	Strasbourg	Ort						1				
Toulouse	0312408Z	Balma	Saliège				1	1	1				

Académie	Établissements	Ville	Nom	MP	MP*	MPI ou mixte	PC	PC*	PSI	PSI*	PT	BCPST	TSI
Versailles	0783053V	Versailles	Sainte-Geneviève	1	2		1	2		1	1	1	
	0912161E	Corbeil	Saint Léon								1		
	0920904H	Antony	Sainte-Marie	1			1		1				
	0920928J	Rueil-Malmaison	Passy Buzenval								1		

3e année de classe préparatoire TSI réservée aux bacheliers professionnels

Académie	Établissements	Ville	Nom	ATS
Montpellier	0300080Z	Nîmes	Emmanuel d'Alzon	1

### CPGE ATS INGÉNIERIE INDUSTRIELLE - PRÉPARATION EN 1 AN

Académie	Établissements	Ville	Nom	ATS
Aix-Marseille	0131391S	Aix-en-Provence	Saint-Eloi	1
Rennes	0350791V	Redon	Marcel Callo	1
Montpellier	0300080Z	Nîmes	Emmanuel d'Alzon	1

### CPGE ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Classes de première et seconde années

Académie	Établissements	Ville	Nom	1 <sup>re</sup> année		2 <sup>e</sup> année	
				Option Générale	Option technologique	Option générale	Option technologique
Aix-Marseille	0131319N	Aix-en-Provence	La Nativité	1		1	
	0132828D	Marseille 12 <sup>e</sup>	La Cadennelle	1		1	
	0131341M	Marseille 6 <sup>e</sup>	Notre Dame de Sion	1		1	
	0131684K	Marseille	Perrimond		1		1
Bordeaux	0331503E	Bordeaux	Sainte Marie Grand Lebrun	2		2	
Clermont-Ferrand	0631075B	Clermont-Ferrand	Sainte Alyre	1		1	

© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports > [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

© Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation > [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)

Académie	Établissements	Ville	Nom	1 <sup>re</sup> année		2 <sup>e</sup> année	
				Option Générale	Option technologique	Option générale	Option technologique
Créteil	0930947D	Villemomble	Saint-Louis - Blanche de Castille	1		1	
	0940878U	Saint-Maur-des-Fossés	Teilhard de Chardin	1		1	
Dijon	0211090W	Dijon	Saint-Bénigne	1		1	
Grenoble	0260074P	Valence	Montplaisir		1		1
	0383208F	Corenc	Itec Boisfleury	1		1	
Lille	0592940A	Douai	Saint-Jean	3		3	
	0593114P	Lille	Saint-Paul	2		2	
	0622107D	Boulogne-sur-Mer	Nazareth-Haffreingue	1			
Lyon	0690519P	Lyon 5 <sup>e</sup>	Notre Dame des Minimes	2		2	
	0690521S	Lyon 5 <sup>e</sup>	Sainte-Marie	2		2	
	0690564N	Lyon 1 <sup>er</sup>	Les Chartreux	2		2	
Montpellier	0300080Z	Nîmes	Emmanuel d'Alzon	1		1	
	0340881Y	Montpellier	Notre Dame de La Merci	1		1	
	0660059F	Perpignan	Notre Dame Du Bon Secours	1		1	
Nancy-Metz	0572341K	Montigny-lès-Metz	Jean XXIII	1		1	
Nantes	0440160K	Nantes	Les Enfants Nantais	1		1	
	0440161L	Nantes	Saint-Joseph du Loquidy	2		2	
	0492407A	Angers	Urbain Mongazon			1	
	0721684P	Le Mans	Saint-Charles Sainte Croix	1		1	
Nice	0060673Z	Cannes	Stanislas	1		1	
Normandie (Caen)	0141161L	Caen	Jeanne d'Arc	1		1	
Normandie (Rouen)	0761710W	Le Havre	Saint-Joseph	1		1	
Paris	0753840S	Paris 6 <sup>e</sup>	Stanislas	2		2	
	0753897D	Paris 12 <sup>e</sup>	Saint Michel de Picpus	3		3	
	0754042L	Paris 13 <sup>e</sup>	Le Rebours		1		1
	0753933T	Paris 16 <sup>e</sup>	Saint Louis de Gonzague	2		2	
	0753947H	Paris 16 <sup>e</sup>	Saint Jean de Passy	2		2	

Académie	Établissements	Ville	Nom	1 <sup>re</sup> année		2 <sup>e</sup> année	
				Option Générale	Option technologique	Option générale	Option technologique
Rennes	0350776D	Rennes	Saint Vincent-Providence	2		2	
	0350795Z	Rennes	De La Salle		1		1
Strasbourg	0671609K	Strasbourg	Saint-Étienne	1		1	
Toulouse	0312406Z	Balma	Salière	2		2	
Versailles	0783053V	Versailles	Sainte-Geneviève	2		2	
	0783351U	Versailles	Notre Dame du Grandchamp	3	1	3	1
	0920919Z	Neuilly-sur-Seine	Notre Dame de Sainte Croix	2		2	
	0921365J	Rueil-Malmaison	Danielou	1		1	

### CPGE DE LA FILIÈRE LITTÉRAIRE

Classes de première année

Académie	Établissements	Ville	Nom	Divisions	Remarques lettres
Clermont-Ferrand	0631074A	Clermont-Ferrand	Fénelon	1	
Créteil	0771246L	Meaux	Sainte-Geneviève	1	
Lille	0593109J	Lille	Notre Dame de La Paix	1	
Lyon	0690521S	Lyon	Sainte-Marie	1	
Montpellier	0300080Z	Nîmes	Emmanuel d'Alzon	1	Arts plastiques et histoire des arts
Nantes	0440172Y	Nantes	Perverie	1	Musique
Paris	0753915Y	Paris 15 <sup>e</sup>	Blomet	2	
Versailles	0783282U	Le Chesnay	Blanche de Castille	2	Histoire des Arts
	0920875B	Neuilly-sur-Seine	Sainte-Marie	2	
	0921365J	Rueil-Malmaison	Danielou	1	

## Classes de seconde année

1<sup>re</sup> Supérieure (Ulm)

Académie	Établissements	Ville	Nom	Divisions	Enseignements optionnels autorisés (Ulm)
Versailles	0920875B	Neuilly-sur-Seine	Sainte-Marie	2	Philosophie, lettres classiques, lettres modernes, géographie, histoire-géographie.

1<sup>re</sup> Supérieure (Lyon – Lettres et sciences humaines)

Académie	Établissements	Ville	Nom	Divisions	Enseignements optionnels autorisés (Fontenay)
Clermont-Ferrand	0631074A	Clermont-Ferrand	Fénelon	1	
Lille	0593109J	Lille	Notre-Dame de La Paix	1	Lettres modernes, histoire, allemand, anglais
Lyon	0690521S	Lyon	Sainte Marie	1	Philosophie, lettres classiques, lettres modernes, histoire-géographie.
Montpellier	0300080Z	Nîmes	Emmanuel d'Alzon	1	arts plastiques et histoire des arts
Nantes	0440172Y	Nantes	Perverie	1	Philosophie, lettres classiques, lettres modernes, histoire-géographie, anglais.
Paris	0753915Y	Paris 15 <sup>e</sup>	Blomet	1	Lettres modernes, histoire-géographie, anglais.
Versailles	0783282U	Le Chesnay	Blanche de Castille	1	Lettres modernes, histoire - géographie, anglais, histoire des arts
	0921365J	Rueil-Malmaison	Danielou	1	Philosophie, lettres modernes, histoire - géographie, anglais

## CPGE LETTRES ET SCIENCES SOCIALES

## Classes de première et seconde années

Académie	Établissements	Ville	Nom	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année
Lille	0593109J	Lille	Notre-Dame de La Paix	1	1
Lyon	0690571W	Lyon	Saint-Marc	1	1
	0690564N	Lyon 1 <sup>er</sup>	Les Chartreux	1	1
Nancy	0541318P	Nancy	Saint Sigisbert	1	1
Nantes	0440154D	Nantes	Blanche de Castille	1	1



Académie	Établissements	Ville	Nom	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année
Nice	0060023C	Cannes	Stanislas	1	1
Paris	0753840S	Paris 6	Stanislas	1	1
Rennes	0560114V	Vannes	St Francois Xavier	1	1
Reunion	9741256X	Saint-Denis	Levavasseur	1	1
Versailles	0920875B	Neuilly-sur-Seine	Sainte-Marie	1	1

**CLASSES PRÉPARATOIRES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE  
FILIERE LITTERAIRE**

**Première année**

Établissements	Ville	Nom	Divisions	Remarques lettres
0930863H	Saint-Denis	Maison de la Légion d'honneur	1	Histoire-géographie, anglais, lettres modernes

**Seconde année ENS Lyon Lettres et sciences humaines**

0930863H	Saint-Denis	Maison de la Légion d'honneur	1	Histoire-géographie, anglais, lettres modernes
----------	-------------	-------------------------------	---	--

**CLASSES PRÉPARATOIRES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
FILIERE ECONOMIQUE ET COMMERCIALE**

Pays	Ville	Nom	1 <sup>re</sup> année		2 <sup>e</sup> année	
			Option générale	Option technologique	Option générale	Option technologique
Maroc	Rabat	Descartes	2	-	2	-

## LISTE DES CLASSES PRÉPARATOIRES DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Académie	Établissements	Ville	Nom	BCPST 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> années	ATS bio	TB 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> années
Amiens	0801272 Y	Amiens	LEGTA Le Paraclet	-	1	-
Besançon	0251263 M	Besançon	LEGTA Dannemarie sur Crête	-	1	-
Bordeaux	0331424 U	Bordeaux	LEGTA Blanquefort	-	1	-
Clermont-Ferrand	0630984 C	Lempdes	LEGTA Louis Pasteur-Marmilhat	1	1	-
Dijon	0211135 V	Dijon	LEGTA Quétigny	-	1	-
Grenoble	0260785 R	Valence	LEGTA Le Valentin	-	1	-
Montpellier	0340128 E	Montpellier	LEGTA Frédéric Bazille	-	1	-
Nantes	0490946 M	Angers	LEGTA Le Fresne	1	-	-
Orleans-Tours	0450094 H	Montargis	LEGTA Le Chesnoy	1	-	1
Rennes	0350700 W	Le Rheu	LEGTA Théodore Monod	-	1	1
Toulouse	0311262 D	Toulouse	LEGTA Auzeville	1	1	-
	0120937 D	Rodez	LEGTA La Roque	-	1	-

## CPGE ATS MÉTIERS DE L'HORTICULTURE ET DU PAYSAGE - PRÉPARATION EN 1 AN

Académie	Établissements	Ville	Nom	Division(s)
Nice	0060793E	Antibes	LEGTA Vert Azur	1

LISTE DES CLASSES PRÉPARATOIRES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE						
Concours préparés et options d'enseignement						
Préparation	Établissements					
	Lycée militaire d'Aix-en-Provence <sup>(1)</sup>	Lycée militaire d'Autun	Lycée militaire de Saint Cyr l'École	Prytanée national militaire de La Flèche	École des pupilles de l'Air et de l'espace de Grenoble	Lycée Naval de Brest
École polytechnique	-	-	-	MPSI ; MP* <sup>(2)</sup>	-	-
École navale	MPSI ; PCSI ; MP ; PC ; PSI	MPSI ; MP	MPSI ; MP ; PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PC ; PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PC/PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PSI
École de l'Air	MPSI ; PCSI ; MP ; PC ; PSI	MPSI ; MP	MPSI ; MP ; PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PC ; PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PC/PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PSI
ESM Saint Cyr Coëtquidan option sciences	MPSI ; PCSI ; MP ; PC ; PSI	MPSI ; MP	MPSI ; MP ; PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PC ; PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PC/PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PSI
École nationale supérieure des ingénieurs des études et techniques de l'armement (ENSIETA)	MPSI ; PCSI ; MP ; PC ; PSI	MPSI ; MP	MPSI ; MP ; PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PC ; PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PC ; PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PSI
ESM Saint Cyr Coëtquidan : option lettres	Lettres 1 et 2	-	Lettres 1 et 2	Lettres 1 et 2	-	-
ESM Saint Cyr Coëtquidan option économique et commerciale	ECG 1 et 2 ESH et mathématiques appliquées	ECG 1 et 2 ESH et mathématiques appliquées	ECG 1 et 2 ESH et mathématiques appliquées	ECG 1 et 2 ESH et mathématiques appliquées	-	-

<sup>(1)</sup> Le lycée héberge et administre les élèves admis à suivre la préparation au concours d'entrée à l'École nationale des Arts et Métiers au lycée Vauvenargues à Aix-en-Provence.

<sup>(2)</sup> MP\* : classes spécifique à l'École polytechnique.

Les élèves en préparation à l'École spéciale militaire, à l'École navale et à l'École de l'Air, ont obligation de se présenter à l'un au moins des concours d'accès à ces grandes écoles militaires.

Langues vivantes dans les classes préparatoires			
Établissements	Langues vivantes 1	Langues vivantes 2 (classes littéraires et économiques)	Langues vivantes facultatives
Lycée militaire d'Aix-en-Provence	Allemand – Anglais - Espagnol	Allemand - Anglais - Espagnol	Arabe débutants
Lycée militaire d'Autun	Anglais - Allemand	Anglais - Allemand - Espagnol	Russe débutants
Lycée militaire de Saint Cyr l'École	Anglais - Allemand	Anglais - Allemand - Espagnol - Russe	Russe débutants
Prytanée national militaire de La Flèche	Allemand - Anglais	Anglais - Allemand - Espagnol	Russe débutants

## Enseignements primaire et secondaire

### Sections internationales australiennes

#### Programme d'enseignement d'histoire et géographie dans les classes de sixième, cinquième et quatrième

NOR : MENE2201804A

arrêté du 28-1-2022 - JO du 17-2-2022

MENJS - DGESCO C1-3

---

Vu Code de l'éducation, notamment article D. 311-5 ; avis du CSE du 20-1-2022

---

**Article 1** - Les programmes d'enseignement d'histoire et géographie dans les classes de sixième, cinquième et quatrième des sections internationales australiennes sont fixés par les annexes du présent arrêté.

**Article 2** - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 28 janvier 2022

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Édouard Geffray

#### Annexe 1

↗ Programme d'histoire et géographie en classe de sixième des sections internationales australiennes

#### Annexe 2

↗ Programme d'histoire et géographie en classes de cinquième et quatrième des sections internationales australiennes

## Annexe 1 - Programme d'histoire et géographie en classe de sixième des sections internationales australiennes

### Préambule

Le programme national d'histoire-géographie de la classe de sixième, défini par l'arrêté du 17 juillet 2020, est complété par les dispositions suivantes pour les sections internationales australiennes. Cette adaptation s'appuie également sur le préambule du programme national pour le cycle 3, dont la lecture est nécessaire pour mettre en œuvre le programme.

### Programme de sixième

#### Histoire

##### Thème 1 – La longue histoire de l'humanité et des migrations

Ce thème pourra être traité dans la langue de la section en développant le peuplement de Sahul (Australie, Tasmanie et Nouvelle-Guinée) par *Homo sapiens sapiens* : première navigation en haute mer connue de l'histoire de l'humanité depuis Sunda et premier peuplement insulaire.

##### Thème 3 – L'Empire romain dans le monde antique

Ce thème pourra être traité dans la langue de la section.

#### Géographie

##### Thème 1 – Habiter une métropole

Ce thème pourra être traité dans la langue de la section en développant l'étude de la métropole de Melbourne.

##### Thème 2 – Habiter un espace de faible densité

Ce thème pourra être traité dans la langue de la section en développant l'étude de la Tasmanie ou du « bush australien », un espace à fortes contraintes naturelles.

##### Thème 3 – Habiter les littoraux

Ce thème pourra être traité dans la langue de la section en développant l'étude de Sydney comme littoral industriel et l'étude de la Gold Coast comme littoral touristique.

## Annexe 2 - Programme d'histoire et géographie en classes de cinquième et quatrième des sections internationales australiennes

### Préambule

Le programme national d'histoire-géographie des classes de cinquième et quatrième, défini par l'arrêté du 17 juillet 2020, est complété par les dispositions suivantes pour les sections internationales australiennes. Cette adaptation s'appuie également sur le préambule du programme national pour le cycle 4, dont la lecture est nécessaire pour mettre en œuvre le programme.

### Programme de cinquième

#### Histoire

Thème 3 – Transformations de l'Europe et ouverture sur le monde aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles

Ce thème pourra être traité dans la langue de la section. On insistera, dans le sous-thème « Le monde de Charles Quint et Soliman le Magnifique », sur les premiers passages des Hollandais et sur les descriptions qu'ils ont réalisées des côtes australiennes.

#### Géographie

Thème 1 – La question démographique et l'inégal développement

Ce thème pourra être traité dans la langue de la section. On mettra en perspective les études de cas abordées dans le premier sous-thème, « La croissance démographique et ses effets » ; avec l'Australie et l'Europe, où la question démographique se pose de manière très différente.

Thème 2 – Des ressources limitées, à gérer et à renouveler

Ce thème pourra être traité dans la langue de la section en s'appuyant sur des études de cas prises en Australie :

- Murray-Darling River Basin ;
- l'alimentation en Australie.

Thème 3 – L'environnement, du local au planétaire

Ce thème pourra être traité dans la langue de la section en s'appuyant pour le sous-thème « Le changement climatique et ses principaux effets géographiques régionaux » sur des études de cas prises en Australie qui abordent l'élévation du niveau de la mer à Sydney et/ou la Grande barrière de corail.

### Programme de quatrième

#### Histoire

Thème 2 – L'Europe et le monde au XIX<sup>e</sup> siècle

Ce thème pourra être traité dans la langue de la section. On étudiera plus spécifiquement la révolution industrielle en Australie et ses liens avec l'Europe dans le sous-thème sur « L'Europe de la Révolution industrielle ». Le cas particulier de l'Australie pourra être étudié dans le sous-thème « Conquêtes et sociétés coloniales ».

Thème 3 – Société, culture et politique dans la France et l'Australie du XIX<sup>e</sup> siècle

Ce thème pourra être traité dans la langue de la section. Une comparaison entre la France et l'Australie peut être réalisée, dans le cadre du sous-thème sur « La Troisième République » et de celui sur « Conditions féminines, une société en mutation ».

#### Géographie

Thème 2 – Les mobilités humaines transnationales

Ce thème pourra être traité dans la langue de la section. L'Australie pourra être une des illustrations, notamment pour l'étude du sous-thèmes « \*Un monde de migrants » (rappel pour le tourisme et ses espaces : la Gold Coast a déjà été étudiée en 6<sup>e</sup>).

Thème 3 – Des espaces transformés par la mondialisation

Ce thème pourra être traité dans la langue de la section. On pourra substituer l'Australie au sous-thème consacré à l'adaptation du territoire des États-Unis aux nouvelles conditions de la mondialisation.

## Enseignements primaire et secondaire

### Classe terminale de la voie professionnelle

#### Programme d'enseignement d'histoire-géographie adapté pour la Nouvelle-Calédonie

NOR : MENE2201805A

arrêté du 28-1-2022 - JO du 17-2-2022

MENJS - DGESCO C1-3

---

Vu Code de l'éducation, notamment article D. 311-5 ; arrêté du 3-2-2020 ; avis du CSE du 20-1-2022

---

**Article 1** - Le programme d'enseignement d'histoire-géographie de la classe terminale préparant au baccalauréat professionnel adapté pour la Nouvelle-Calédonie est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

**Article 2** - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 28 janvier 2022

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Édouard Geffray

#### Annexe

➔ [Programme d'histoire-géographie de terminale professionnelle adapté pour la Nouvelle-Calédonie](#)



## Annexe - Programme d'histoire-géographie de terminale professionnelle adapté pour la Nouvelle-Calédonie

En Nouvelle-Calédonie, les programmes d'histoire-géographie du lycée professionnel comportent des adaptations pour certaines parties des programmes nationaux.

Ces adaptations figurent **en couleur** sur ce document.

### Sommaire

#### Préambule : L'histoire-géographie dans la voie professionnelle

Savoirs, démarches et outils de l'histoire et de la géographie au lycée professionnel

Les programmes d'histoire du cycle terminal sont consacrés à l'étude des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles en France, **dans le Pacifique** et dans le monde.

Les programmes de géographie du cycle terminal sont consacrés à l'étude des recompositions du monde à différentes échelles et aux défis posés par les changements globaux.

L'histoire-géographie et la réalisation du chef-d'œuvre

#### Programme d'histoire : la France, l'Europe, le Pacifique et le monde depuis 1945

Thème 1 : Le jeu des puissances dans les relations internationales depuis 1945

Thème 2 : Vivre en démocratie en France **métropolitaine** et en **Nouvelle-Calédonie** depuis 1945

#### Programme de géographie : Les hommes face aux changements globaux

Thème 1 : L'accès aux ressources pour produire, consommer, se loger et se déplacer

Thème 2 : Les sociétés et les risques : anticiper, réagir, se coordonner et s'adapter

### Préambule : L'histoire-géographie dans la voie professionnelle

En classe de seconde, les élèves<sup>1</sup> ont réactivé, conforté et enrichi l'acquisition de repères temporels et spatiaux, approfondi la construction d'une culture générale en histoire et géographie et poursuivi le développement des compétences, méthodes et démarches propres à ces deux disciplines.



Les programmes du cycle terminal s'inscrivent dans cette continuité : éclairer les mutations de l'économie et de la société pour favoriser une poursuite d'études et/ou une insertion durable et réussie dans la vie professionnelle.

#### Savoirs, démarches et outils de l'histoire et de la géographie au lycée professionnel





Le professeur dispose d'une pleine liberté pédagogique dans le choix des démarches d'enseignement, le choix des acteurs historiques et des espaces géographiques, et celui des supports et des ressources.

Comme en classe de seconde, chaque thème est structuré autour de notions et mots-clés, de capacités et de repères qui concourent à la maîtrise des compétences, et d'un commentaire qui l'explique et indique ses orientations.

- Les programmes du cycle terminal identifient les notions et mots-clés déjà travaillés en classe de seconde (« notions et mots-clés déjà mobilisés dans le cycle de formation ») qui sont réinvestis en classes de première et terminale. Les mots-clés et notions sont identifiés par un astérisque dans le commentaire.
- Les programmes du cycle terminal identifient également des repères que les élèves doivent maîtriser. Les repères mentionnés en italique ont été vus au collège.
- Les programmes du cycle terminal mettent enfin l'accent sur quatre capacités pour chaque thème qui doivent être maîtrisées par les élèves. Ces capacités renvoient au tableau général des compétences disciplinaires attendues en fin de cycle et définies au bulletin officiel du 11 avril 2019.

Compétences disciplinaires en baccalauréat professionnel	
Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux	
Items de compétence	Capacités
<b>Mémoriser et s'appropriier les notions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les principales notions, les acteurs majeurs et les repères.</li> <li>- Identifier les notions dans une ou plusieurs situations.</li> <li>- Mobiliser les notions et le lexique acquis en histoire et en géographie.</li> </ul> 
<b>Se repérer</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et nommer les périodes historiques, les continuités et ruptures chronologiques.</li> <li>- Identifier et nommer les dates et acteurs des grands événements.</li> <li>- Nommer et localiser les grands repères géographiques ainsi que les principaux processus étudiés.</li> <li>- Identifier l'échelle appropriée pour étudier un phénomène.</li> </ul> 

<sup>1</sup> Ici, comme dans l'ensemble du texte, le terme « élève » désigne l'ensemble des publics de la voie professionnelle : élève sous statut scolaire, apprenti ou adulte en formation.

<p><b>Contextualiser</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Situer un événement dans son contexte pour l'expliquer.</li> <li>- Situer un acteur majeur dans un contexte pour préciser son rôle.</li> <li>- Situer un document dans son contexte pour l'expliquer.</li> <li>- Confronter le savoir acquis en histoire et en géographie avec ce qui est entendu, vu, lu et vécu.</li> </ul> 
<p><b>S'approprier les démarches géographiques et historiques</b></p>	
<p><b>Items de compétence</b></p>	<p><b>Capacités</b></p>
<p><b>Exploiter les outils spécifiques aux disciplines</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compléter ou réaliser un croquis simple de géographie.</li> <li>- Réaliser des productions graphiques et cartographiques simples.</li> <li>- Compléter ou réaliser une frise chronologique.</li> <li>- Réaliser un schéma simple en histoire ou en géographie.</li> </ul> 
<p><b>Mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Raconter un événement historique, la vie d'un acteur majeur.</li> <li>- Décrire une situation géographique.</li> <li>- Suivre une démarche d'analyse historique et géographique.</li> <li>- Questionner un/des documents pour conduire une analyse historique ou géographique.</li> <li>- Construire une argumentation historique ou géographique.</li> <li>- Confronter des points de vue d'acteurs différents.</li> <li>- Dégager l'intérêt et les limites du document.</li> <li>- Justifier des choix, une production.</li> <li>- Exercer son esprit critique.</li> </ul> 
<p><b>Collaborer et échanger en histoire-géographie</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'impliquer dans des échanges.</li> <li>- Confronter son point de vue à celui des autres.</li> <li>- Rendre compte à l'oral ou à l'écrit à titre individuel ou collectif.</li> <li>- Travailler en mode projet.</li> </ul> 

Les programmes d'histoire du cycle terminal sont consacrés à l'étude des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles en France, dans le Pacifique et dans le monde.

En classe de première, le programme « **États et sociétés en mutations (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)** » met en évidence les profondes transformations politiques, économiques, culturelles et sociales de la période. Deux thèmes structurent l'année : « **Hommes et femmes au travail, en France métropolitaine et en Nouvelle-Calédonie (XIX<sup>e</sup> siècle-1<sup>re</sup> moitié du XX<sup>e</sup> siècle)** » et « **Guerres européennes, guerres mondiales, guerres totales (1914-1945)** ».

Le premier thème poursuit l'étude des transformations du monde du travail dans la continuité du thème « **Métiers, compagnons, compagnonnage et chef-d'œuvre au XIX<sup>e</sup> siècle** » introduit en classe de seconde. **Centré sur les hommes et les femmes au travail en France métropolitaine et en Nouvelle-Calédonie, il met en valeur la grande diversité du monde des travailleurs : paysans, artisans, ouvriers, employés, travailleurs libres, engagés ou forcés. En Nouvelle-Calédonie, la présence d'une administration coloniale, les travaux forcés, le travail obligatoire et les contrats d'engagement structurent le monde du travail jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Ce thème**

© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports > [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

fait une place à l'expansion du salariat, à la question sociale et aux diverses manières de penser les transformations du travail et des cadres de vie en métropole et en Nouvelle-Calédonie.

Le second thème couvre les guerres de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Il met en évidence la mondialisation croissante des conflits qui transforme les représentations de l'espace et du temps ; il souligne la dimension géographique des guerres et la manière dont les hommes ont vécu ces terribles épreuves. Il montre ainsi la participation de la Nouvelle-Calédonie aux conflits et leurs répercussions sur la société calédonienne. Les génocides perpétrés pendant les deux guerres mondiales sont particulièrement étudiés.

En classe terminale, le programme s'intitule « **La France, le Pacifique et le monde depuis 1945** ». Deux thèmes structurent l'année : « **Le jeu des puissances dans les relations internationales depuis 1945** » et « **Vivre en démocratie en France métropolitaine et en Nouvelle-Calédonie depuis 1945** ».

Dans la continuité du programme de la classe de première, le premier thème, « **Le jeu des puissances dans les relations internationales depuis 1945** », propose une étude synthétique des relations internationales entre 1945 et les années 2000. Il s'agit de mettre en évidence les grandes lignes d'organisation du monde depuis 1945 et les multiples puissances qui façonnent les relations internationales dans un espace mondialisé. L'émergence de l'axe indopacifique dans les années 2000, rebat le jeu des relations internationales. De nouveaux enjeux stratégiques et géopolitiques se dessinent autour des océans Indien et Pacifique où les grandes puissances tentent de maintenir leur influence face à l'expansionnisme chinois. Des liens peuvent être judicieusement établis avec le programme de la classe de seconde.

Le second thème, « **Vivre en démocratie en France métropolitaine et en Nouvelle Calédonie depuis 1945** », s'intéresse à la France depuis 1945 en mettant l'accent sur la modernisation de la démocratie française, la stabilisation des institutions républicaines et les défis de société auxquels le pays est aujourd'hui confronté. Le thème s'intéresse à la Nouvelle-Calédonie qui passe en 1946 du statut de colonie à celui de TOM amenant un accès progressif à la citoyenneté. Les évolutions statutaires, politiques, économiques et sociales du territoire conduisent à un exercice de la démocratie qui s'applique notamment lors des votes successifs sur l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie.

Par ailleurs, le thème poursuit l'étude des transformations du monde du travail amorcée en classe de première.

Les programmes de géographie du cycle terminal sont consacrés à l'étude des recompositions du monde à différentes échelles et aux défis posés par les changements globaux.

En classe de première, le programme « **Recompositions du monde** » propose d'aborder deux recompositions, l'une proche, l'autre plus lointaine pour les élèves. Le thème « **La recomposition du territoire urbain en métropole et en Nouvelle-Calédonie : métropolisation et périurbanisation** » s'intéresse notamment au processus de périurbanisation. Phénomène mondial, ce processus est étudié sur le territoire national.

Le thème « **L'Afrique, un continent en recomposition** » met en évidence les dynamiques démographiques, économiques et territoriales qui caractérisent le continent africain.

Ces recompositions amènent à interroger les modes de développement, le choix dans les aménagements au regard des besoins des hommes et des objectifs de développement durable. Ces éléments peuvent être réinvestis en classe terminale.

En classe terminale, le programme « **Les Hommes face aux changements globaux** » étudie la transformation des activités économiques et des pratiques sociales pour répondre aux défis des changements imprimés aux écosystèmes par l'anthropisation. Entendus comme liés au changement des conditions climatiques et aux changements imprimés aux écosystèmes par les activités humaines, les changements globaux posent des défis mondiaux. Pour répondre à ces défis, l'Organisation des nations unies a défini en septembre 2015 dix-sept **objectifs de développement durable**, interdépendants, constituant les leviers pour parvenir à une situation mondiale qui permette d'envisager un avenir meilleur et plus durable pour tous.

Le programme annuel est structuré autour de deux thèmes : « **L'accès aux ressources pour produire, consommer, se loger et se déplacer** » et « **Les sociétés et les risques : anticiper, réagir, se coordonner, s'adapter** ». Si les défis sont mondiaux et les exemples puisés dans le monde au choix des professeurs, la France métropolitaine et ultra-marine dont la Nouvelle-Calédonie sont présentes dans chaque thème étudié.

Le premier thème, « **L'accès aux ressources pour produire, consommer, se loger et se déplacer** », permet d'appréhender les changements globaux et d'interroger leurs enjeux pour l'aménagement des territoires aux différentes échelles. Le second thème, « **Les sociétés et les risques : anticiper, réagir, se coordonner, s'adapter** », permet de définir les risques et d'étudier les politiques mises en place pour anticiper, réagir et s'adapter.

Ces deux entrées ouvrent sur le programme d'enseignement moral et civique de la classe terminale, la réalisation du chef-d'œuvre ou encore les projets transversaux. Les enseignements contribuent ainsi au renforcement de la démarche de développement durable au sein des établissements.

## L'histoire-géographie et la réalisation du chef-d'œuvre

En classe de seconde, le thème « **Métiers, compagnons, compagnonnage et chef-d'œuvre au XIX<sup>e</sup> siècle** » a permis d'introduire la réflexion sur le chef-d'œuvre, son histoire, son utilité et son sens. Au-delà d'un simple projet qui conduit à une réalisation matérielle ou immatérielle, le chef-d'œuvre est synonyme d'excellence et de reconnaissance par les pairs. Il témoigne de savoirs, de savoir-être et de savoir-faire ; il conduit au développement d'une culture et d'un sentiment d'appartenance à une communauté professionnelle.

À partir de la classe de première, la réalisation du chef-d'œuvre permet à l'élève de poursuivre cette réflexion, d'acquérir des connaissances et de renforcer ses compétences transversales. Les thèmes d'histoire « **Hommes et femmes au travail, en métropole et en Nouvelle-Calédonie (XIX<sup>e</sup> siècle-1<sup>re</sup> moitié du XX<sup>e</sup> siècle)** » (en classe de première) et « **Vivre en démocratie en France métropolitaine et en Nouvelle-Calédonie depuis 1945** » (en classe terminale), celui de géographie « **La recomposition du territoire urbain en métropole et en Nouvelle-Calédonie : métropolisation et périurbanisation** » (en classe de première), ainsi que le thème annuel de géographie de la classe terminale, « **Les Hommes face aux changements globaux** », s'inscrivent pleinement dans cette démarche qui vise à permettre à l'élève de se construire tout en façonnant sa culture professionnelle. Ces thèmes sont l'occasion d'évoquer en particulier le métier choisi par l'élève, son histoire, ses évolutions et les réponses qu'apportent les filières professionnelles aux défis posés par les changements globaux.


Cette mise en perspective historique et géographique contribue à donner du sens à la conception du chef-d'œuvre et enrichit sa réalisation d'une indispensable dimension civique et culturelle.

### Programme d'histoire : La France, l'Europe, le Pacifique et le monde depuis 1945

#### Thème 1 : Le jeu des puissances dans les relations internationales depuis 1945

Depuis 1945, le jeu des **puissances\*** domine les relations internationales. D'abord organisé autour des États-Unis et de l'URSS, le monde connaît l'émergence de nouveaux États issus de la **décolonisation\*** et du **non-alignement**, et l'affirmation de nouvelles organisations régionales : la guerre froide n'empêche pas une certaine multipolarité.

- De 1947 à 1991, la **guerre froide\*** se caractérise par un affrontement Est-Ouest organisé autour de deux **superpuissances\*** et de deux idéologies dans un contexte d'« équilibre de la terreur » par l'**arme nucléaire\***. Les relations entre les deux puissances dominantes sont caractérisées par des crises et des conflits (dont des guerres par États interposés qui peuvent être meurtrières et coûteuses). La période de la guerre froide est marquée par un développement important de la **propagande\*** et par la menace de l'affrontement nucléaire. Le conflit paralyse partiellement le fonctionnement de l'**Organisation des nations unies (ONU)\***. **La France, les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande assurent leurs positions géostratégiques dans le Pacifique face au bloc de l'Est.**
- Dans ce contexte, se structurent et s'affirment des **organisations régionales\*** telles que l'OTAN dans le cadre de l'Alliance atlantique ou l'ANZUS dans le Pacifique, la CEE en Europe de l'ouest ou la Communauté du Pacifique Sud\* en Océanie.
- **À partir des années 1950** de nouveaux États émergent **en Asie, en Afrique et plus tardivement en Océanie**, en lien avec le processus de **décolonisation**. Plusieurs pays s'efforcent de définir une troisième voie, « **le non-alignement** », à laquelle adhèrent **la Papouasie Nouvelle-Guinée et le Vanuatu lors de leur accession à l'indépendance en 1975 et 1980.**
- Dans les années 1970, la Chine populaire, puissance nucléaire, joue un rôle important sur la scène internationale grâce à sa participation au groupe des membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU (1971). Le monde est peu à peu confronté à de nouveaux enjeux internationaux (les droits de l'Homme, le développement et l'environnement) et à l'émergence de nouveaux acteurs (entreprises transnationales, ONG...). Les années 1970 voient les premiers élargissements de la Communauté économique européenne et l'élection du Parlement européen au suffrage universel. **L'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN) créée en 1967, organise pour sa part une coopération économique, politique et culturelle destinée à assurer le développement et la stabilité de la région Pacifique.**
- Avec la chute du mur de Berlin (1989) et la fin de l'Union soviétique, la puissance hégémonique des États-Unis paraît d'abord incontestable, alimentant l'illusion d'une domination sans partage. Mais dès les années 1990, de nouvelles formes de conflit se font jour et des puissances régionales s'affirment sur la scène internationale. La construction européenne s'approfondit : l'Union européenne (1993) initie l'union monétaire et s'élargit à des pays de l'ancienne Europe communiste. **Elle intègre au titre de territoires associés\* des régions ultrapériphériques (RUP) et Pays et Territoires d'Outremer (PTOM) constitutionnellement liés à un des États membres de l'Union européenne.** Cependant, cette dernière échoue à se donner une constitution (2005).
- **À partir des années 2000, l'espace indopacifique redevient un espace d'enjeux avec l'axe indopacifique \* constitué par les États-Unis face à l'expansionnisme chinois.**

Notions et mots-clés	Capacités	Repères ( <i>en italique ceux vus au collège</i> )
<p>Arme nucléaire*</p> <p><b>Axe indopacifique*</b></p> <p>Communauté économique européenne*</p> <p>Guerre froide*</p> <p>Non-alignement*</p> <p>Puissance régionale*</p> <p>Superpuissance*</p> <p><b>Notions et mots-clés déjà mobilisées dans le cycle de formation</b></p> <p><i>Décolonisation*</i></p> <p><i>ONU*</i></p> <p><i>Propagande*</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Identifier et nommer</b> les périodes historiques, les continuités et les ruptures chronologiques en rapport avec le jeu des puissances depuis 1945.</li> <li>- <b>Confronter les points de vue</b> des États-Unis et de l'Union soviétique à travers l'analyse de documents de propagande.</li> <li>- <b>Raconter à l'oral ou à l'écrit</b> le rôle d'un leader indépendantiste ou d'une organisation dans le processus d'accession à l'indépendance.</li> <li>- <b>Dégager</b> l'intérêt, la portée et le sens d'un document de la période (discours, actes de séminaires internationaux, conférences, traités).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1947 : Indépendance de l'Inde et du Pakistan.</li> <li>- <b>1947 : Création de la Commission du Pacifique Sud.</b></li> <li>- <i>1947-1991 : Guerre froide.</i></li> <li>- 1<sup>er</sup> octobre 1949 : Proclamation de la République populaire de Chine.</li> <li>- 1950-1953 : Guerre de Corée.</li> <li>- 1955 : Conférence de Bandung.</li> <li>- <i>1957 : Traité de Rome.</i></li> <li>- 1962 : Crise des missiles de Cuba.</li> <li>- 1971 : Chine populaire, membre permanent du conseil de sécurité de l'ONU.</li> <li>- 1975 : Accords d'Helsinki.</li> <li>- <i>1989 : Chute du mur de Berlin.</i></li> <li>- 1991 : Première guerre du Golfe (« tempête du désert »).</li> <li>- 2001 : Attentats terroristes aux États-Unis.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec l'EMC : « Préserver la paix et protéger des valeurs communes : défense et sécurité en France et en Europe » (classe de première).</li> <li>- Lien avec l'histoire : « Guerres européennes, guerres mondiales, guerres totales (1914-1945) » (classe de première).</li> </ul>	

## Thème 2 : Vivre en démocratie en France **métropolitaine** et en **Nouvelle-Calédonie** depuis 1945

### Une démocratie reconstruite face aux défis de l'après-guerre.

En France **métropolitaine**, les années 1944-46 marquent le retour durable de la démocratie sur les bases définies par le Conseil national de la Résistance : une **démocratie libérale\*** élargie avec le suffrage féminin et l'affirmation d'une **démocratie sociale\*** qui prend la forme de l'**État-providence\***. La France se reconstruit et se modernise avec notamment le concours du **Plan Marshall\*** et s'engage dans la construction européenne.

En Nouvelle-Calédonie, 1946 marque la fin de l'indigénat et de la colonie avec le statut de Territoire d'outre-mer. La population autochtone mélanésienne accède progressivement à la citoyenneté française et devient un acteur de la démocratie. Après-guerre, la Nouvelle-Calédonie connaît un essor économique en dépit des difficultés d'approvisionnement. De profondes mutations dans les modes de vie apparaissent à la suite des contacts entre 1942 et 1946 avec des soldats alliés. Les années 1950 et 1960 sont traversées par des débats sur la question de l'autonomie de la Nouvelle-Calédonie au sein de la République française.

La IV<sup>e</sup> République est confrontée aux aspirations des peuples colonisés à l'indépendance, et y répond de manière inégale. La Tunisie et le Maroc obtiennent leur indépendance, alors que l'Indochine est le théâtre d'une guerre de décolonisation. C'est une autre guerre en Algérie qui entraîne une crise politique majeure et emporte la IV<sup>e</sup> République.

### Une République stabilisée et renouvelée pour une société en mutation.

Le retour au pouvoir du général de Gaulle aboutit à la mise en place de la V<sup>e</sup> République. La nouvelle **constitution\***, puis l'élection du président de la République au suffrage universel direct, stabilisent le pouvoir exécutif et conduisent à la bipolarisation de la vie politique.

En septembre 1958, les électeurs calédoniens, en se prononçant à 98 % pour la nouvelle Constitution, optent pour le maintien de la Nouvelle-Calédonie au sein de la République française.

Le nouveau régime poursuit la décolonisation, maintient l'engagement de la France dans la construction européenne et scelle la réconciliation franco-allemande. Dans le contexte de la guerre froide, le général de Gaulle s'attache à faire entrer la France dans le jeu des puissances.



Avec les « **Trente Glorieuses** »\*, les Français entrent dans la **société de consommation**\*. La transformation de l'économie conduit à la baisse de la population active agricole et au développement de l'emploi industriel et tertiaire. L'essor industriel accroît la part de l'immigration extra-européenne. Les modes de vie changent avec la démocratisation de l'automobile, le développement de la grande distribution, du tourisme, des loisirs et de la culture de masse, l'extension des banlieues et des espaces périurbains.

La place des femmes évolue avec l'essor du salariat féminin et la conquête de nouveaux droits. L'accès à l'enseignement secondaire et supérieur se démocratise tandis que la formation professionnelle se développe. La jeunesse exprime de nouvelles aspirations, qui s'affirment de manière aiguë pendant la crise de mai 1968.


La Nouvelle-Calédonie s'ouvre aussi à la société de consommation. La prospérité des « Trente Glorieuses »\* amorce la période des booms : économique (envol des prix du nickel et grands chantiers d'aménagement du territoire), démographique (migrations internes et externes) et social (évolution des modes de vie et débats syndicaux). Cependant les inégalités s'accroissent et les équilibres politiques sont bouleversés. Dans ce contexte apparaissent les premières revendications indépendantistes par la voix des étudiants rentrés de métropole après mai 68.

### Une République en évolution face aux défis de la mondialisation.

La V<sup>e</sup> République connaît à partir de 1981 des alternances politiques et des phases de cohabitation. Elle se réforme, avec la décentralisation (1982), l'adoption du quinquennat pour le mandat présidentiel (2000), la loi sur la parité (2000) et l'adoption de la Charte de l'environnement (2004). En Nouvelle-Calédonie les revendications indépendantistes s'affirment. En 1975, le *festival Melanesia 2000*\* puis en 1984 la création du Front de Libération Nationale Kanak et Socialiste (FLNKS) expriment et structurent les aspirations culturelles et politiques de la société calédonienne. Le territoire plonge dans les années 1980 dans une période de guerre civile, « les événements »\*, qui s'achève en 1988 avec l'épisode d'Ouvéa. L'ère des accords *Matignon-Oudinot*\* et de *Nouméa*\* ramène la paix et ouvre la période des consultations sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à l'indépendance.

Le monde du travail se transforme avec la désindustrialisation du territoire national et la naissance de nouveaux métiers liés au développement de la robotique et des outils numériques. Dans les années 1980, en métropole, les relations au sein de l'entreprise sont modifiées au début des années 1980 avec les lois Auroux. En Nouvelle-Calédonie, le droit du travail se modernise progressivement. Confrontée à la crise économique et sociale (chômage de masse, pauvreté, exclusion), la France s'appuie sur ses atouts (système éducatif, infrastructures, transports, protection sociale...) et sur plusieurs dispositifs liés à l'intégration européenne (marché unique, partenariats industriels européens...). La Nouvelle-Calédonie met quant à elle en place une politique de rééquilibrage destinée à réduire les disparités économique, sociale, géographique et culturelle qui traversent la société. En 1985, la création du baccalauréat professionnel est l'aboutissement d'une longue histoire de l'enseignement technique marquée par la volonté d'accroître le niveau de formation.

Notions et mots-clés	Capacités	Repères (en italique ceux vus au collège)
<p>Autonomisme*</p> <p>Citoyenneté*</p> <p>Collectivité sui generis*</p> <p>Constitution*</p> <p>Démocratie libérale*</p> <p>Démocratie sociale*</p> <p>État-providence*</p> <p>Indépendantisme*</p> <p>Plan Marshall*</p> <p>Société de consommation*</p> <p>« Trente Glorieuses »*</p> <p>Territoires d'outre-mer (TOM)*</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mener une analyse historique</b> à partir d'un document iconographique ou audiovisuel (affiche, publicité de la presse écrite, caricature, publicité télévisée, œuvre d'art...).</li> <li>- <b>Situer</b> une réforme institutionnelle dans son contexte pour l'expliquer.</li> <li>- <b>Questionner et analyser</b> un texte historique (discours, textes de loi, mémoires, témoignages, articles de presse).</li> <li>- <b>Raconter</b> un moment ou un événement de la période étudiée en argumentant sur sa portée historique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1944 : <i>Les femmes obtiennent le droit de vote (électrices et éligibles).</i></li> <li>- 1946 : <i>Fin de l'indigénat. La Nouvelle-Calédonie devient un Territoire d'outre-mer.</i></li> <li>- 1956 : <i>Loi cadre Defferre- appliquée en 1957 en Nouvelle-Calédonie et création de l'Union calédonienne.</i></li> <li>- 1958 : <i>Proclamation de la V<sup>e</sup> République.</i></li> <li>- 1962 : <i>Élection du président de la République au suffrage universel direct.</i></li> <li>- 1975 : <i>Festival Melanesia 2000.</i></li> <li>- 1974 : <i>Droit de vote à 18 ans.</i></li> <li>- 1982 : <i>Lois Auroux sur le droit du travail.</i></li> <li>- 1985 : <i>Création du baccalauréat professionnel.</i></li> <li>- 1992 : <i>Ratification du traité de Maastricht.</i></li> <li>- 1984-1988 : <i>« Les événements » en Nouvelle-Calédonie suivis des accords de Matignon et d'Oudinot.</i></li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2000 : Loi sur la parité aux élections en France et en Nouvelle-Calédonie.</li> <li>- 2000 : Légalisation de l'avortement en Nouvelle-Calédonie.</li> <li>- 1998 : Accord de Nouméa.</li> <li>- 2004 : Charte de l'environnement.</li> <li>- 2018-2021 : Consultations sur l'accèsion à l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec la géographie : « La recomposition du territoire urbain en France : métropolisation et périurbanisation » (classe de première).</li> <li>- Lien avec le français : « Vivre aujourd'hui : l'humanité, le monde, les sciences et la technique » (classe terminale).</li> <li>- Lien avec l'EMC : « Espace public, engagement et culture du débat démocratique » (classe terminale).</li> </ul>	


### Programme de géographie : Les hommes face aux changements globaux

On prendra appui chaque fois que cela est possible sur des exemples locaux ou régionaux.

#### Thème 1 : L'accès aux ressources pour produire, consommer, se loger et se déplacer


- À l'échelle mondiale, dans un contexte de croissance démographique, d'urbanisation et de développement social et humain, la pression sur les **ressources\*** (ressources minérales, énergétiques, forestières, hydrauliques par exemple) s'amplifie et explique certains **conflits d'usage\***. Ce phénomène de pression sur les ressources pose la question de leur **disponibilité\*** en quantité et en qualité, et de leur **accessibilité\*** à court, moyen et long termes. L'utilisation croissante de ressources non renouvelables et leur raréfaction, l'accélération de l'érosion de la biodiversité et le changement climatique conduisent à des **changements globaux\***.
- De nouvelles formes d'**habiter\*** sont nécessaires afin d'adapter les modes de vie à ces changements qui ont des conséquences sur l'organisation des territoires. Penser de nouveaux modes de vie et de **mobilités\***, inventer de nouveaux modes de production et de consommation, imaginer de nouvelles infrastructures imposent de concevoir différemment **l'aménagement des territoires\*** dans une logique de développement durable. Il s'agit de concilier entre eux les enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux et civiques, tout en garantissant un développement satisfaisant pour les générations futures. Les 17 **objectifs de développement durable\*** (ODD) des Nations unies portent sur l'éradication de la pauvreté, l'accès équitable aux ressources et donnent des clés pour relever le défi des changements globaux.
- De l'échelle mondiale à l'échelle locale, les politiques publiques intègrent encore inégalement les engagements internationaux en matière de développement durable (objectifs de développement durable, conférences sur le climat, sommets sur l'environnement...) qui mobilisent différents acteurs (États, citoyens, ONG, entreprises...). L'Union européenne s'est saisie des questions liées aux transports et à la consommation. En France **métropolitaine et en Nouvelle-Calédonie**, l'État et les **collectivités territoriales\*** déploient leurs engagements à travers des politiques territoriales. En parallèle, **le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'engage au côté de** l'État dans une politique d'éducation au développement durable (EDD). Les diplômés professionnels intègrent les enjeux du développement durable.



Notions et mots-clés	Capacités	Repères <i>(en italique ceux vus au collège)</i>
<p>Accessibilité*</p> <p>Aménagement des territoires*</p> <p>Changements globaux*</p> <p>Collectivités territoriales*</p> <p>Disponibilité*</p> <p>Territoires*</p> <p><b>Notions et mots-clés déjà mobilisées dans le cycle de formation</b></p> <p>Aménagement*</p> <p>Conflit d'usage*</p> <p>Développement, objectifs de développement durable*</p> <p>Habiter *</p> <p>Mobilités*</p> <p>Ressources*</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Raconter</b> l'engagement d'un acteur impliqué dans la gestion d'une ressource du territoire de proximité de l'élève.</li> <li>- <b>Analyser</b> un conflit d'usage autour d'une ressource dans le cadre d'une étude de cas ou d'un exemple d'aménagement dans les politiques territoriales (SRADDET, SCOT, PLU, plans climat-énergie, plans de gestion des déchets...)</li> <li>- <b>Réaliser</b> le croquis d'un aménagement qui met en œuvre un ou des objectifs de développement durable.</li> <li>- <b>Imaginer</b>, en groupe, un projet d'aménagement concerté lié à une ressource et répondant aux <b>défis sociétaux</b> (liens avec l'EMC).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Les cinq principaux pays producteurs et consommateurs d'énergie (renouvelable et non renouvelable).</i></li> <li>- <b>Un</b> cas de conflit d'usage, par exemple autour des ressources en eau <b>en Nouvelle-Calédonie, dans le Pacifique ou dans le monde.</b></li> <li>- <b>Un</b> État confronté à l'insécurité alimentaire.</li> <li>- Les institutions et les collectivités territoriales impliquées dans un plan ou un schéma d'aménagement dans le territoire de proximité de l'élève.</li> </ul>
<div style="display: flex; align-items: flex-start;"> <div style="margin-right: 10px;">  </div> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec l'EMC : « <b>Espace public, engagement et culture du débat démocratique</b> » (classe terminale).</li> <li>- Lien avec le français : « <b>Vivre aujourd'hui : l'humanité, le monde, les sciences et la technique</b> » (classe terminale).</li> <li>- Lien avec l'histoire : « <b>Vivre en France en démocratie depuis 1945</b> » (classe terminale).</li> <li>- Lien avec la géographie : « <b>La recomposition du territoire urbain en France : métropolisation et périurbanisation</b> », « <b>L'Afrique, un continent en recomposition</b> » (classe de première) et « <b>Production mondiale et circulation des personnes, des biens et des informations</b> » (classe de seconde).</li> </ul> </div>		

**Thème 2 : Les sociétés et les risques : anticiper, réagir, se coordonner et s'adapter**

- Les sociétés sont confrontées à des **risques\*** divers et **systemiques\*** : risques naturels et technologiques, mais aussi sanitaires, économiques, géopolitiques, militaires et environnementaux. **La vulnérabilité des sociétés et des territoires diffère selon la nature des risques et des aléas\* auxquels ils sont confrontés.** Ainsi, le **risque climatique\*** se traduit sous des formes différentes en divers lieux du monde. Les **aléas\*** naturels se combinent à des risques technologiques, industriels et sanitaires, accroissent le risque pour les populations et peuvent favoriser l'instabilité politique.
- Les **acteurs\*** (puissances publiques, citoyens, ONG, entreprises) peuvent renforcer les capacités à anticiper, réagir, s'adapter, quelles que soient les perturbations auxquelles ils doivent faire face **afin d'augmenter la résilience des territoires et des sociétés.** Ces différents acteurs développent des systèmes de surveillance, de **prévention\***, d'éducation aux risques et de **gestion de crise\***. Les hommes, les sociétés et les territoires témoignent ainsi de leur capacité d'**adaptation\*** en faisant des choix d'**aménagement des territoires\***.
- Les sociétés humaines sont différemment exposées et préparées aux risques. Selon leurs ressources disponibles et l'intensité de l'**aléa\***, l'aide internationale (ONU, États et ONG) peut être mobilisée pour la gestion et la résolution des crises. En France, l'État (préfets, préfets maritimes, officiers généraux des zones de défense) partage la responsabilité de la gestion des risques avec les **collectivités territoriales\***. **En Nouvelle-Calédonie, la compétence de la sécurité civile est transférée pleinement de l'État vers le gouvernement local en 2014. La Direction de la sécurité civile et de la gestion des risques (DSCGR) assure, en partenariat avec les services provinciaux et communaux, la gestion et la prévention des risques selon une approche systémique. La DSCGR réalise des plans de prévention des risques (PPR) et développe des systèmes d'information et d'éducation des populations.**

<p><b>Notions et mots-clés</b> Adaptation* Aléa* Gestion de crise* Prévention* Risque* Risques climatique*, sanitaire*, industriel* Systémique* <b>Notions déjà mobilisées dans le cycle de formation</b> Acteurs* Aménagement des territoires* Collectivités territoriales*</p>	<p><b>Capacités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Situer</b> un risque climatique dans son contexte et <b>justifier</b> l'organisation de sa gestion.</li> <li>- <b>Analyser</b> le traitement médiatique d'un aléa ou d'un risque et <b>dégager les limites</b> de ce traitement.</li> <li>- <b>Réaliser une production cartographique</b> simple montrant la vulnérabilité d'un territoire.</li> <li>- <b>Construire à titre individuel ou collectif un argumentaire</b> présentant l'intérêt d'un plan de prévention des risques.</li> </ul>	<p><b>Repères</b></p> <p>Cinq exemples localisés de risques majeurs sur des continents différents.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Deux littoraux français (métropolitains ou ultramarins <b>et du Pacifique</b>) menacés par les effets du changement climatique.</li> <li>- Trois acteurs qui interviennent à des échelles différentes (France, <b>Nouvelle-Calédonie</b> et monde) dans la gestion des risques.</li> </ul>
<div style="display: flex; align-items: flex-start;"> <div style="margin-right: 10px;">  </div> <div> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec l'EMC : « Espace public, engagement et culture du débat démocratique » (classe terminale).</li> <li>- Lien avec le français : « Vivre aujourd'hui : l'humanité, le monde, les sciences et la technique » (classe terminale).</li> <li>- Lien avec prévention-santé-environnement : « <b>Les risques majeurs</b> » (classe de première).</li> </ul> </div> </div>		

## Enseignements primaire et secondaire

### Établissements scolaires publics

#### Inscription des établissements scolaires publics dans le programme REP : modification

NOR : MENE2203981A

arrêté du 4-2-2022

MENJS - DGESCO B2-3

Vu Code de l'éducation, notamment article L. 211-1 ; décret n° 86-492 du 14-3-1986 modifié, notamment article 25-2 ; décret n° 2008-775 du 30-7-2008 modifié, notamment article 3-1; arrêté du 24-7-2018 ; avis du comité technique ministériel de l'éducation nationale du 15-12-2021

**Article 1** - L'annexe de l'arrêté du 24 juillet 2018 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit par l'entrée en réseau d'éducation prioritaire de deux collèges.

Académie	Département	Commune	UAI	Patronyme
Lyon	Rhône	Villeurbanne	0694497N	Gilbert Chabroux
Rennes	Morbihan	Lorient	0562028A	Denise-Court

**Article 2** - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2022.

**Article 3** - Le directeur général de l'enseignement scolaire et le recteur d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Fait le 4 février 2022

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,  
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,  
Le chef du service du budget et des politiques éducatives territoriales, adjoint au directeur général  
Christophe Gehin

## Enseignements primaire et secondaire

### Établissements scolaires publics

#### Inscription des établissements scolaires publics dans le programme REP+ : modification

NOR : MENE2203988A

arrêté du 4-2-2022

MENJS - DGESCO B2-3

Vu Code de l'éducation, notamment article L. 211-1 ; décret n° 86-492 du 14-3-1986 modifié, notamment article 25-2 ; décret n° 2008-775 du 30-7-2008 modifié, notamment article 3 -1; arrêté du 1-8-2018 ; avis du comité technique ministériel de l'éducation nationale du 15-12-2021

**Article 1** - L'annexe de l'arrêté du 1er août 2018 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit par l'entrée en réseau d'éducation prioritaire renforcé d'une école. Le collège tête de réseau, intégrant cette école, est indiqué.

Académie	Département	Commune	UAI	Patronyme	Type d'établissement
Lyon	Ain	Oyonnax	0010035H	Jacques Duclos	Collège
Lyon	Ain	Oyonnax	0010181S	La Victoire	Élémentaire ou primaire

**Article 2** - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2021.

Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Fait le 4 février 2022

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,  
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,  
Le chef du service du budget et des politiques éducatives territoriales, adjoint au directeur général  
Christophe Gehin

## Enseignements primaire et secondaire

### Examens

#### Autorisation d'utiliser un dictionnaire bilingue pour certaines épreuves des examens scolaires et de certifications pour les élèves allophones nouvellement arrivés en France à compter de la session 2022

NOR : MENE2203999N

note de service du 3-2-2022

MENJS - DGESCO A1-1 - MPE

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; au vice-recteur de la Polynésie Française ; aux directeurs et directrices du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie - inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale de l'enseignement général et de l'enseignement technique ; aux responsables académiques des Casnav ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs ; aux formateurs et formatrices

À compter de la session d'examens 2022 les élèves allophones nouvellement arrivés en France (EANA) sont autorisés à utiliser un dictionnaire bilingue aux épreuves de français, d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique de certifications de collège et de lycées.

La présente note de service décline les modalités de mise en œuvre de ces dispositions.

#### 1. Profil des candidats éligibles à cette disposition

Un élève allophone nouvellement arrivé en France (EANA) est défini comme un élève scolarisé dans le système éducatif français depuis moins de trois ans à la date de passation de l'examen et ayant dû bénéficier d'un enseignement spécifique de français langue seconde en parallèle de son inclusion dans le cursus scolaire ordinaire ou d'une adaptation pédagogique spécifique si cet enseignement n'était pas délivré dans son établissement ou son secteur de scolarisation. Pour être éligible à cette disposition, le candidat doit répondre à ce critère et poursuivre un parcours scolaire ou de formation en établissement.

Les EANA inscrits en collège, en lycée général et technologique ou en lycée professionnel ont un parcours scolaire antérieur de niveau équivalent dans leur pays d'origine, mais effectué dans une autre langue que le français. Le défi pour ces élèves est double :

- acquérir en moins de deux ans un niveau de maîtrise de la langue française de scolarisation permettant de suivre l'ensemble des enseignements du cursus ordinaire ;
- s'adapter à un autre système scolaire et réussir à y valoriser les connaissances et compétences acquises antérieurement dans une autre langue que le français.

Ces deux obstacles à la poursuite réussie de leur scolarité ou de leur formation ont pour spécificité essentielle de n'être que temporaires et de s'atténuer à l'aune des progrès accomplis dans la durée.

Le fait de pouvoir disposer d'un dictionnaire bilingue lors des évaluations et épreuves de français, d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique leur permet d'être accompagnés lors de leur premier temps de confrontation à un examen en français.

Afin d'accompagner ces élèves dans cette adaptation progressive à leur nouvel environnement scolaire, ils sont autorisés à disposer d'un dictionnaire bilingue en prenant toutes les mesures nécessaires à la prévention de la fraude.

#### 2. Épreuves d'examens pouvant faire l'objet d'une demande d'utilisation d'un dictionnaire bilingue

Sont concernées par cette disposition les évaluations et épreuves suivantes :

■ **pour le diplôme national du brevet (DNB) :**

- les épreuves de français à l'exception de celle de la dictée ;
- l'épreuve d'histoire-géographie-enseignement moral et civique.

■ **pour le certificat de formation générale (CFG) :**

- l'épreuve de français de français pour les candidats individuels.

■ **pour le baccalauréat général et du baccalauréat technologique :**

- les épreuves anticipées de français, (écrite et orale) ;
- les évaluations organisées dans le cadre du contrôle continu du cycle terminal, ou les évaluations de

remplacement en histoire géographie et en enseignement moral et civique, pour le baccalauréat général et technologique, selon des modalités précisées dans le projet d'évaluation de l'établissement ;

- l'évaluation commune d'histoire-géographie, pour les élèves de la seule session 2022, n'ayant pas pu passer ces évaluations en 2020-2021 pour le baccalauréat général et technologique.

■ **pour le baccalauréat professionnel et le brevet des métiers d'art (BMA) :**

- les sous-épreuves de français (écrite et orale de contrôle, CCF et ponctuel) ;

- les sous-épreuves d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique (écrite et orale de contrôle, CCF et ponctuel) ;

- l'épreuve de français, histoire-géographie et d'enseignement moral et civique de brevet des métiers d'art comportant deux parties : français et histoire-géographie et enseignement moral et civique (écrite et orale, CCF et ponctuel).

■ **pour le certificat d'aptitude professionnel (CAP) :**

- l'épreuve de français et d'histoire-géographie-enseignement moral et civique du certificat d'aptitude professionnel (CCF et ponctuel).

Aucune autre adaptation n'est autorisée.

### 3. Modalités de mise en œuvre de la demande d'utilisation d'un dictionnaire bilingue

Les EANA éligibles à la demande d'utilisation d'un dictionnaire bilingue doivent être scolarisés dans le système éducatif français moins de trois ans avant la date de la passation de l'examen. Pour être effective, la demande d'utilisation d'un dictionnaire bilingue aux épreuves ou évaluations de français, d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique de ces différents examens devra, dans un premier temps, être adressée par le chef d'établissement de scolarisation du candidat au responsable académique du Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (Casnav). Elle sera accompagnée d'un bulletin scolaire attestant que l'élève a bénéficié d'un enseignement de français langue seconde (FLS) au cours de l'une ou des deux années précédentes de scolarisation dans le système éducatif français.

En cas d'absence de bulletin scolaire, une attestation du chef de l'établissement dans lequel est scolarisé le candidat pourra tenir lieu de justificatif. (cf modèle en annexe).

Pour les évaluations en contrôle continu les équipes éducatives prendront en compte la situation des élèves concernés. Pour les évaluations ponctuelles les services académiques fixeront la date limite de réception des demandes pour la session 2022.

À compter de la session 2023, la demande devra parvenir à la clôture des inscriptions et avec la confirmation d'inscription.

Les EANA doivent apporter leur propre dictionnaire bilingue, en format papier uniquement, à l'exclusion de tout autre document conformément à la réglementation, le jour de l'épreuve. Il doit s'agir d'un dictionnaire bilingue français / langue de scolarisation du pays d'origine ou, à défaut, français/langue vivante maîtrisée par l'élève de par son parcours scolaire antérieur (si le dictionnaire bilingue français/langue de scolarisation du pays d'origine n'existe pas).

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,

Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,

La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général,

Rachel-Marie Pradeilles-Duval

### Annexe - Attestation EANA : autorisation d'utilisation d'un dictionnaire bilingue aux épreuves de français et/ou d'histoire-géographie-éducation morale et civique

Je soussigné ( e ), Mme/M. (*nom et prénom*)  
chef(fe) de l'établissement (*nom, adresse et UAI de l'établissement*)  
atteste que l'élève :  
Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_\_  
Scolarisé en classe de : \_\_\_\_\_  
est allophone nouvellement arrivé en France et sera, à ce titre, autorisé à apporter un dictionnaire bilingue les jours des  
épreuves/examens :  
Français  
Histoire-géographie et enseignement moral et civique  
du :  
Diplôme national du brevet série générale ou professionnelle (DNB)  
Certificat de formation générale (CFG)  
Certificat d'aptitude professionnelle (CAP spécialité à préciser)

---

Baccalauréat général  
Baccalauréat technologique série (*à préciser*) \_\_\_\_\_  
Baccalauréat professionnel spécialité (*à préciser*) \_\_\_\_\_

---

Cachet de l'établissement  
et signature du chef d'établissement :

## Enseignements primaire et secondaire

### Baccalauréat général et technologique

#### Calendrier 2022 dans les centres ouverts à l'étranger

NOR : MENE2204816N

note de service du 21-2-2022

MENJS - DGESCO A MPE

---

Texte adressé aux recteurs et aux rectrices d'académie ; au vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie ; aux ambassadeurs et aux ambassadrices ; au directeur du Siec d'Île-de-France

---

La présente note de service a pour objet de fixer les modalités d'organisation de la session 2022 du baccalauréat général et technologique dans les centres ouverts à l'étranger. La liste des pays concernés et de leur académie de rattachement figure en annexe 1.

#### A. Baccalauréat général et technologique

##### 1. Réglementation de l'examen

Les textes qui régissent l'organisation du baccalauréat général et technologique en France sont applicables aux centres ouverts à l'étranger. La liste des langues dont les épreuves peuvent être subies à l'étranger est fixée, chaque année, par les recteurs des académies de rattachement.

##### 2. Calendrier des épreuves écrites des centres du groupe 1

Les centres d'examen des pays du groupe 1 sont répartis de la façon suivante, à l'exception du Maroc :

**Groupe 1 (A) :** Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Mali, Mauritanie, Sénégal et Togo.

**Groupe 1 (B) :** Algérie, Angola, Bénin, Cameroun, Congo, Gabon, Irlande, Niger, Nigéria, Portugal, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Royaume-Uni, Tchad et Tunisie.

**Groupe 1 (C) :** Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Égypte, Espagne, Guinée équatoriale, Hongrie, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Serbie, Suède et Suisse.

**Groupe 1 (D) :** Afrique du sud, Arabie saoudite, Bahreïn, Bulgarie, Chypre, Comores, Djibouti, Éthiopie, Grèce, Israël, Jordanie, Kenya, Koweït, Lituanie, Madagascar, Mozambique, Qatar, Roumanie, Russie, Turquie et Ukraine.

**Groupe 1 (E) :** Arménie, Émirats arabes unis, Géorgie, République de Maurice.

**Groupe 1 (F) :** Iran.

Les épreuves écrites anticipées de français, qu'elles soient subies au titre de la session 2022 ou par anticipation au titre de la session 2023, auront lieu le **vendredi 10 juin 2022**.

Les épreuves écrites terminales de spécialité sont fixées du **11 au 13 mai 2022** ou du **18 au 20 mai 2022** selon la répartition indiquée dans l'annexe 2.

##### Point d'information :

Le candidat est convoqué sur 2 journées, un enseignement de spécialité par jour.

L'épreuve écrite terminale de philosophie aura lieu le **jeudi 9 juin 2022**.

Les horaires des épreuves pour chaque groupe sont indiqués en heures locales dans l'annexe 2.

Les candidats doivent impérativement être convoqués une demi-heure avant le début de chacune des épreuves. En outre, les candidats **des pays du groupes 1 (B, C, D, E et F) doivent rester dans la salle d'examen durant l'intégralité des épreuves**.

##### 3. Calendrier des épreuves écrites des centres du groupe 2

Pour les pays du groupe 2, les dates des épreuves obligatoires sont fixées par le recteur de l'académie de rattachement, en fonction des propositions émises par les services de coopération et d'action culturelle des ambassades dans ces pays.

Ces calendriers sont obligatoirement communiqués par les académies de rattachement, pour information et validation, à la direction générale de l'enseignement scolaire - mission du pilotage des examens (Dgesco A-MPE).

##### 4. Évaluation ponctuelle de langues vivantes

Les évaluations ponctuelles écrites de langues vivantes A et B (amharique, arménien, bulgare, cambodgien, coréen, danois, finnois, grec moderne, norvégien, persan, serbe, suédois, tamoul, tchèque, turc, vietnamien) se dérouleront :

- le lundi 30 mai 2022 de 14 h à 15 h 30 pour la classe de première (heure de Paris) ;



- le mardi 31 mai 2022 de 14 h à 15 h 30 pour la classe de terminale (heure de Paris).

Cette évaluation concerne les candidats non scolarisés dans un établissement homologué et ayant choisi une de ces langues lors de son inscription au baccalauréat général et technologique.

### 5. Épreuves orales et pratiques

Le calendrier des épreuves orales des premier et second groupes et le calendrier des épreuves pratiques sont fixés par le recteur de l'académie de rattachement, en fonction des propositions émises par les services de coopération et d'action culturelle des ambassades dans ces pays, à l'exception de l'évaluation des compétences expérimentales de physique-chimie et de sciences de la vie et de la Terre du baccalauréat général qui se déroulera :

- **du 31 mai au 3 juin 2022** pour l'Amérique centrale, l'Asie-Pacifique et les pays étrangers du groupe 1. La liste des situations retenues sera transmise aux établissements et mise à disposition des enseignants le 11 avril 2022 ;
- selon le calendrier fixé par le recteur de l'académie de rattachement ou le vice-recteur, pour les établissements d'Amérique du Nord, d'Amérique du Sud et du Vanuatu.

### 6. Conditions de passation des épreuves pour les candidats syriens

Les candidats syriens passeront les épreuves du baccalauréat selon le calendrier libanais.

### 7. Transfert des dossiers de candidats

La date limite de transfert des dossiers est fixée au **1er mars 2022**.

## B. Option internationale du baccalauréat

### 1. Évaluation spécifique écrite de langue et littérature

Cette évaluation spécifique est fixée le **mardi 31 mai 2022** :

- de 8 heures à 12 heures (heure de Paris), pour les centres situés en Afrique du Sud, en Australie, en Belgique, en Chine, en Grèce, aux Émirats arabes unis, au Japon, au Kenya, au Liban, au Luxembourg, au Pays-Bas, en République de Maurice, à Singapour, en Suède, en Russie et au Vietnam ;
- de 9 heures à 13 heures (heure de Paris) pour les centres situés en Algérie, en Irlande, au Maroc, au Royaume-Uni et en Tunisie.

Les candidats des centres d'Amérique du Nord composeront aux dates que le recteur de l'académie de rattachement aura arrêtées.

L'évaluation spécifique de remplacement est fixée le **mardi 14 juin 2022** de 14 heures à 18 heures (heure de Paris).

### 2. Évaluation spécifique écrite d'histoire-géographie

Cette évaluation est fixée le **mercredi 1er juin 2022** :

- de 8 heures à 12 heures (heure de Paris) pour les centres situés en Afrique du Sud, en Australie, en Belgique, en Chine, en Grèce, aux Émirats arabes unis, au Japon, au Kenya, au Luxembourg, au Pays-Bas, en République de Maurice, à Singapour, en Suède, en Russie et au Vietnam ;
- de 9 heures à 13 heures (heure de Paris) pour les centres situés en Irlande et au Royaume-Uni.

Les candidats des centres d'Amérique du nord, du Liban, d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie composeront aux dates que les recteurs des académies de rattachement auront arrêtées.

L'évaluation spécifique de remplacement est fixée le **mercredi 15 juin 2022** de 14 heures à 18 heures (heure de Paris).

## C. Délivrance simultanée du baccalauréat et d'un diplôme étranger

### 1. Abibac

L'évaluation spécifique écrite d'histoire-géographie est fixée le **mercredi 1er juin 2022** de 13 heures à 18 heures.

L'évaluation spécifique de remplacement est fixée le **mercredi 15 juin 2022** de 13 heures à 18 heures.

La date de l'évaluation commune spécifique écrite de langue et littérature allemandes est fixée par la rectrice de l'académie de Strasbourg sur proposition des lycées concernés en Allemagne.

### 2. Esabac

Les évaluations spécifiques écrites sont fixées :

- le **mardi 31 mai 2022** de 14 heures à 18 heures pour l'évaluation de langue et littérature italiennes des séries générales ;
- le **mercredi 1er juin 2022** de 13 heures à 18 heures pour l'évaluation d'histoire-géographie des séries générales.

Les évaluations spécifiques de remplacement sont fixées :

- le **mardi 14 juin 2022** de 14 heures à 18 heures pour l'évaluation de langue et littérature italiennes ;
- le **mercredi 15 juin 2022** de 13 heures à 18 heures pour l'évaluation d'histoire-géographie.

## D. Centres d'examen du baccalauréat technologique

Des centres d'examen du baccalauréat technologique sont ouverts dans les séries suivantes :

- STMG spécialité gestion et finance : Côte d'Ivoire, Gabon, République de Maurice, Inde, Luxembourg, Madagascar, Maroc, Sénégal, Tunisie et Vanuatu ;
- STMG spécialité mercatique (marketing) : Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Espagne, Gabon, République de Maurice, Luxembourg, Madagascar, Maroc, Qatar et Tunisie ;
- STMG spécialité ressources humaines et communication : Djibouti, Gabon, République de Maurice et Maroc ;
- STMG spécialité systèmes d'information de gestion : République de Maurice et Madagascar ;
- STI2D : Mexique.

## E. Composition et présidence des jurys

Les centres d'examen du baccalauréat dans les pays étrangers doivent, par l'intermédiaire des ambassades de France, soumettre pour décision au recteur de leur académie de rattachement leurs propositions relatives à la composition des jurys appelés à évaluer l'ensemble des épreuves du baccalauréat, y compris l'éducation physique et sportive. Ces propositions doivent obligatoirement comporter les titres, diplômes, établissement et classe d'affectation de chaque membre de jury. Un double de ces propositions est simultanément adressé, pour information, à la direction générale de l'enseignement scolaire - mission du pilotage des examens (Dgesco A-MPE).

Conformément aux articles D. 334-21 et D. 336-20 du Code de l'éducation, les jurys doivent être présidés par un professeur des universités ou maître de conférences ; toutefois, à défaut, un professeur agrégé de l'enseignement du second degré pourra être désigné comme président de jury.

## F. Ouverture de centres d'examen pour la session 2023

Les demandes d'ouverture de nouveaux centres d'examen pour la session 2023 doivent être adressées, avant le **1er octobre 2022**, conjointement :

- au ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - Direction générale de l'enseignement scolaire - Mission du pilotage des examens (Dgesco A-MPE) ;
- à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger - Service pédagogique.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,  
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,  
La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général,  
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

## Annexe 1

➔ Tableau de rattachement des centres de baccalauréat(\*) ouverts à l'étranger - session 2022

## Annexe 2

➔ Calendrier des épreuves écrites du baccalauréat général et technologique - session 2022

## Annexe 1 - Tableau de rattachement des centres de baccalaureat(\*) ouverts à l'étranger - session 2022

Académies de rattachement	Pays étrangers
<b>Pays du groupe 1</b>	
Aix-Marseille	Algérie, Tunisie
Bordeaux	Maroc
Grenoble	Arabie saoudite, Bahreïn, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Éthiopie, Iran, Jordanie, Koweït, Qatar
Lyon	Bulgarie, Chypre, Grèce, Israël, Italie, Roumanie, Serbie, Turquie
Lille	Belgique, Danemark, Irlande, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède
Nantes	Bénin, Cameroun, Congo, Gabon, Ghana, Guinée équatoriale, Niger, Nigéria, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Tchad, Togo
Normandie - Rouen	Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Sénégal
La Réunion	Afrique du sud, Angola, Comores, Kenya, Madagascar, Mozambique, République de Maurice
Strasbourg	Allemagne, Arménie, Autriche, Géorgie, Hongrie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Russie, Suisse, Ukraine
Toulouse	Espagne, Portugal
<b>Pays du groupe II</b>	
Bordeaux	Brésil (uniquement Brasilia), Colombie, Cuba, Équateur, El Salvador, Guatemala, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, République dominicaine, Vénézuéla
Montpellier	Australie, Chine, Cambodge, Corée du sud, Indonésie, Inde, Japon, Laos, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Taïwan, Vietnam
Normandie - Caen	Canada, États-Unis d'Amérique
Poitiers	Argentine, Bolivie, Brésil (sauf Brasilia), Chili, Costa Rica, Pérou, Uruguay
Siec	Liban
Nouvelle-Caledonie	Vanuatu

(\*) centres d'épreuves anticipées ou centres d'épreuves anticipées et terminales

## Annexe 2 - Calendrier des épreuves écrites du baccalauréat général et technologique – session 2022

### Centres étrangers du groupe 1 (A) : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Mali, Mauritanie, Sénégal et Togo

DATES	SPÉCIALITÉS	HORAIRES
Mercredi 11 mai	Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	7 h 30 – 11 h 30
	Humanités, littérature et philosophie	7 h 30 – 11 h 30
	Mathématiques	7 h 30 – 11 h 30
	Physique-chimie	7 h 30 – 11 h 00
	Sciences économiques et sociales	7 h 30 – 11 h 30
	Numérique et sciences informatiques	7 h 30 – 11 h 00
	Sciences de la vie et de la Terre	7 h 30 – 11 h 00
	Arts	7 h 30 – 11 h 00
	Management, sciences de gestion et numérique (STMG)	7 h 30 – 11 h 30
Jeudi 12 mai	Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	7 h 30 – 11 h 30
	Humanités, littérature et philosophie	7 h 30 – 11 h 30
	Mathématiques	7 h 30 – 11 h 30
	Physique-chimie	7 h 30 – 11 h 00
	Sciences économiques et sociales	7 h 30 – 11 h 30
	Numérique et sciences informatiques	7 h 30 – 11 h 00
	Sciences de la vie et de la terre	7 h 30 – 11 h 00
	Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	7 h 30 – 11 h 00
	Économie – droit (STMG)	7 h 30 – 11 h 30
Vendredi 13 mai	Littérature et langue et culture de l'Antiquité	7 h 30 – 11 h 30
Jeudi 9 juin	Philosophie	7 h 30 – 11 h 30
Vendredi 10 juin	Français	7 h 30 – 11 h 30

**Centres étrangers du groupe 1 (B) : Algérie, Bénin, Cameroun, Congo, Gabon, Irlande, Niger, Nigéria, Portugal, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Royaume-Uni, Tchad et Tunisie**

DATES	SPÉCIALITÉS	HORAIRES
Mercredi 11 mai	Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	8 h 00 – 12 h 00
	Humanités, littérature et philosophie	8 h 00 – 12 h 00
	Mathématiques	8 h 00 – 12 h 00
	Physique-chimie	8 h 00 – 11 h 30
	Sciences économiques et sociales	8 h 00 – 12 h 00
	Numérique et sciences informatiques	8 h 00 – 11 h 30
	Sciences de la vie et de la Terre	8 h 00 – 11 h 30
	Arts	8 h 00 – 11 h 30
	Management, sciences de gestion et numérique (STMG)	8 h 00 – 12 h 00
Jeudi 12 mai	Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	8 h 00 – 12 h 00
	Humanités, littérature et philosophie	8 h 00 – 12 h 00
	Mathématiques	8 h 00 – 12 h 00
	Physique-chimie	8 h 00 – 11 h 30
	Sciences économiques et sociales	8 h 00 – 12 h 00
	Numérique et sciences informatiques	8 h 00 – 11 h 30
	Sciences de la vie et de la terre	8 h 00 – 11 h 30
	Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	8 h 00 – 11 h 30
	Économie – droit (STMG)	8 h 00 – 12 h 00
Vendredi 13 mai	Littérature et langue et culture de l'Antiquité	8 h 00 – 12 h 00
Jeudi 9 juin	Philosophie	8 h 00 – 12 h 00
Vendredi 10 juin	Français	8 h 00 – 12 h 00

**NB : Les candidats doivent rester dans la salle d'examen durant l'intégralité des épreuves**

**Centres étrangers du groupe 1 (B) : Angola**

DATES	SPÉCIALITÉS	HORAIRES
Mercredi 18 mai	Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	8 h 00 – 12 h 00
	Humanités, littérature et philosophie	8 h 00 – 12 h 00
	Mathématiques	8 h 00 – 12 h 00
	Physique-chimie	8 h 00 – 11 h 30
	Sciences économiques et sociales	8 h 00 – 12 h 00
	Numérique et sciences informatiques	8 h 00 – 11 h 30
	Sciences de la vie et de la Terre	8 h 00 – 11 h 30
	Arts	8 h 00 – 11 h 30
Jeudi 19 mai	Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	8 h 00 – 12 h 00
	Humanités, littérature et philosophie	8 h 00 – 12 h 00
	Mathématiques	8 h 00 – 12 h 00
	Physique-chimie	8 h 00 – 11 h 30
	Sciences économiques et sociales	8 h 00 – 12 h 00
	Numérique et sciences informatiques	8 h 00 – 11 h 30
	Sciences de la vie et de la terre	8 h 00 – 11 h 30
	Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	8 h 00 – 11 h 30
Vendredi 20 mai	Littérature et langue et culture de l'Antiquité	8 h 00 – 12 h 00
Jeudi 9 juin	Philosophie	8 h 00 – 12 h 00
Vendredi 10 juin	Français	8 h 00 – 12 h 00

**NB : Les candidats doivent rester dans la salle d'examen durant l'intégralité des épreuves**

**Centres étrangers du groupe 1 (C) : Belgique, Danemark, Égypte, Espagne, Guinée équatoriale, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Serbie et Suède**

DATES	SPÉCIALITÉS	HORAIRES
Mercredi 11 mai	Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	8 h 00 – 12 h 00
	Humanités, littérature et philosophie	8 h 00 – 12 h 00
	Mathématiques	8 h 00 – 12 h 00
	Physique-chimie	8 h 00 – 11 h 30
	Sciences économiques et sociales	8 h 00 – 12 h 00
	Numérique et sciences informatiques	8 h 00 – 11 h 30
	Sciences de la vie et de la Terre	8 h 00 – 11 h 30
	Sciences de l'ingénieur	8 h 00 – 12 h 00
	Arts	8 h 00 – 11 h 30
	Management, sciences de gestion et numérique (STMG)	8 h 00 – 12 h 00
Jeudi 12 mai	Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	8 h 00 – 12 h 00
	Humanités, littérature et philosophie	8 h 00 – 12 h 00
	Mathématiques	8 h 00 – 12 h 00
	Physique-chimie	8 h 00 – 11 h 30
	Sciences économiques et sociales	8 h 00 – 12 h 00
	Numérique et sciences informatiques	8 h 00 – 11 h 30
	Sciences de la vie et de la terre	8 h 00 – 11 h 30
	Sciences de l'ingénieur	8 h 00 – 12 h 00
	Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	8 h 00 – 11 h 30
	Économie – droit (STMG)	8 h 00 – 12 h 00
Vendredi 13 mai	Littérature et langue et culture de l'Antiquité	8 h 00 – 12 h 00
Jeudi 9 juin	Philosophie	8 h 00 – 12 h 00
Vendredi 10 juin	Français	8 h 00 – 12 h 00

**NB : Les candidats doivent rester dans la salle d'examen durant l'intégralité des épreuves**

**Centres étrangers du groupe 1 (C) : Allemagne, Autriche, Hongrie, Pologne, République tchèque et Suisse**

DATES	SPÉCIALITÉS	HORAIRES
Mercredi 18 mai	Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	8 h 00 – 12 h 00
	Humanités, littérature et philosophie	8 h 00 – 12 h 00
	Mathématiques	8 h 00 – 12 h 00
	Physique-chimie	8 h 00 – 11 h 30
	Sciences économiques et sociales	8 h 00 – 12 h 00
	Numérique et sciences informatiques	8 h 00 – 11 h 30
	Sciences de la vie et de la Terre	8 h 00 – 11 h 30
	Arts	8 h 00 – 11 h 30
Jeudi 19 mai	Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	8 h 00 – 12 h 00
	Humanités, littérature et philosophie	8 h 00 – 12 h 00
	Mathématiques	8 h 00 – 12 h 00
	Physique-chimie	8 h 00 – 11 h 30
	Sciences économiques et sociales	8 h 00 – 12 h 00
	Numérique et sciences informatiques	8 h 00 – 11 h 30
	Sciences de la vie et de la terre	8 h 00 – 11 h 30
	Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	8 h 00 – 11 h 30
Vendredi 20 mai	Littérature et langue et culture de l'Antiquité	8 h 00 – 12 h 00
Jeudi 9 juin	Philosophie	8 h 00 – 12 h 00
Vendredi 10 juin	Français	8 h 00 – 12 h 00

**NB : Les candidats doivent rester dans la salle d'examen durant l'intégralité des épreuves**



**Centres étrangers du groupe 1 (D) : Arabie saoudite, Bahreïn, Chypre, Éthiopie, Grèce, Israël, Jordanie, Koweït, Qatar, Roumanie et Turquie**

DATES	SPÉCIALITÉS	HORAIRES
Mercredi 11 mai	Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	8 h 00 – 12 h 00
	Humanités, littérature et philosophie	8 h 00 – 12 h 00
	Mathématiques	8 h 00 – 12 h 00
	Physique-chimie	8 h 00 – 11 h 30
	Sciences économiques et sociales	8 h 00 – 12 h 00
	Numérique et sciences informatiques	8 h 00 – 11 h 30
	Sciences de la vie et de la Terre	8 h 00 – 11 h 30
	Arts	8 h 00 – 11 h 30
	Management, sciences de gestion et numérique (STMG)	8 h 00 – 12 h 00
Jeudi 12 mai	Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	8 h 00 – 12 h 00
	Humanités, littérature et philosophie	8 h 00 – 12 h 00
	Mathématiques	8 h 00 – 12 h 00
	Physique-chimie	8 h 00 – 11 h 30
	Sciences économiques et sociales	8 h 00 – 12 h 00
	Numérique et sciences informatiques	8 h 00 – 11 h 30
	Sciences de la vie et de la terre	8 h 00 – 11 h 30
	Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	8 h 00 – 11 h 30
	Économie – droit (STMG)	8 h 00 – 12 h 00
Vendredi 13 mai	Littérature et langue et culture de l'Antiquité	8 h 00 – 12 h 00
Jeudi 9 juin	Philosophie	8 h 00 – 12 h 00
Vendredi 10 juin	Français	8 h 00 – 12 h 00

**NB : Les candidats doivent rester dans la salle d'examen durant l'intégralité des épreuves**

**Centres étrangers du groupe 1 (D) : Afrique du sud, Bulgarie, Comores, Djibouti, Kenya, Liban, Lituanie, Madagascar, Mozambique, Russie et Ukraine**

DATES	SPÉCIALITÉS	HORAIRES
Mercredi 18 mai	Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	8 h 00 – 12 h 00
	Humanités, littérature et philosophie	8 h 00 – 12 h 00
	Mathématiques	8 h 00 – 12 h 00
	Physique-chimie	8 h 00 – 11 h 30
	Sciences économiques et sociales	8 h 00 – 12 h 00
	Numérique et sciences informatiques	8 h 00 – 11 h 30
	Sciences de la vie et de la Terre	8 h 00 – 11 h 30
	Arts	8 h 00 – 11 h 30
	Management, sciences de gestion et numérique (STMG)	8 h 00 – 12 h 00
Jeudi 19 mai	Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques	8 h 00 – 12 h 00
	Humanités, littérature et philosophie	8 h 00 – 12 h 00
	Mathématiques	8 h 00 – 12 h 00
	Physique-chimie	8 h 00 – 11 h 30
	Sciences économiques et sociales	8 h 00 – 12 h 00
	Numérique et sciences informatiques	8 h 00 – 11 h 30
	Sciences de la vie et de la terre	8 h 00 – 11 h 30
	Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	8 h 00 – 11 h 30
	Economie – droit (STMG)	8 h 00 – 12 h 00
Vendredi 20 mai	Littérature et langue et culture de l'Antiquité	8 h 00 – 12 h 00
Jeudi 9 juin	Philosophie	8 h 00 – 12 h 00
Vendredi 10 juin	Français	8 h 00 – 12 h 00

**NB : Les candidats doivent rester dans la salle d'examen durant l'intégralité des épreuves**

**Centres étrangers du groupe 1 (E) : Émirats arabes unis**

DATES	SPÉCIALITÉS	HORAIRES
Mercredi 11 mai	Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	9 h 00 – 13 h 00
	Humanités, littérature et philosophie	9 h 00 – 13 h 00
	Mathématiques	9 h 00 – 13 h 00
	Physique-chimie	9 h 00 – 12 h 30
	Sciences économiques et sociales	9 h 00 – 13 h 00
	Numérique et sciences informatiques	9 h 00 – 12 h 30
	Sciences de la vie et de la Terre	9 h 00 – 12 h 30
	Arts	9 h 00 – 12 h 30
Jeudi 12 mai	Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	9 h 00 – 13 h 00
	Humanités, littérature et philosophie	9 h 00 – 13 h 00
	Mathématiques	9 h 00 – 13 h 00
	Physique-chimie	9 h 00 – 12 h 30
	Sciences économiques et sociales	9 h 00 – 13 h 00
	Numérique et sciences informatiques	9 h 00 – 12 h 30
	Sciences de la vie et de la terre	9 h 00 – 12 h 30
	Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	9 h 00 – 12 h 30
Vendredi 13 mai	Littérature et langue et culture de l'Antiquité	9 h 00 – 13 h 00
Jeudi 9 juin	Philosophie	9 h 00 – 13 h 00
Vendredi 10 juin	Français	9 h 00 – 13 h 00

**NB : Les candidats doivent rester dans la salle d'examen durant l'intégralité des épreuves**

**Centres étrangers du groupe 1 (E) : Arménie, Géorgie et République de Maurice**

DATES	SPÉCIALITÉS	HORAIRES
Mercredi 18 mai	Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	9 h 00 – 13 h 00
	Humanités, littérature et philosophie	9 h 00 – 13 h 00
	Mathématiques	9 h 00 – 13 h 00
	Physique-chimie	9 h 00 – 12 h 30
	Sciences économiques et sociales	9 h 00 – 13 h 00
	Numérique et sciences informatiques	9 h 00 – 12 h 30
	Sciences de la vie et de la Terre	9 h 00 – 12 h 30
	Arts	9 h 00 – 12 h 30
	Management, sciences de gestion et numérique (STMG)	9 h 00 – 13 h 00
Jeudi 19 mai	Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	9 h 00 – 13 h 00
	Humanités, littérature et philosophie	9 h 00 – 13 h 00
	Mathématiques	9 h 00 – 13 h 00
	Physique-chimie	9 h 00 – 12 h 30
	Sciences économiques et sociales	9 h 00 – 13 h 00
	Numérique et sciences informatiques	9 h 00 – 12 h 30
	Sciences de la vie et de la terre	9 h 00 – 12 h 30
	Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	9 h 00 – 12 h 30
	Économie – droit (STMG)	9 h 00 – 13 h 00
Vendredi 20 mai	Littérature et langue et culture de l'Antiquité	9 h 00 – 13 h 00
Jeudi 9 juin	Philosophie	9 h 00 – 13 h 00
Vendredi 10 juin	Français	9 h 00 – 13 h 00

**NB : Les candidats doivent rester dans la salle d'examen durant l'intégralité des épreuves**

**Centres étrangers du groupe 1 (F) : Iran**

DATES	SPÉCIALITÉS	HORAIRES
Mercredi 11 mai	Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	9 h 00 – 13 h 00
	Humanités, littérature et philosophie	9 h 00 – 13 h 00
	Mathématiques	9 h 00 – 13 h 00
	Physique-chimie	9 h 00 – 12 h 30
	Sciences économiques et sociales	9 h 00 – 13 h 00
	Numérique et sciences informatiques	9 h 00 – 12 h 30
	Sciences de la vie et de la Terre	9 h 00 – 12 h 30
	Arts	9 h 00 – 12 h 30
Jeudi 12 mai	Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	9 h 00 – 13 h 00
	Humanités, littérature et philosophie	9 h 00 – 13 h 00
	Mathématiques	9 h 00 – 13 h 00
	Physique-chimie	9 h 00 – 12 h 30
	Sciences économiques et sociales	9 h 00 – 13 h 00
	Numérique et sciences informatiques	9 h 00 – 12 h 30
	Sciences de la vie et de la terre	9 h 00 – 12 h 30
	Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	9 h 00 – 12 h 30
Vendredi 13 mai	Littérature et langue et culture de l'Antiquité	9 h 00 – 13 h 00
Jeudi 9 juin	Philosophie	9 h 00 – 13 h 00
Vendredi 10 juin	Français	9 h 00 – 13 h 00

**NB : Les candidats doivent rester dans la salle d'examen durant l'intégralité des épreuves**

## Enseignements primaire et secondaire

### Enseignement de la natation scolaire

#### Contribution de l'École à l'aisance aquatique

NOR : MENE2129643N

note de service du 28-2-2022

MENJS - DGESCO A1-2

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs; aux inspecteurs et inspectrices d'académie - directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie - inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs d'établissement publics et privés sous contrat ; aux professeurs et professeurs des écoles et aux professeurs et professeurs du second degré ; aux formateurs et formatrices

Références : article D. 312-47-2 du Code de l'éducation ; arrêté du 28-2-2022 ; article A. 322-3-1 à A. 322-3-3 du Code du sport

La présente note de service a pour objet de définir les conditions de l'acquisition par les élèves, dès leur plus jeune âge, d'une aisance suffisante pour évoluer en sécurité dans le milieu aquatique et de définir l'enseignement de la natation dans le cadre scolaire, dans le respect de la réglementation en vigueur. Elle vise à faire toute sa place aux premiers apprentissages permettant d'évoluer en sécurité dans un milieu aquatique surveillé tout en conservant la perspective de la construction des compétences, par la pratique de la natation et des activités aquatiques, définies par le programme de l'éducation physique et sportive (EPS) au fil de la scolarité.

Elle abroge la circulaire n° 2017-127 du 22 août 2017 définissant les conditions de l'enseignement de la natation dans le premier et le second degré.

#### A. De l'aisance aquatique au savoir-nager en sécurité et au-delà : un parcours de formation pour devenir nageur

Faire en sorte que tous les enfants apprennent à nager en sécurité est un levier majeur de prévention des accidents de la vie courante chez les moins de 15 ans.

Ainsi, permettre à chacun de pouvoir nager en sécurité, dès le plus jeune âge est une des priorités de l'enseignement d'éducation physique et sportive. Dans cette perspective, l'École apporte une contribution majeure à l'acquisition de l'aisance aquatique. Celle-ci se définit comme une première expérience positive de l'eau qui fonde la capacité à agir de façon adaptée dans une diversité de situations rencontrées en milieu aquatique. Envisagée comme un continuum ouvert d'acquisitions, l'aisance aquatique est particulièrement visée pour les enfants de moins de 7 ans. Son acquisition est plus largement un objet d'enseignement incontournable pour tout élève non-nageur, quel que soit son âge, dans la perspective de l'acquisition du savoir-nager en sécurité.

En outre, la découverte du milieu aquatique peut se prêter à une sensibilisation aux enjeux environnementaux liés à l'eau et peut être propice à faire le lien de façon transversale avec l'éducation au développement durable notamment en sollicitant les équipes pédagogiques dans le cadre de projets interdisciplinaires.

Enfin, dans un souci de mise en cohérence des actions scolaires et extra-scolaires visant l'évolution des jeunes en sécurité dans les milieux aquatiques, les dispositions certificatives ont été réorganisées. La présente note de service actualise les tests et les repères d'acquisitions qui font dorénavant référence :

- l'attestation antérieurement nommée « attestation scolaire du savoir nager » est adoptée comme test de référence dans les domaines scolaires et extra-scolaires, elle est renommée attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS) ;
- l'aisance aquatique est à présent définie comme une étape fondamentale pour débiter le parcours de formation d'un nageur sécurisé ;
- le test antérieurement appelé « aisance aquatique » et permettant l'accès aux activités nautiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs, est renommé « Pass-nautique ».

#### Savoir-nager, une compétence fondamentale définie dans les programmes

Il est attendu des élèves une maîtrise du milieu aquatique permettant de nager en sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce).

Le parcours de formation du nageur sécurisé débute dès l'école maternelle, avec l'objectif d'une première expérience positive de l'eau et l'acquisition par tous d'une aisance aquatique. L'acquisition du savoir-nager se poursuit sur l'ensemble du cursus scolaire, prioritairement de la classe de cours préparatoire (CP) à la classe de sixième.

C'est pourquoi l'identification, le suivi et la validation des compétences nécessaires à une évolution en sécurité dans le milieu aquatique pour tous les élèves font l'objet de toute l'attention nécessaire au long de ce parcours. L'obtention de l'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS) en fin de cycle 3 marque une étape incontournable dans le parcours de formation des élèves.

L'acquisition des connaissances et des compétences liées au savoir-nager s'envisage à travers la programmation de plusieurs séquences d'apprentissage réparties dans les cycles d'enseignement de l'école primaire, du collège et du lycée. Les connaissances et les capacités nécessaires s'acquièrent progressivement et doivent être régulièrement évaluées.

Cet apprentissage se fait sous la responsabilité des professeurs, dans le respect des consignes de sécurité. Des précisions sur les intervenants possibles sont exposées en annexe 1 de la présente note de service.

#### **L'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS) : une étape majeure du parcours de l'élève**

L'acquisition du savoir-nager en sécurité est attestée par la réussite au test savoir-nager en sécurité, prioritairement à la fin du cycle 3. Cette attestation peut cependant être validée tout au long de la scolarité, y compris aux lycées généraux, technologiques et professionnels.

L'attestation du savoir-nager en sécurité ne représente pas l'intégralité des compétences fixées par les programmes d'enseignement. Pour les élèves non-nageurs, quel que soit leur âge, les modalités d'enseignement et d'encadrement doivent être adaptées afin de soutenir cette formation par la construction des compétences générales de l'éducation physique et sportive (EPS) en relation avec les attendus de fin de cycle 2.

Les conditions nécessaires à l'obtention de l'attestation savoir-nager en sécurité sont définies en annexe 2 de la présente note de service.

La réussite des élèves à l'ASNS est obligatoirement renseignée, dès que possible, dans le livret scolaire unique (LSU) qui suit l'élève tout au long de sa scolarité. En effet, avoir accès, par le biais du LSU, au statut de nageur ou de non-nageur de chaque élève, permet aux équipes de direction et aux professeurs d'anticiper et d'adapter plus efficacement l'organisation pédagogique et matérielle des séquences de natation.

#### **Accès aux activités nautiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs**

La réussite au test Pass-nautique, antérieurement désigné « aisance aquatique », permet l'accès aux activités nautiques et aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs conformément aux dispositions des articles A. 322-3-1 et A. 322-3-2 du Code du sport.

Les critères de délivrance du Pass-nautique sont définis dans l'annexe 4 de la présente note de service.

## **B. L'enseignement de la natation : dimensions pédagogiques**

Pour satisfaire aux exigences des programmes d'enseignement, il appartient à l'école et à l'établissement scolaire (au collège et au lycée) de mettre en place des actions destinées aux élèves non-nageurs dans le cadre des dispositifs d'accompagnement et de soutien en vigueur.

La singularité et la spécificité des obstacles rencontrés par les élèves non-nageurs (y compris les élèves en situation d'aptitude partielle) sont prises en compte dans les formes de groupements et l'organisation du taux d'encadrement, au regard des contextes d'enseignement. Les professeurs contribuent à la répartition des moyens et l'occupation des installations.

Les élèves en situation de handicap doivent faire l'objet d'une attention particulière, en référence à leur projet personnalisé de scolarisation (PPS).

#### **Dans le premier degré**

Pour permettre aux élèves de construire les compétences attendues, en référence aux programmes d'enseignement, il importe, dans la mesure du possible, de prévoir trois à quatre séquences d'apprentissage à l'école primaire (de 10 à 12 séances chacune).

Le parcours de formation de l'élève s'initie dans la perspective d'une aisance aquatique, dès le cycle 1. Il se traduit par des situations de découverte et d'exploration du milieu aquatique. Elles permettent d'agir en confiance et en sécurité ainsi que de découvrir de nouveaux équilibres (entrer et sortir de l'eau, se déplacer, s'immerger, se laisser flotter sans matériel et sans aide).

Le parcours se poursuit au cycle 2 par des temps d'enseignement progressifs et structurés, afin de permettre la validation des attendus de la fin du cycle (notamment « se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps d'immersion »).

La fréquence, la durée des séances et le temps d'activité dans l'eau sont des éléments déterminants pour assurer la qualité des apprentissages. Dans le cadre d'une séquence d'enseignement, une séance hebdomadaire est un seuil minimal. Des programmations plus massées (2 à 4 séances par semaine), voire sous forme de stage sur plusieurs jours consécutifs, peuvent être encouragées. Elles peuvent constituer des réponses efficaces dans

des contextes particuliers, à des projets ou à des besoins, notamment pour les actions de soutien et de mise à niveau. Chaque séance doit correspondre à une durée optimale de 40 à 45 minutes de pratique effective dans l'eau.

Les professeurs peuvent utilement se reporter aux « Repères pour l'aisance aquatique et paliers d'acquisitions » à l'annexe 3 de la présente note de service.

### **Le cycle 3 dans le cadre de la liaison École-Collège**

Au cycle 3, la natation fera l'objet, si possible, d'un enseignement chaque année du cycle. Une évaluation organisée avant la fin du CM2 permet de favoriser la continuité pédagogique avec le collège et notamment de garantir la validation de l'ASNS en proposant aux élèves qui en ont besoin les compléments de formation nécessaires. En outre, la co-intervention et les collaborations des professeurs au sein de projets interdegré sont à encourager dans la mesure où elles participent à favoriser la continuité pédagogique.

### **Dans le second degré au collège ou au lycée**

L'établissement (le collège ou le lycée) met en place l'enseignement de la natation au regard des objectifs fixés par les programmes d'éducation physique et sportive (EPS) : cet enseignement s'inscrit dans le projet d'établissement et le projet pédagogique d'EPS. Les modalités d'organisation et d'encadrement retenues pour la totalité des élèves sont fixées par le chef d'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique.

Conformément à celles-ci, l'équipe pédagogique répartit les élèves en classes ou en groupes-classes, ou selon toute autre modalité d'organisation adaptée aux équipements, après avoir vérifié si les élèves ont déjà obtenu l'ASNS et apprécié le niveau de compétence en natation.

La prise en compte des non-nageurs dans les lycées doit être, dans la mesure du possible, une priorité des équipes pédagogiques d'EPS. L'identification des élèves n'ayant pas validé l'ASNS ou pour lesquels le niveau de compétences n'est pas défini doit être un objet de la liaison troisième-seconde. Les professeurs peuvent solliciter avec les partenaires (associations sportives, structures municipales, etc.) des projets qui visent la prise en charge des non-nageurs.

## **C. Responsabilités des professeurs et des intervenants**

Une convention passée entre l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-Dasen) et la collectivité territoriale ou la structure responsable de l'établissement de bains précise les modalités du partenariat. La natation scolaire nécessite un encadrement des élèves renforcé dans le premier degré ; le professeur peut-être aidé dans cette tâche par des intervenants agréés, professionnels ou bénévoles (cf. annexe 1).

### **Responsabilité des professeurs**

La mission des professeurs est non seulement d'organiser leur enseignement, mais aussi d'assurer la sécurité des élèves.

Pour le premier degré, l'enseignement de la natation est assuré sous la responsabilité du professeur de la classe ou, à défaut, d'un autre professeur, y compris un professeur d'EPS lorsqu'un projet pédagogique est établi dans le cadre du cycle 3, avec l'appui des équipes de circonscription.

Pour le second degré, l'enseignement de la natation est assuré par le professeur d'EPS responsable de la classe ou du groupe-classe, comme pour toutes les activités d'EPS.

Dans chaque degré d'enseignement, le professeur veille à présenter les enjeux pédagogiques aux intervenants, professionnels ou bénévoles (cf. annexe 1). Il s'assure également que l'organisation générale prévue est connue de tous (intervenants et accompagnateurs de la vie collective) et veille à son respect, tout particulièrement en ce qui concerne la sécurité des élèves.

La présence de personnels de surveillance et d'encadrement au cours de l'enseignement de la natation ne modifie pas les conditions de mise en jeu de la responsabilité des professeurs. En cas de dysfonctionnement ou de mise en danger des élèves, il leur revient d'interrompre la séance.

### **Responsabilité des intervenants professionnels ou bénévoles**

Comme pour les professeurs, la responsabilité d'un intervenant professionnel ou bénévole apportant son concours à l'encadrement des élèves durant le temps scolaire peut être engagée si celui-ci commet une faute qui est à l'origine d'un dommage subi ou causé par un élève. L'article L. 911-4 du Code de l'éducation prévoit la substitution de la responsabilité de l'État à celle des membres de l'enseignement à l'occasion de dommages subis ou causés par les élèves. Les intervenants agréés par l'IA-Dasen, et qui sont en charge d'une activité sous la responsabilité des professeurs, peuvent bénéficier des mêmes dispositions protectrices.

## **D. Assurer l'enseignement et la sécurité de tous les élèves: contexte et surveillance**

### **Conditions matérielles d'accueil**

Pendant toute la durée des apprentissages, l'occupation du bassin doit être appréciée à raison **d'au moins 4 m<sup>2</sup> de plan d'eau par élève présent dans l'eau, pour des écoliers, 5 m<sup>2</sup> pour des collégiens ou des lycéens.**



Toutefois, le professeur estime si la surface à prévoir nécessite des ajustements en fonction du niveau de pratique des élèves, notamment au lycée.

Pour les activités visant l'aisance aquatique pour les écoliers dans un bassin mobile, l'occupation du bassin doit être appréciée à raison **d'au moins 3 m2 de plan d'eau par élève présent dans l'eau**. Pour rappel, un bassin mobile se caractérise par le fait d'être hors sol et déplaçable et par une surface maximale de 50 m2 et une profondeur maximale de 1,50 m.

Dans le cas d'une ouverture concomitante du bassin à différents publics, les espaces réservés aux élèves doivent être clairement délimités, compte tenu des exigences de sécurité et des impératifs d'enseignement. L'espace attribué aux classes devra permettre, pour des raisons pédagogiques et de sécurité, un accès facile à au moins une des bordures de bassin, notamment avec des élèves aux compétences encore fragiles.

#### Organisation de la surveillance

L'enseignement des activités de natation doit obligatoirement être fait sous la surveillance d'un personnel qualifié exclusivement affecté à cette tâche. Les surveillants du bassin sont exclusivement affectés à la surveillance et à la sécurité des activités, ainsi qu'à la vérification des conditions réglementaires d'utilisation de l'équipement et, par conséquent, ne peuvent simultanément remplir une mission d'enseignement. Ils sont qualifiés pour assurer les missions de sauvetage et de premiers secours.

Aucun élève ne doit accéder aux bassins ou aux plages en leur absence.

La surveillance des baignades ouvertes gratuitement au public, aménagées et autorisées, doit être assurée par du personnel titulaire d'un des diplômes prévus à l'article A. 322-8 du Code du sport (diplômes conférant le titre de maître-nageur sauveteur ou brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique).

La surveillance des établissements de baignade d'accès payant doit être garantie, pendant les heures d'ouverture au public, par du personnel titulaire d'un des diplômes prévus dans le Code du sport.

Ces dispositions sont applicables à toute activité de natation impliquant des élèves.

#### Normes d'encadrement à respecter avant, pendant et après la séance

L'encadrement est un terme qui s'applique à chaque adulte prenant en charge les élèves du début à la fin de la séance. Selon le niveau de qualification et le statut, les degrés de responsabilités et les rôles de chacun peuvent être différents.

Pour les dispositifs et classes à faibles effectifs ou dédoublées, le regroupement de classes sur des séances communes peut être envisagé en constituant un seul groupe-classe.

##### a. Équipe d'encadrement dans le premier degré

Dans le premier degré, l'encadrement des élèves est assuré par le professeur responsable de la classe et des intervenants agréés, professionnels ou bénévoles.

Le taux d'encadrement ne peut être inférieur aux valeurs définies dans le tableau ci-dessous. Ce dernier doit être déterminé en fonction du niveau de scolarisation des élèves et de leurs besoins, mais aussi de la nature de l'activité.

**Le taux d'encadrement ne tient pas compte de la présence d'un personnel qualifié et dédié à la surveillance.**

	Taux d'encadrement par groupe-classe		
	d'élèves d'école maternelle	d'élèves d'école élémentaire	d'élèves d'école maternelle et d'école élémentaire
moins de 20 élèves	2 adultes au moins dont le professeur de la classe	2 adultes au moins dont le professeur de la classe	2 adultes au moins dont le professeur de la classe
de 20 à 30 élèves	3 adultes au moins dont le professeur de la classe	2 adultes au moins dont le professeur de la classe	3 adultes au moins dont le professeur de la classe
plus de 30 élèves	4 adultes au moins dont le professeur de la classe	3 adultes au moins dont le professeur de la classe	4 adultes au moins dont le professeur de la classe

Lorsque des regroupements de classes ou des échanges de services sont organisés, le professeur de la classe peut être remplacé par un autre professeur.

##### b. Encadrement dans le second degré

Dans le second degré, l'encadrement est assuré par le professeur d'EPS responsable de la classe ou du groupe-classe, comme pour toutes les activités d'EPS. Le professeur d'EPS assure l'enseignement et l'encadrement des élèves en présence d'un personnel qualifié et dédié à la surveillance.

Les professeurs des écoles qui exercent dans le second degré sont soumis aux mêmes règles du taux d'encadrement du premier degré. Ils peuvent être accompagnés du professeur d'EPS. Dans le cadre de projets inter-degrés qui réunissent des élèves du premier et second degré, la norme d'encadrement la plus exigeante s'applique.

#### Cas particulier des bassins intégrés aux établissements

Pour le premier degré, tout en respectant les taux d'encadrement précisés en fonction du niveau de scolarité,

la surveillance pourra être assurée, en surplus du taux d'encadrement minimal, par un personnel titulaire d'un des diplômes prévus à l'article A. 322-8 du Code du sport (diplômes conférant le titre de maître-nageur sauveteur ou brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique).

Pour le second degré, les professeurs d'EPS des classes ou groupe-classe peuvent assurer simultanément l'enseignement et la surveillance des séances de natation dans le respect du taux d'occupation et à condition qu'ils soient au moins deux titulaires du diplôme attestant la compétence aux premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE 1) au bord du bassin (arrêté du 24 août 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement premiers secours en équipe de niveau 1).

Dès que les conditions le permettent, il est recommandé de mobiliser un personnel exclusivement dédié à la surveillance.

Dans tous les cas, une formalisation du dispositif de sécurité et d'organisation des secours, actualisé chaque année, par le chef d'établissement, est soumis à la validation de l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale. Le chef d'établissement peut, le cas échéant, prendre l'attache de l'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional d'éducation physique et sportive pour son expertise sur le sujet.

#### Cas particulier des bassins mobiles

**Dans le premier degré**, compte tenu des caractéristiques spécifiques de ces bassins, l'enseignement de l'aisance aquatique peut être mené par le professeur des écoles ou par un intervenant extérieur agréé, professionnel ou bénévole qui intervient sous la responsabilité pédagogique du professeur, conformément aux dispositions de la circulaire interministérielle n° 2017-116 du 6 octobre 2017 relative à l'encadrement des activités physiques et sportives en écoles maternelles et en écoles élémentaires publiques. L'activité se déroule sous la surveillance d'un personnel titulaire d'un des diplômes prévus à l'article A. 322-8 du Code du sport ou possédant l'un des titres, diplômes, attestations ou qualifications admis au certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive pour justifier de l'aptitude au sauvetage aquatique et de l'aptitude au secourisme.

**Pour les classes de maternelle**, le taux d'encadrement doit être conforme au tableau « Taux d'encadrement par groupe-classe » explicité supra : deux adultes encadrants et un personnel qualifié supplémentaire dédié à la surveillance.

**Dans le second degré**, les bassins mobiles sont considérés comme temporairement intégrés aux établissements.

#### Cas particulier des bassins d'apprentissage

Conçus pour accueillir une classe entière, les bassins d'apprentissage sont des structures spécifiques et isolées, d'une superficie inférieure ou égale à 100 m<sup>2</sup> et d'une profondeur maximale de 1,30 m.

**Pour le premier degré**, tout en respectant les taux d'encadrement précisés en fonction du niveau de scolarité, la surveillance pourra être assurée par l'un des membres de l'équipe d'encadrement (professeur ou personnel titulaire d'un des diplômes prévus à l'article A. 322-8 du Code du sport, ou sous réserve qu'il ait satisfait aux tests de sauvetage prévus par l'un des diplômes conférant le titre de maître-nageur sauveteur, par le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique, ou possédant l'un des titres, diplômes, attestations ou qualifications admis au certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive pour justifier de l'aptitude au sauvetage aquatique et de l'aptitude au secourisme).

**Pour le second degré**, l'enseignement et la surveillance peuvent être assurés par le ou les professeurs d'EPS, la présence d'un minimum de deux adultes, personnels de l'établissement, est recommandée, quel que soit le nombre d'élèves.

Dans tous les cas, un des membres de l'équipe d'encadrement (professeur ou d'un personnel titulaire d'un des diplômes prévus à l'article A. 322-8 du Code du sport) présent sur le bassin devra avoir été formé à l'utilisation du matériel de réanimation et de premiers secours. Cette formation devra être actualisée régulièrement, chaque année ou lors de la mise à disposition de nouveaux matériels de réanimation et de premiers secours.

#### Cas des plans d'eau ouverts

Les séances en eaux de baignade (ou plans d'eau ouverts) devront être préalablement autorisées par l'IA-Dasen, agissant sur délégation du recteur d'académie, pour le premier et le second degré, au vu d'un dossier permettant d'apprécier les dispositifs de sécurité mis en place.

Dans le premier degré, conformément aux dispositions de la circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999 relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires, les activités présentant des risques particuliers (du type descente de canyon, rafting ou nage en eau vive) ne doivent pas être pratiquées à l'école primaire.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Édouard Geffray

## Annexe 1 - Les intervenants pour l'enseignement de la natation dans le premier degré

### Les intervenants professionnels

Les éducateurs sportifs titulaires d'une carte professionnelle en cours de validité ou les fonctionnaires agissant dans l'exercice des missions prévues par leur statut particulier sont réputés « agréés » par les services de l'éducation nationale. S'ils y sont autorisés par l'autorité académique, ils peuvent assister le professeur dans l'encadrement des élèves et l'enseignement de la natation, notamment en prenant en charge un groupe d'élèves, selon les modalités définies préalablement avec le professeur.

### Les intervenants bénévoles

Des personnes susceptibles d'apporter leur contribution bénévole aux activités physiques et sportives peuvent être autorisées à intervenir au cours des enseignements.

Ces intervenants bénévoles sont soumis, d'une part, à un agrément préalable (sauf s'ils relèvent d'une des situations prévues au point précédent, « les intervenants professionnels »), délivré par l'IA-Dasen agissant sur délégation du recteur, après vérification de leurs compétences et de leur honorabilité et, d'autre part, à l'autorisation du directeur d'école.

Ils peuvent :

- assister le professeur dans les activités que celui-ci conduit avec un groupe d'élèves ;
- prendre en charge un groupe d'élèves que le professeur leur confie. Dans ce cas, ils assurent la surveillance du groupe et remplissent une mission d'animation d'activités (parcours, ateliers, jeux guidés, etc.) selon les modalités fixées par le professeur.

Des sessions d'information sont organisées pour préparer les intervenants bénévoles à participer à l'encadrement de ces activités.

### Cas particulier des personnes en charge de l'accompagnement de la vie collective

Les adultes bénévoles assurant l'accompagnement de la vie collective, mais n'intervenant pas dans une activité d'enseignement, ne sont pas soumis à l'agrément préalable des services de l'éducation nationale. Toutefois, leur participation est soumise à l'autorisation préalable du directeur d'école.

En tout état de cause, un accompagnateur bénévole ne peut se retrouver isolé avec un élève.

À l'école maternelle, dans le cadre de leur statut, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) peuvent utilement participer à l'encadrement de la vie collective des séances de natation. Ils ne sont pas soumis à l'agrément préalable du IA-Dasen.

Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) ont toute leur place au cours des séances de natation si nécessaire, en référence au projet personnalisé de scolarisation. Leur rôle se limite à la prise en charge de l'élève en situation de handicap qu'ils accompagnent.

Les différents personnels qui sont amenés à accompagner les élèves dans l'eau peuvent utilement suivre les sessions d'information destinées aux intervenants bénévoles.

## Annexe 2 - L'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS)

L'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS) est validée prioritairement dans les classes de CM1, CM2 ou sixième.

Cette attestation, délivrée par le directeur de l'école ou le chef d'établissement, est signée par le professeur des écoles et un professionnel agréé à l'école primaire, ou par le professeur d'éducation physique et sportive au collège ou au lycée. Elle permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (article A. 322-3-1 du Code du sport).

L'ASNS repose sur la réalisation d'un parcours aquatique d'une distance d'environ 50 m, sans reprise d'appui, et de la preuve de maîtrise de connaissances et d'attitudes liées à la sécurité en milieu aquatique. Elle valide un niveau de compétence permettant d'évoluer en sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, plan d'eau calme à pente douce).

### Descriptif du parcours

Réalisation en continuité, sans reprise d'appuis solides (au bord du bassin, au fond ou sur tout autre élément en surface). Aucune contrainte ou limite de temps. Sans lunettes.

Précisions : La hauteur du bord à l'entrée dans l'eau doit être comprise entre 0 et 80 cm. Au-delà, le départ peut être réalisé sur le côté du bassin ou depuis l'une des marches de l'échelle. La profondeur doit être au minimum de 1,50 m du côté du départ. Le parcours doit être réalisé tout au long à au moins 1 mètre d'un bord latéral du bassin ou de tout appui solide.

Capacités	Indications pour l'évaluation
À partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière.	L'élève, à partir d'une position accroupie, entre par les fesses, ou le dos orienté vers la surface de l'eau, et reste dans l'axe de la chute.
Se déplacer sur une distance de 3,5 m en direction d'un obstacle.	Déplacement libre.

Franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 m.	L'immersion du corps doit être complète. Aucune partie du corps du nageur ne doit toucher l'obstacle
Se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 m.	Déplacement libre sans contrainte temporelle.
Au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 20 m.	Position verticale statique ou dynamique ; visage et voies respiratoires émergées.
Faire demi-tour sans reprise d'appui et passer d'une position ventrale à une position dorsale.	Ne pas toucher le fond ou le mur. Sans reprise d'appui solide (fond du bassin, bord, ligne d'eau ou objet flottant).
Se déplacer sur le dos sur une distance de 20 m.	Déplacement libre sans contrainte temporelle.
Au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 20 m.	Position horizontale dorsale statique avec ou sans action de stabilisation ; voies respiratoires émergées.
Se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète.	L'immersion du corps doit être complète. Aucune partie du corps du nageur ne doit toucher l'obstacle.
Se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.	Déplacement libre sans contrainte temporelle.
S'ancrer de manière sécurisée sur un élément fixe et stable.	Le nageur peut attendre les secours.

#### Connaissances et attitudes :

- savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème ;
- connaître et respecter les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé ;
- savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels l'ASNS permet d'évoluer en sécurité.

### Annexe 3 - Aisance aquatique, repères et paliers d'acquisitions

Repères pour l'aisance aquatique et paliers d'acquisitions qui permettent de situer l'élève en grande profondeur (au minimum taille de la personne avec le bras levé) et sans matériel de flottaison.

Paliers d'acquisitions de l'aisance aquatique	Objectifs	Observation
		Repères clés pour le professeur ou l'intervenant
Palier 1 : Cette première étape consiste à entrer seul dans l'eau, se déplacer en immersion complète et à sortir seul de l'eau.	S'engager dans le milieu aquatique et découvrir une nouvelle locomotion	1) Entrer seul dans l'eau
		2) Sortir seul de l'eau
	Passer de l'appui à la suspension	3) Se déplacer avec les épaules immergées
	S'immerger S'immerger de plus en plus longtemps	4) Immerger complètement la tête pendant plusieurs secondes
Palier 2 : Cette seconde étape nécessite de sauter ou chuter dans l'eau, à se laisser remonter, à flotter de différentes manières, à regagner le bord et à sortir seul.	Accepter l'action de l'eau sur son corps	5) Toucher le fond avec les pieds (Profondeur taille avec le bras levé)
		Enchaînement 6) Puis se laisser remonter passivement
	Sauter et se rendre indéformable pour « passer à travers » l'eau	A partir d'un saut : 7) Toucher le fond avec les pieds (Profondeur minimum taille avec le bras levé)
		Enchaînement 8) Puis se laisser remonter passivement

<p>Palier 3 : Cette dernière étape consiste à entrer dans l'eau par la tête, à remonter à la surface, à parcourir 10 m en position ventrale tête immergée, à flotter sur le dos avec le bassin en surface, à regagner le bord et à sortir seul.</p>	Accepter le déséquilibre et le changement de direction	9) Basculer dans l'eau depuis le bord et entrer dans l'eau par le haut du dos	
	Choisir sa forme pour s'orienter de différentes façons	Enchaînement	10) Puis pivoter dans l'eau pour se retrouver dos au mur
			11) S'allonger sur le ventre, bras dans le prolongement du corps tête sous les bras, quelques secondes
			12) S'allonger sur le dos, bras dans le prolongement du corps, le temps de plusieurs échanges ventilatoires
			13) Entrer dans l'eau par la tête en premier et glisser plusieurs mètres sans nager
		14) Parcourir 10 mètres sans prise d'appui solide	

#### Annexe 4 - Test Pass-nautique (ex aisance-aquatique)

Conformément aux dispositions des articles A. 322-3-1 et A. 322-3-2 du Code du sport, le test de Pass-nautique permet l'accès à la pratique des activités sportives mentionnées aux articles A. 322-42 et A. 322-64 du même code.

Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité.

Le test peut être préparé et présenté dès le cycle 2, et lorsque cela est possible, dès la grande section de l'école maternelle.

Ce test permet de s'assurer que le jeune est apte à (article A. 322-3-2 du Code du sport) :

- effectuer un saut dans l'eau ;
- réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
- réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
- nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
- franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

La réussite au test est certifiée conformément aux dispositions du II de l'article A. 322-3-2 du Code du sport ou de l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du Code de l'action sociale et des familles.

## Mouvement du personnel

### Nomination

#### Secrétaire général de la région académique Île-de-France

NOR : MEND2206034A

arrêté du 4-2-2022

MENJS - MESRI - DE 1-2

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 4 février 2022, Monsieur Frédéric Pacoud est nommé dans l'emploi de secrétaire général de la région académique Île-de-France (groupe I), pour une première période de quatre ans, du 7 février 2022 au 6 février 2026, comportant une période probatoire d'une durée de six mois dans les conditions prévues à l'article 13 du décret du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État.

## Informations générales

### Conseils, comités, commissions

#### Nomination des membres du jury de certaines classes ou options de classe de l'examen conduisant au diplôme Un des meilleurs ouvriers de France

NOR : MENE2204046S

décision du 4-2-2022

MENJS - DGESCO A2-3

Vu Code de l'éducation et notamment article D. 338-19 ; arrêté du 17-12-2019 ; décision du 29-7-2021 ; décision du 15-11-2021 ; décision du 29-12-2021 ; propositions du Comité d'organisation du concours Un des meilleurs ouvriers de France et des expositions du travail

**Article 1** - Les membres des jurys de classe de l'examen conduisant à la délivrance du diplôme Un des meilleurs ouvriers de France pour les classes figurant ci-dessous sont désignés en annexe 1 à la présente décision.

##### Groupe I : Métiers de la restauration

Classe 2 - Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table

Classe 3 - Sommelier, Sommelière

**Article 2** - Les personnalités figurant dans l'annexe 2 à la présente décision sont nommées membres des jurys de classe de l'examen conduisant à la délivrance du diplôme Un des meilleurs ouvriers de France, prévues à l'article D. 338-19 du Code de l'éducation susvisé, pour les groupes, classes et options mentionnés en remplacement des personnalités nommées par décision du 29 juillet 2021, du 15 novembre 2021 et du 29 décembre 2021 susvisée.

**Article 3** - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Fait le 4 février 2022

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,  
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,  
La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général,  
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

#### Annexe 1 - Membres des commissions de jury de classe de l'examen conduisant au diplôme Un des meilleurs ouvriers de France

##### Commission Groupe I : Métiers de la restauration

Classes	Noms Prénoms	Qualité
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Alemany Delphine	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Ancher Jean-Marie	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Argence Didier	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Monsieur Aubrée Pascal	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Baccon Jean-Alain	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Bastien Pierre	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Bazille Alain	Membre



2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Monsieur Biscay Gabriel	Membre Meilleur ouvrier de France
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Benjamin Élodie	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Beviere Jean-Pierre	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Bourgine Franck	Membre Meilleur ouvrier de France
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Bourguignon Philippe	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Briere Anne-Marie	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Brionne Franck	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Buthiaux Philippe	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Cabalero Oscar	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Caire Christian	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Canfailla Gérald Louis	Président
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Chauveau Jean-Jacques	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Combe Sylvain	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Demolliens Thierry	Membre Meilleur ouvrier de France
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Demoulin Richard	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Dequesnes Jean-Pierre	Membre Meilleur ouvrier de France
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Ducourtil Patrice	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Ferchaud Pierre	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Fleury Hervé	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Frusetta Jean-Luc	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Galopin Didier	Membre Meilleur ouvrier de France
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Garnier Jean-Pierre	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Glevarec Loïc	Membre Meilleur ouvrier de France
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Goulaieff Serge	Membre Meilleur ouvrier de France
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Gratacap Alain	Membre



2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Guillard Nathalie	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Jean Max	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Josserand Franck	Vice-président Meilleur ouvrier de France
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Kirkby Andrew	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Kuchler Werner	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Lagnier Dominique	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Lauthelier Albin	Vice-président Meilleur ouvrier de France
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Le Nagard Monique	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Lebretton Réjane	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Lechat Alexandre	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Legasse Perico	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Leimbacher Jean-Louis	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Lenglet Pierre-Jean	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Loiseau Dominique	Vice-présidente
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Mathon Julien	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Morlet Bruno	Vice-président Meilleur ouvrier de France
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Monsieur Obrescht Pascal	Membre Meilleur ouvrier de France
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Pateux Vincent	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Pham Van Christophe	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Pipala François	Membre Meilleur ouvrier de France
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Poulain Laurent	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Poyrault Christophe	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Rispal Philippe	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Rousseau Éric	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Roussin Laurent	Membre

2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Rubal Nadine	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Sabine Jean	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Sacre Jean-Maurice	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Monsieur Scheer Michel	Membre Meilleur ouvrier de France
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Monsieur Taillandier Emmanuel	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Tournier Hervé	Membre Meilleur ouvrier de France
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Tubiana Hubert	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Van Looveren Kenny	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Vigne Véronique	Membre Meilleur ouvrier de France
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Vogler Jean-René	Membre
2- Maître d'hôtel, maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table	Wintenberger Paloma	Membre
3- Sommelier, Sommelière	Beumard Éric	Membre
3- Sommelier, Sommelière	Binet Helene	Membre
3- Sommelier, Sommelière	Biraud David	Membre Meilleur ouvrier de France
3- Sommelier, Sommelière	Botijo Julie	Membre
3- Sommelier, Sommelière	Cuikerman Jérémy	Membre
3- Sommelier, Sommelière	Davoine Christophe	Membre Meilleur ouvrier de France
3- Sommelier, Sommelière	Monsieur Delvincourt René	Membre
3- Sommelier, Sommelière	Derenoncourt Stéphane	Membre
3- Sommelier, Sommelière	Dubs Serge	Vice-président
3- Sommelier, Sommelière	Duret Éric	Vice-président Meilleur ouvrier de France
3- Sommelier, Sommelière	Dutournier Alain	Membre
3- Sommelier, Sommelière	Faure-Brac Philippe	Président Meilleur ouvrier de France
3- Sommelier, Sommelière	Frank Patrice	Membre
3- Sommelier, Sommelière	Goetelman Éric	Membre Meilleur ouvrier de France
3- Sommelier, Sommelière	Monsieur Hermet Michel	Vice-président
3- Sommelier, Sommelière	Iltis Romain	Membre Meilleur ouvrier de France
3- Sommelier, Sommelière	Jourdain Patrick	Membre
3- Sommelier, Sommelière	Laporte Dominique	Membre Meilleur ouvrier de France
3- Sommelier, Sommelière	Lecquellec Stephanie	Membre
3- Sommelier, Sommelière	Monsieur Leonetti Pascal	Membre

3- Sommelier, Sommelière	Lepeltier Pascaline	Membre Meilleur ouvrier de France
3- Sommelier, Sommelière	Leroux Vincent	Membre
3- Sommelier, Sommelière	Levinson Paz	Membre
3- Sommelier, Sommelière	Margeon Gérard	Membre
3- Sommelier, Sommelière	Mirande Sophie	Membre
3- Sommelier, Sommelière	Nusswitz Philippe	Membre
3- Sommelier, Sommelière	Monsieur Paulze Pascal	Membre Meilleur ouvrier de France
3- Sommelier, Sommelière	Petrus Antoine	Membre Meilleur ouvrier de France
3- Sommelier, Sommelière	Peyrondet Manuel	Membre Meilleur ouvrier de France
3- Sommelier, Sommelière	Pic Anne-Sophie	Membre
3- Sommelier, Sommelière	Poussier Olivier	Membre
3- Sommelier, Sommelière	Quenioux Bruno	Membre
3- Sommelier, Sommelière	Roffet Benjamin	Membre Meilleur ouvrier de France
3- Sommelier, Sommelière	Sommier Fabrice	Membre Meilleur ouvrier de France
3- Sommelier, Sommelière	Sonnet Claire	Membre
3- Sommelier, Sommelière	Trama Michel	Membre
3- Sommelier, Sommelière	Verneau Denis	Membre Meilleur ouvrier de France
3- Sommelier, Sommelière	Monsieur Widehem Michel	Membre Meilleur ouvrier de France
3- Sommelier, Sommelière	Wittmann Chantal	Membre Meilleur ouvrier de France
3- Sommelier, Sommelière	Woerle Antoine	Membre Meilleur ouvrier de France

**Annexe 2 - Membres des jurys de classe de l'examen conduisant au diplôme Un des meilleurs ouvriers de France (modifications apportées aux décisions du 29 juillet, du 15 novembre et du 29 décembre 2021)**

**Commission Groupe I : Métiers de la restauration (modifications apportées à la décision du 29 décembre 2021)**

Classes	Noms Prénoms	Qualité
4- Barman-Barmaid	Agar Laurent	Membre
4- Barman-Barmaid	Boulangier Amélie	Membre
4- Barman-Barmaid	Brunet Charly	Membre
4- Barman-Barmaid	Chevais Aurélie	Membre
4- Barman-Barmaid	De La Noue Gérard	Membre
4- Barman-Barmaid	Delpierre Victor	Membre
4- Barman-Barmaid	Monsieur Delvincourt René	Président
4- Barman-Barmaid	Dinola Henri	Membre Meilleur ouvrier de France
4- Barman-Barmaid	Dufils Jacques	Membre
4- Barman-Barmaid	Dupuy Marie-Laure	Membre
4- Barman-Barmaid	Echasserieu Julien	Membre
4- Barman-Barmaid	Falieres Jean-Noël	Membre

4- Barman-Barmaid	Feito Mikaël	Membre
4- Barman-Barmaid	Foulard Sébastien	Membre
4- Barman-Barmaid	Gaglione Christopher	Membre
4- Barman-Barmaid	Ginouves Stéphane	Membre Meilleur ouvrier de France
4- Barman-Barmaid	Giroud Matthias	Membre
4- Barman-Barmaid	Guillot Cathy	Membre
4- Barman-Barmaid	Haye Guillaume	Membre
4- Barman-Barmaid	Husson Christophe	Membre
4- Barman-Barmaid	Knecht Laëtitia	Membre
4- Barman-Barmaid	Larue Laure	Membre
4- Barman-Barmaid	Lechat Alexandre	Membre
4- Barman-Barmaid	Lernould Lucas	Membre
4- Barman-Barmaid	Loubat Stephen	Membre
4- Barman-Barmaid	Luste Laurent	Membre
4- Barman-Barmaid	Musart Guy	Vice-président
4- Barman-Barmaid	Ostermann Marie-Pierre	Membre
4- Barman-Barmaid	Palanque David	Membre Meilleur ouvrier de France
4- Barman-Barmaid	Parodi Jean-Luc	Membre
4- Barman-Barmaid	Pean Didier	Membre
4- Barman-Barmaid	Pedros Thierry	Membre
4- Barman-Barmaid	Picaut Sophie	Membre
4- Barman-Barmaid	Pothier Jean-Marc	Membre
4- Barman-Barmaid	Raymond Lucie	Membre
4- Barman-Barmaid	Sachet Mickael	Membre
4- Barman-Barmaid	Schaeffer Romuald	Membre
4- Barman-Barmaid	Sevre Julie	Membre
4- Barman-Barmaid	Trotta Joseph	Membre
4- Barman-Barmaid	Villa Jean-Tristan	Membre
4- Barman-Barmaid	Wittmann Chantal	Membre Meilleur ouvrier de France

**Commission Groupe II : Métiers de l'alimentation (modification apportée à la décision du 15 novembre 2021 et à la décision du 29 décembre 2021)**

Classes	Noms Prénoms	Qualité
2- Boucherie-étal	Monsieur Anthierens Claude	Vice-président Meilleur ouvrier de France
2- Boucherie-étal	Caquelard Alexis	Membre Meilleur ouvrier de France
2- Boucherie-étal	Cavaignac Xavier	Membre Meilleur ouvrier de France
2- Boucherie-étal	Chamoin Samuel	Membre
2- Boucherie-étal	Monsieur Clavel Pascal	Membre
2- Boucherie-étal	Cosse Valery	Membre
2- Boucherie-étal	Monsieur Dautriche Michel	Membre
2- Boucherie-étal	Davaine David	Membre
2- Boucherie-étal	Desbois Sylvain	Membre

2- Boucherie-étal	Doiseau James	Membre
2- Boucherie-étal	Dumas Jean-Raymond	Membre
2- Boucherie-étal	Dumesnil Gilles	Membre
2- Boucherie-étal	Heurtier Christian	Membre
2- Boucherie-étal	Janniere Hervé	Membre
2- Boucherie-étal	Joseph Philippe	Membre
2- Boucherie-étal	Kieffer Hervé	Membre
2- Boucherie-étal	Lalande Philippe	Membre Meilleur ouvrier de France
2- Boucherie-étal	Leboeuf Éric	Membre Meilleur ouvrier de France
2- Boucherie-étal	Monsieur Lucas Joël	Membre Meilleur ouvrier de France
2- Boucherie-étal	Maes Patrick	Membre Meilleur ouvrier de France
2- Boucherie-étal	Martelliere Gérard	Membre Meilleur ouvrier de France
2- Boucherie-étal	Martineau Jean-Louis	Membre Meilleur ouvrier de France
2- Boucherie-étal	Michaud Thierry	Membre Meilleur ouvrier de France
2- Boucherie-étal	Monsieur Moine Pascal	Membre
2- Boucherie-étal	Mounier Vehier Yoann	Membre Meilleur ouvrier de France
2- Boucherie-étal	Piaton Godefroy	Membre Meilleur ouvrier de France
2- Boucherie-étal	Picavet Jean-Claude	Membre
2- Boucherie-étal	Tanguy Patrick	Membre
2- Boucherie-étal	Trollet Maurice	Membre Meilleur ouvrier de France
10- Torréfacteur, Torréfactrice	Arnephy Paul	Vice-président Meilleur ouvrier de France
10- Torréfacteur, Torréfactrice	Bouvery Bertrand	Membre
10- Torréfacteur, Torréfactrice	Cadet Julien	Membre
10- Torréfacteur, Torréfactrice	Chouchana Nir	Membre
10- Torréfacteur, Torréfactrice	Comar Stéphane	Membre
10- Torréfacteur, Torréfactrice	Daeschner Morgane	Membre
10- Torréfacteur, Torréfactrice	Descoings Étienne	Membre Meilleur ouvrier de France
10- Torréfacteur, Torréfactrice	Monsieur Despierres Emmanuel	Président
10- Torréfacteur, Torréfactrice	Fauvel Éric	Membre
10- Torréfacteur, Torréfactrice	Galopin Didier	Membre Meilleur ouvrier de France
10- Torréfacteur, Torréfactrice	Guerrero Diego	Membre
10- Torréfacteur, Torréfactrice	Josserand Franck	Membre Meilleur ouvrier de France
10- Torréfacteur, Torréfactrice	Maillard Ludovic	Membre
10- Torréfacteur, Torréfactrice	Perriot Jean-Jacques	Membre

10- Torréfacteur, Torréfactrice	Poirot-Crouvezier Nicolas	Membre
10- Torréfacteur, Torréfactrice	Pudelek Agata	Membre
10- Torréfacteur, Torréfactrice	Reux Thierry	Membre
10- Torréfacteur, Torréfactrice	Sagnard Pierre	Membre
10- Torréfacteur, Torréfactrice	Vergne Jérémie	Membre
10- Torréfacteur, Torréfactrice	Villemaine-Benchetrit Éric	Vice-président
10 -Torréfacteur, Torréfactrice	Wintenberger Paloma	Membre

**Commission Groupe XIV : Métiers de la communication, du multimédia, de l'audiovisuel (modifications apportées à la décision 29 juillet 2021)**

Classes	Noms Prénom	Qualité
6- Photographie option photographie d'art option photographie industrielle	Barthelemy Didier	Membre
6- Photographie option photographie d'art option photographie industrielle	Bernetel Jean-Félix	Membre
6- Photographie option photographie d'art option photographie industrielle	Bonvissuto-Delaunay Silvana	Membre
6- Photographie option photographie d'art option photographie industrielle	Bourgeix Sophie	Membre
6- Photographie option photographie d'art option photographie industrielle	Champagne Olivier	Membre
6- Photographie option photographie d'art option photographie industrielle	Cohen Bruno	Membre Meilleur ouvrier de France
6- Photographie option photographie d'art option photographie industrielle	Dauphy Delphine	Membre
6- Photographie option photographie d'art option photographie industrielle	Flamion Vincent	Membre Meilleur ouvrier de France
6- Photographie option photographie d'art option photographie industrielle	Fougeirol Claude	Membre Meilleur ouvrier de France
6- Photographie option photographie d'art option photographie industrielle	Gardin Cédric	Membre
6- Photographie option photographie d'art option photographie industrielle	Gil Charles-Édouard	Membre
6- Photographie option photographie d'art option photographie industrielle	Hecquet Jean-Christophe	Vice-président Meilleur ouvrier de France
6- Photographie option photographie d'art option photographie industrielle	Monsieur Helleu Pascal	Membre
6- Photographie option photographie d'art option photographie industrielle	Hirn Françoise	Membre

6- Photographie option photographie d'art option photographie industrielle	Hirn Jacques	Membre
6- Photographie option photographie d'art option photographie industrielle	Jaravel Isabelle	Membre
6- Photographie option photographie d'art option photographie industrielle	Lecanu Jacky	Membre
6- Photographie option photographie d'art option photographie industrielle	Loyon Marc	Membre
6- Photographie option photographie d'art option photographie industrielle	Luttenbacher Denis	Membre Meilleur ouvrier de France
6- Photographie option photographie d'art option photographie industrielle	Magne Mathilde	Membre
6- Photographie option photographie d'art option photographie industrielle	Mathieu Rémy	Membre
6- Photographie option photographie d'art option photographie industrielle	Nouveau Anita	Membre
6- Photographie option photographie d'art option photographie industrielle	Opigez Mark	Membre
6- Photographie option photographie d'art option photographie industrielle	Perez Marie-Claire	Présidente
6- Photographie option photographie d'art option photographie industrielle	Protat Sophie	Membre
6- Photographie option photographie d'art option photographie industrielle	Richard Fabienne	Membre
6- Photographie option photographie d'art option photographie industrielle	Schulz Silke	Membre
6- Photographie option photographie d'art option photographie industrielle	Sellier Francis	Membre
6- Photographie option photographie d'art option photographie industrielle	Theaud Ulrick	Membre
6- Photographie option photographie d'art option photographie industrielle	Vidal Cyrille	Membre Meilleur ouvrier de France